

Université de Nice
Master 1 en Sciences de l'Information et de la Communication
Département Arts Communication Langages

Médiatisation et sur-médiatisation du phénomène des tueurs
en série en France : un âge d'or du fait divers, 1980-2005.

Mémoire présenté et soutenu publiquement par Holuigue Blandine

Directrice de recherches :
Marie Joseph Bertini,
Maître de conférence
en Sciences de l'Information et de la Communication

Session juin 2005

Remerciements

J'exprime ma profonde gratitude à Madame Bertini, ma directrice de recherche, pour avoir accepté de m'accompagner dans cette aventure intellectuelle qu'est la réalisation d'un mémoire. Ses conseils judicieux et sa confiance m'ont permis de mener à bien ce projet.

Je témoigne toute ma reconnaissance à Monsieur Mottard qui me fait l'honneur d'assister à ma soutenance.

J'ai également une pensée pour mon correcteur et je le remercie pour sa patience et son soutien.

Sans oublier toutes les personnes qui m'ont aidée pour mes recherches.

Introduction

En ouvrant son téléviseur, en lisant son journal ou en écoutant un flash d'information dans sa voiture, toute personne s'est déjà sentie concernée, au moins une fois, par les exactions d'un tueur en série. En tant que cible médiatique, chaque spectateur ou lecteur participe, involontairement, à l'augmentation de l'audimat et des tirages et justifie la médiatisation excessive de ces criminels. Emile Louis, Guy Georges, Francis Heaulme, Michel Fourniret, Patrice Alègre... Ces noms symbolisent l'horreur, la cruauté et l'angoisse. A partir des années quatre-vingt, ces criminels ont, tour à tour, défrayé la chronique au point de devenir familiers. En quelques années, leur statut de tueurs en série et de meurtriers sanguinaires leur a permis d'accéder au rang de véritables vedettes médiatiques. Des films, des séries policières, des ouvrages, des émissions, des interviews, le mythe du tueur en série a complètement intégré notre culture. Par exemple, comment rester indifférent en apprenant que le parcours criminel de Roberto Succo, tueur en série italien, a inspiré l'écriture d'un livre, le scénario d'un film, mais également la création d'une pièce de théâtre ? Devant la multiplication de ce type de productions « culturelles », il est désormais indispensable de se demander jusqu'où les journalistes et les producteurs seront prêts à repousser les frontières de la moralité, et à piétiner le respect dû aux victimes et à leur famille pour satisfaire la fascination ambiguë du public.

D'un point de vue historique, contrairement aux idées reçues, les tueurs en série ne constituent ni un phénomène récent, ni une spécificité américaine. Ce meurtrier sanguinaire sévit dans n'importe quel pays et sous n'importe quel visage. Depuis l'antiquité, les tragédies grecques présentaient déjà les prémices de ce type de criminel, à travers la mise en scène de parricides, de matricides ou de tueries de masse. Le bouche-à-oreille a facilité la circulation de l'information au sein de la cité, les habitants se sont racontés les histoires morbides de ces hommes qui, sous des pulsions meurtrières, tuaient sauvagement de multiples victimes. Par exemple, au XV^{ème} siècle, Gille De Rais, maréchal de France et compagnon de Jeanne D'arc, était connu pour avoir assassiné plusieurs centaines d'enfants. De même, d'autres tueurs célèbres tels que Landru ont laissé leurs traces dans l'histoire du crime. Plus particulièrement, deux personnages marquent le début de la période où les médias s'emparent de ces affaires criminelles pour enrichir leur chronique. En Angleterre, la presse à sensation entretient le

mystère autour de Jack L'Eventreur puisqu'il est considéré de nos jours, comme un pionnier en matière de crimes sans mobile. Ainsi, se développe une fascination sans précédent. En France, Jean-Baptiste Troppmann reste probablement le premier assassin sanguinaire bénéficiant d'un tel écho dans la presse. Il est à noter qu'à l'origine ces meurtres portaient le nom de « crimes d'inconnus » ou de « crimes sans mobile ». Cependant, il y a une trentaine d'année, Robert Ressler, ancien agent du FBI, a créé le terme de tueur en série pour retranscrire plus fidèlement cette forme de criminalité. Actuellement, Stéphane Bourgoïn, spécialisé dans l'étude de ces criminels, a dénombré quarante-six Serial Killers incarcérés en France depuis 1999.

Particulièrement représentatifs d'une insécurité latente, les événements concernant les tueurs en série mobilisent l'opinion publique. Est-ce le résultat d'un réel engouement populaire ou, au contraire, le matraquage médiatique a-t-il suscité et créé une véritable demande ? Pour répondre précisément à cette question, ce mémoire portera sur l'analyse des caractéristiques des affaires des meurtriers multirécidivistes à l'origine de cette transformation de la spirale médiatique en une médiatisation excessive. En dépit de l'actualité et de l'ampleur des répercussions de ce traitement de l'information par les médias, aucun auteur et aucun ouvrage ne s'y attarde précisément. Cependant, cette analyse s'appuiera, tout de même, sur les arguments développés par Dominique Kalifa¹ permettant de mettre en valeur le vif intérêt des journalistes pour les crimes de sang à la Belle Epoque. De nos jours, cet engouement demeure d'actualité et un nouvel axe d'étude s'ouvre puisque la définition de la sur-médiatisation n'a fait l'objet d'aucune théorie. Pourtant au-delà de la terminologie, cette dérive médiatique associée à cette forme de criminalité constituent un problème de société à prendre en considération. Donc, logiquement, la problématique abordée dans ce mémoire permettra d'appréhender les conséquences économiques, médiatiques, culturelles et politiques de cette médiatisation à outrance de ces « monstres des temps modernes ». La sur-médiatisation révèle un intérêt de recherche uniquement parce qu'elle engendre des répercussions sur la société, différentes de la médiatisation et que ces pratiques semblent s'ancrer profondément dans nos médias. De plus, cette recherche sera complétée par l'étude d'un corpus composé des différents articles parus dans la presse écrite française pour démontrer la sur-médiatisation de deux affaires qui se sont déroulées à la même période, celle de Michel Fourniret et de Patrice Alègre.

¹ D. Kalifa, L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Epoque, Fayard, 1995.

En fait, l'engouement médiatique pour les tueurs en série ne constitue pas une particularité propre à notre époque ; il réapparaît de manière sporadique. La première hypothèse émise selon laquelle la montée du fait divers est indissociable à la popularité du tueur en série permettra d'explicitier la genèse de cette médiatisation. Ainsi, dès le XVI^{ème} siècle, de par leurs vocations à relater des événements décrits comme sensationnels, les faits divers participaient à la diffusion d'informations sur ces criminels et, au fil des siècles, cette rubrique a acquis ses lettres de noblesse en remplissant cette mission. De ce fait, les crimes de sang ont largement participé à son développement. De manière plus générale, il est nécessaire de mettre l'accent sur la complexité, l'interdépendance et l'ambiguïté des relations entre tueurs en série et médias.

Ensuite, de multiples aspects seront abordés pour déceler les raisons à l'origine de cette dérive entre le devoir d'informer et l'extrême médiatisation dans les affaires des tueurs en série. En effet, en réponse aux attentes d'un lectorat de plus en plus exigeant, les journalistes transforment progressivement cette médiatisation en une course à l'audimat. Submergées par des impératifs commerciaux, l'ensemble des publications parvient à une uniformisation des informations traitées propices à une impression de sur-médiatisation. Cette mobilisation quasi permanente des médias sur le sujet relève parfois plus de la quête du sensationnel que du danger imminent. Par conséquent, cette dérive « fait-diversière » naît de l'association de trois facteurs qui s'auto alimentent : les motivations journalistiques, les caractéristiques propres au fait divers et l'intérêt du public.

Enfin, cette surexposition du tueur en série dans tous les supports d'information engendre de nombreux impacts culturels qui modifient la perception de cette criminalité. Aborder de manière répétitive chaque fait et geste de meurtriers aussi sanglants qu'impitoyables amplifie, dans certains cas, des sentiments d'insécurité et de peur préexistants. D'ailleurs, les politiques, conscients de cette crise sécuritaire, l'ont parfois mise à profit pour atteindre leurs objectifs électoraux. Tout est affaire de point de vue, mais ces objectifs commerciaux et politiques associés à cette soif d'information atteignent désormais un tel paroxysme qu'il est devenu urgent de légiférer puisque la déontologie ne suffit plus pour maîtriser cette médiatisation à outrance.

En s'appuyant sur des exemples concrets tirés d'affaires d'actualité, cette recherche a pour vocation de comprendre pourquoi les médias mettent autant en scène les tueurs en série et quelles en sont les répercussions.

Partie I : Le tueur en série, un vedettariat médiatique.

Chapitre I : La sur-médiatisation de la criminalité.

Sans le journalisme, les composantes de la société ne seraient pas informées de l'actualité, si ce n'est par la bouche à oreille. Ainsi, sans relais d'informations, les meurtres commis par les tueurs en série resteraient anecdotiques et ne provoqueraient pas de réelles répercussions sur l'opinion publique. Par conséquent, la presse demeure le premier média à apporter sa contribution à la médiatisation de ces criminels. Dès son apparition, le fait divers constitue la rubrique incontournable destinée à répertorier et à détailler les actes de ces criminels. A travers un bref historique de ce genre journalistique à part entière, nous verrons comment le fait divers, terme polysémique, s'est imposé dans la presse française.

Ce chapitre présente un focus du phénomène des tueurs en série sous son angle médiatique car « ces monstres des temps modernes » hantent désormais nos villes et nos vies et nous semblent familiers depuis qu'ils nous apparaissent sous les feux des projecteurs. Qui se cache sous le masque du tueur en série qu'on nous présente à grand renfort de reportages ? De quelle manière, à quelle fréquence et sous quelles formes la presse traite ce type de sujet ? Comment la sur-médiatisation se manifeste dans nos sociétés de communication ?

Section 1 : Les définitions de la notion de tueur en série.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, la France répertorie une centaine de cas de meurtriers en série. Quand et comment sont-ils apparus ? Qui sont-ils ? Quelles sont leurs particularités ? Les tueurs en série – même s'ils n'étaient pas désignés comme tels à l'époque – existaient déjà au Moyen Age, sous différentes latitudes mais notamment en Europe. Cependant, ces tueurs en série qui ont fait des dizaines de victimes sont, depuis, tombés dans l'oubli. Par conséquent, contrairement aux idées reçues, le « Serial Killer » ne constitue pas une singularité propre aux Etats-Unis. Ce type de criminel, présent au quatre coins de la planète, commet les mêmes atrocités indépendamment de ses origines ethniques. A chaque période de l'histoire, comme nous l'avons précédemment évoqué, l'esprit populaire est marqué par les crimes perpétrés par des meurtriers en série de renom comme Jack l'Eventreur, Gilles de Rais ou encore Landru. A partir de ce constat, comment définir un tueur en série en dépit de toutes considérations historiques ou sociologiques ?

Comme souvent, un nouveau phénomène de société donne lieu en réaction à la naissance d'une discipline innovante afin d'analyser sa genèse et ses répercussions. Ainsi, une science émerge pour se consacrer à l'étude comportementale des criminels et, en particulier, du tueur en série. En effet, le « profilage »¹ se donne pour mission d'aider la police à retrouver les criminels en examinant scrupuleusement les scènes du crime afin de déterminer la personnalité du meurtrier et d'en déduire un portrait psychologique. Cette science interdisciplinaire apporte les éléments nécessaires pour anticiper les actes du criminel et favoriser son arrestation. Ainsi, les professionnels de la criminologie ont apporté leur contribution à la définition de ce genre d'individus. Cette approche scientifique du phénomène sert également de caution morale aux passionnés du fait divers, car elle occulte l'aspect « voyeurisme » en vulgarisant des disciplines qui ont donné naissance à la police scientifique.

Daniel Zagury², psychiatre spécialisé dans l'étude des tueurs en série, a mené de nombreuses recherches dans ce domaine pour tenter d'expliquer par quel mécanisme une personne apparemment ordinaire se met à tuer de façon répétitive. « On appelle tueur en série quelqu'un qui commet plus de trois meurtres à distance les uns des autres et sans mobile apparent. »³. La définition de Daniel Zagury peut-être un peu trop concise et succincte est approfondie par Egger, professeur en justice sociale. « Un meurtre en série est constitué lorsqu'un ou plusieurs individus (des hommes dans la plupart des cas) commettent un second homicide et/ou un autre meurtre ultérieurement ; est sans relation (pas de relation préalable entre l'auteur et la victime) ; survient à un moment différent et n'a pas de lien apparent avec l'homicide initial ; et est généralement commis dans une zone géographique différente. De plus, le mobile n'est pas l'appât du gain et semble être le désir d'avoir le pouvoir sur leurs victimes. Celles-ci peuvent avoir une valeur symbolique, sont perçues comme ayant peu de prestige et se trouvent le plus souvent dans l'impossibilité de se défendre elles-mêmes ou

¹ Cf L. Montet, Le profilage criminel, Presses Universitaires de France, 2002.

A l'époque où sévissait Jack l'Eventreur, le docteur Thomas Bond a réalisé un profil psychologique de ce tueur en analysant les scènes de crime. Par conséquent, le FBI n'est pas à l'origine de la naissance du profil criminel. En revanche, certains agents, comme Howard Teten, Pat Mullany ou Robert Ressler, à la fin des années 1970, ont contribué à peaufiner cette analyse pour l'adapter systématiquement aux enquêtes criminelles. Ainsi, en 1978, l'Unité des sciences du comportement voit le jour à l'Académie de Quantico. Concrètement, qu'est-ce qu'a apporté le profilage criminel ? A chaque nouvelle affaire, une base de donnée permet de comparer le mode opératoire de tous les criminels enregistrés et fournit la liste des dix affaires les plus semblables. Le profilage criminel peut être employé dans différents domaines et pas seulement pour la résolution des affaires concernant les tueurs en série.

² Daniel Zagury exerce au centre psychiatrique du Bois-de-Bondy, en région parisienne. Il est intervenu dans les procès de Patrice Alègre et de Guy Georges, en tant qu'expert psychiatre.

³ F. Lefebvre, Radiographie d'un tueur en série et Tueur en série vs Serial Killer, www.lci.fr, du 25/02/2002 et du 05/03/2002.

d'alerter les autres. Elles sont également souvent perçues comme ayant peu de pouvoir du fait de leur situation dans le temps, dans l'espace ou de leur statut dans l'environnement immédiat (vagabonds, prostitués, travailleurs immigrés, homosexuels, enfants disparus, femmes seules ou âgées). »¹.

Dans son ouvrage « Serial Killers : The Growing Menace », Norris apporte également une profusion d'indications supplémentaires sur le comportement et la personnalité du tueur en série. « Le meurtrier en série, dans une frénésie épisodique, peut frapper sans prévenir. Il fait souvent sa proie de la plus vulnérable victime dans sa zone de vie, puis repart en chasse laissant la police enquêter sur les personnes disparues et sur les rares indices qu'il a laissé derrière lui. Du fait que l'homicide ne résulte pas d'une passion momentanée mais d'une envie irrésistible qui n'a cessé de croître en lui, parfois durant des années, il a complètement intégré cette pratique dans son style de vie. C'est comme s'il vivait pour tuer, survivant d'un meurtre à l'autre, suspendant son existence en reliant les morts de ses victimes entre elles. Sans cela, il sait qu'il sombrerait, qu'il se désintégrerait psychologiquement. Le reste de sa vie est voué à maintenir un masque de normalité et de santé mentale. [...] Le manque de comportement rationnel au regard des conséquences de sa violence personnelle, et la préméditation compulsive envers chacune de ses victimes successives font ce qui différencie le tueur en série des autres meurtriers. »².

La conjugaison de ces deux définitions contribue à définir avec plus de précisions les traits caractéristiques de ce criminel. En effet, il demeure le seul meurtrier à tuer, non pas pour satisfaire ses besoins économiques ou par soif de vengeance, mais simplement par plaisir. Dans un texte appelé « Tueurs en série : le vertige des ténèbres » écrit par Marc Durin-Valois³, l'auteur fait référence aux principaux spécialistes français qui se sont interrogés sur l'apparition des tueurs en série et leurs particularités. Par exemple, Stéphane Bourgoïn, aujourd'hui reconnu comme l'un des meilleurs experts sur le sujet, démontre qu'un tueur en série ne se repère pas par rapport à des détails physiques particuliers. Généralement, il apparaît aux yeux de la société comme un être ordinaire. Daniel Zagury vient compléter cette thèse en soulignant la dimension perverse qui caractérise le tueur et le conforte dans son sentiment de puissance. Devant cette violence à l'état primitif, on peut se demander pourquoi ces personnages attirent tant les médias. Les différents chapitres de ce mémoire essaient d'élucider cette question en apportant des éléments de réponses pour découvrir les effets et la

¹ L. Montet, Les tueurs en série, Presses Universitaires de France, 2002, p. 13.

² J. Norris, Serial Killers : The Growing Menace, Doubleday, 1988, pp. 19-39 cité par L. Montet, Opcit., pp. 59-60.

³ M. Durin-Valois, Tueurs en série : le vertige des ténèbres, Figaro Magazine, 30 juillet 2004.

nature d'une telle sur-médiatisation. Pour mesurer l'étendue du phénomène, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de tueurs en série français avec un rapide survol de leur parcours criminel.

Les principaux tueurs en série (ou présumés) français des 20 dernières années :

Patrice Alègre¹ :

En février 2002, Patrice Alègre est condamné par la cour d'assises de Haute-Garonne à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de vingt-deux ans, pour les viols de six femmes et les meurtres de cinq d'entre elles, commis à Toulouse et à Paris entre 1989 et 1997. « L'homme qui aimait tuer les femmes » n'a jamais pu rencontrer une fille sans avoir envie de la tuer. Contrairement aux agissements de Guy Georges, qui ne connaissait pas ses victimes, le « tueur de la Haute-Garonne » repère ses victimes dans les lieux publics et gagne leur confiance, avant de les violer et de les étrangler. Victime de souffrances pendant son enfance, Patrice Alègre sombre très jeune dans la petite délinquance et devient une figure du milieu toulousain. Pourtant, deux femmes compteront dans sa vie : Cécile Chambert, qui lui donne une fille, Anaïs, et Sylvie Prouilhac. Seule victime de Patrice Alègre à survivre, Emilie Espès, 25 ans, permettra son arrestation. Il sera considéré comme l'un des plus grands tueurs en série que la France ait connu. Mais cette affaire ne s'arrête pas là... Patrice Alègre, s'accuse devant un juge de deux autres crimes, ceux d'une prostituée et d'un travesti. Et, pour être sûr de son effet, il écrit, la veille, une confession manuscrite à Karl Zéro, présentateur du Vrai Journal de Canal +, où il affirme avoir tué sur ordre. Appuyé par le témoignage de deux anciennes prostituées, Patricia et Fanny, le milieu, les flics et des notables sont mis en cause. Ce véritable scandale, mêlant violence et sexe, met en scène un Serial Killer et des hommes politiques, jette une lumière trouble sur la police, la justice, la politique et le pouvoir en général. Même si la mise en cause de Dominique Baudis, ancien maire de Toulouse, se révèle être une pure machination, l'influence de ces allégations sur l'opinion publique seront considérables.

Pierre Chanal² :

Une enquête sans cadavre, sans témoin, sans indice et, à présent, sans accusé. Pierre Chanal, ancien adjudant, a mis fin à ses jours en octobre 2003 à la veille de son procès auquel

¹ M. Huret, L'homme qui aimait tuer les femmes, L'Express, 07/02/2002 et L. Chabrun, E. Pelletier et J.-M. Pontaut, La terrible affaire de Toulouse, L'Express, 05/06/2003.

² J.-M. Caradec'h, Le triangle des soupçons, L'Express, 15/10/2003.

il refusait d'assister. Il est accusé du meurtre de trois des huit « disparus de Mourmelon ». En effet, de 1980 à 1987, six appelés et deux civils ont disparu alors qu'ils faisaient de l'auto-stop dans la Marne. Le capitaine Vaillant, patron de la SR de Reims, a consacré tout son temps pour tenter de résoudre le mystère de ces disparitions, présentant des similitudes suspectes. Les disparitions ont toutes eu lieu à partir de 17 heures, un jeudi ou un vendredi. Toutes les victimes sont des auto-stoppeurs qui ne sont pas arrivés à destination. Le capitaine Vaillant démarre ses investigations. Environ 2 000 ex-militaires de Mourmelon sont contactés et interrogés ainsi que 500 civils de la région. Deux suspects sont retenus dont Pierre Chanal. L'ancien adjudant-chef a été, pendant sept ans (de 1979 à 1986), le sous-officier de l'escadron où servaient quatre des disparus. En dépit de fortes présomptions, les gendarmes ne possèdent pas de preuve sur l'implication de Chanal. Cependant, Pierre Chanal est arrêté en 1988, à bord d'une camionnette, lors d'un contrôle de routine. Les policiers retrouvent dans le véhicule, un jeune Hongrois pris en auto-stop et victime de violences sexuelles. Il a été condamné à dix ans de réclusion en octobre 1990 pour ces faits qui ont ensuite mis les enquêteurs sur sa piste dans l'affaire des disparus.

Guy Georges¹ :

Dès son plus jeune âge, Guy Georges, enfant de la Ddass, tente d'étrangler deux de ses sœurs adoptives. Ces soirs d'errance dans la capitale, il lui suffit d'un « flash » pour que le tueur se réveille en lui. Réduisant ses victimes à l'état d'objet, après avoir suivi ses « proies » jeunes et actives jusqu'à la porte de leur appartement, il surgit muni de son Opinel n° 10, les bâillonne avec du sparadrap, tranche leur soutien-gorge et leur culotte avec son couteau, les viole, puis leur ouvre la gorge. Depuis sa première agression, voilà vingt ans, il reproduit mécaniquement ce scénario immuable. Dans son parcours, Guy Georges, surnommé « le tueur de l'est parisien », croise, à plusieurs reprises, le chemin de la justice et fait des passages en prison, mais échappe au dispositif policier. Une première fois arrêté pour tentative de viol, les policiers mettent la main sur une paire de ciseaux et sur trois rouleaux de sparadrap de trois marques différentes. Pourtant, aucun rapprochement entre Guy Georges et le « tueur des appartements » ne sera fait. La psychose du « tueur de la Bastille » commence à gagner la capitale. Les médias l'évoquent. La police diffuse le portrait-robot du tueur établi par une des victimes. Alors, parvient un rapport d'un inspecteur qui avait arrêté Guy Georges. Mais, comme Guy Georges a déjà été suspecté et écarté, cette piste n'est pas explorée. Il sera

¹ L. Chabrun, J. Dupuis, J.-M. Pontaut, Sept ans de traque pour un tueur en série, L'Express, 30/04/1998 et J. Dupuis, Procès. Le cas Guy Georges, L'Express, 15/03/2001.

finalement identifié par des analyses génétiques comparant son ADN avec celui de l'« ADN masculin inconnu » retrouvé sur le corps des victimes. Le 26 mars 1998, alors que les enquêteurs sont tous en planque, RTL révèle que le tueur en série est identifié. Le juge et les policiers craignent la fuite de Guy Georges mais il sera mis en examen le jour même. Finalement, il sera condamné par la Cour d'assises de Paris à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans, pour l'assassinat et le viol de sept jeunes femmes entre 1991 et 1997.

Michel Fourniret¹ :

Entre la France et la Belgique, le parcours criminel de Michel Fourniret a duré dix-sept ans. Lors de sa première condamnation à sept ans de prison pour viols de mineurs, il sera libéré après quatre années et rencontrera Monique Olivier, sa future compagne. Des fillettes enlevées sur le bord d'une route, des séquestrations pour assouvir ses fantasmes sexuels, des corps enterrés et, surtout, une habileté à brouiller les pistes. Selon les enquêteurs, « l'ogre des Ardennes » aurait pu commettre deux viols ou assassinats par an entre 1990 et 2000, soit une vingtaine d'homicides avec la complicité de sa femme. Reproduisant sans cesse le même scénario, un seul de ses crimes répondra à un mobile non sexuel. En effet, il tua la femme de son ancien compagnon de cellule, Jean-Pierre Hellegouarch, pour s'emparer du trésor en lingots d'or du gang des postiches. Fourniret aura accumulé les crimes, même à ses sorties d'audience, sans éveiller l'attention des policiers. Une victime miraculée permettra son arrestation en juin 2003. Suite à l'affaire Emile Louis, le ministre de la justice a ordonné au tribunal de grande instance d'Auxerre une opération d'inspection générale. A cette occasion, tous les dossiers non élucidés, dont celui concernant Isabelle Laville, une victime de Fourniret, seront de nouveau analysés. Lors de l'enquête, il détaillera, de façon quasi clinique, ses premiers pas dans le terrible itinéraire criminel au cours duquel il tuera à neuf reprises. Le tueur en série n'a pas encore livré tous ses secrets.

Francis Heaulme² :

Un vagabond de trente trois ans est arrêté dans le Bas-Rhin en janvier 1992. Le périple meurtrier de Francis Heaulme commence après le décès de sa mère, qu'il vénérât. Toujours en mal de reconnaissance, il est soupçonné d'avoir tué une vingtaine de personnes entre 1984

¹ E. Pelletier, J.-M. Pontaut, Michel Fourniret. Un monstre sur la route, L'Express, 05/07/2004 et L. Chabrun, E. Pelletier, J.-M. Pontaut, Affaire Fourniret. Comment il s'est mis à tuer, L'Express, 09/08/2004.

² H. Haget, Les rêves mortels de Francis Heaulme, L'Express, 20/01/1994.

et 1992, lors d'une longue errance dans toute la France. Cependant, il n'avouera qu'une dizaine de meurtres avant de revenir sur ses aveux. Cependant, les enquêteurs sont formels : Heaulme est un tueur en série. Il a été, jusqu'à présent, condamné pour six meurtres dont deux fois à perpétuité, et acquitté une fois. Considéré comme un tueur désorganisé, ce tueur déroutait les enquêteurs lors des interrogatoires en entremêlant les lieux, les meurtres et les victimes. De plus, Francis Heaulme a fait l'objet d'un livre romancé basé sur son parcours, écrit par Jane Eland, sous le titre « Portrait d'un tueur ».

Emile Louis¹ :

Un chauffeur de car des Rapides de Bourgogne de 66 ans avoue en décembre 2000 avoir tué dans la région d'Auxerre sept jeunes filles handicapées, entre 1977 et 1979, après avoir eu avec elles des relations sexuelles. Il pensait ses crimes prescrits. Pourtant, Emile Louis devra s'expliquer sur ses premiers aveux, démentis depuis, mais qui ont permis de retrouver deux des corps, ceux de Madeleine Dejust et de Jacqueline Weiss. Par ailleurs, Emile Louis a été déjà condamné à vingt ans de réclusion criminelle pour les viols de sa seconde épouse et de sa belle-fille. Il devrait comparaître devant la cour d'assises de l'Yonne pour l'assassinat des sept jeunes filles. Cet homme est dangereux pour la justice française. En effet, la crédibilité de l'appareil judiciaire - déjà ébranlée par les ratés du procès Chanal ou de la catastrophe d'Outreau - est en jeu. Pourquoi la justice n'a-t-elle pas pris en compte l'enquête menée par un gendarme tenace, Christian Jambert, qui, dès 1984, désignait Emile Louis comme le coupable des meurtres ? Cet inspecteur meurt alors qu'il s'apprêtait à faire éclater l'affaire. En 1979, le chauffeur est également entendu dans le cadre de deux disparitions mais l'affaire sera classée. Et que dire, enfin, de l'apparition de dossiers parallèles qui peuvent suggérer l'existence d'un plus vaste réseau impliquant des « notables » et dont Emile Louis aurait été l'exécuteur des basses œuvres ? Jean-Louis Nadal, haut magistrat, dénonce la « négligence » de certains juges qui aurait conduit à ce fiasco judiciaire. Lors du procès d'Emile Louis sera expérimentée, pour la première fois, la délégation d'un magistrat comme interlocuteur de la presse : Eric Bedos, substitut général, devrait être choisi.

Thierry Paulin² :

Homosexuel, travesti, toxicomane, Thierry Paulin, figure de « la nuit parisienne », est arrêté en décembre 1987. Surnommé le « tueur de vieilles dames », il avoue le meurtre de 21

¹ L. Chabrun, Emile Louis. L'homme qui fait peur à la justice, L'Express, 25/10/2004.

² Résumé de l'émission « Faites entrer l'accusé » consacrée à Thierry Paulin, www.france2.fr, 01/07/2004.

personnes âgées à Paris, entre 1984 et 1987. Séropositif, Paulin meurt en avril 1989 à l'hôpital de la prison de Fresnes. Son complice, Jean-Thierry Mathurin, est condamné en décembre 1991 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de huit vieilles dames. Entre octobre et novembre 1984, huit femmes âgées du 18^{ème} arrondissement sont suivies jusqu'à leur domicile. Là, elles sont agressées, torturées puis froidement assassinées. Le seul mobile semble être la cupidité. Une véritable psychose s'empare de la capitale. Le fait divers devient l'objet d'un affrontement politique entre gauche et droite, autour de l'obsession sécuritaire. Entre décembre 1985 et juin 1986, onze autres femmes sont à leur tour retrouvées mortes chez elles, étranglées, étouffées ou asphyxiées. Les policiers n'ont aucune piste pour cerner l'identité du ou des meurtriers mais ils mettent en place un dispositif exceptionnel. Pourtant, « le tueur de vieilles dames » passe à travers les mailles du filet. En 1987, la série noire reprend, avec trois nouveaux meurtres et plusieurs agressions. Mais cette fois-ci, une des survivantes donne aux policiers le signalement de son agresseur : un garçon métis, les cheveux décolorés et portant une boucle d'oreille. Grâce à ce signalement, un commissaire de police, Francis Jacob, arrête l'homme traqué par toutes les polices depuis trois ans.

Ces biographies résumées à une dizaine de lignes ont toutes fait l'objet de centaines d'articles et de plusieurs reportages donc peu d'éléments de ces affaires sont inconnus du grand public. Cet état de fait constitue à lui seul un témoignage de l'impact médiatique des tueurs en série et de leur place dans la mémoire populaire. L'omniprésence des médias et leur influence dans le déroulement de l'affaire apparaissent également à plusieurs reprises.

Section 2 : La naissance du fait divers.

Il paraît difficile d'analyser la sur-médiatisation des tueurs en série sans prendre en compte le support par lequel ces informations sont diffusées, en occurrence le fait divers. Au cours de l'histoire, le fait divers acquiert ses lettres de noblesse en bénéficiant d'un triomphe sans précédent dans toutes les catégories de la population, de la bourgeoisie à la classe ouvrière. Selon la définition du *Petit Larousse*, les faits divers représentent une « rubrique de presse comportant des informations sans portée générale relatives à des faits quotidiens (tels que accidents, crimes, etc). » Cette définition est-elle toujours adaptée par rapport au traitement médiatique, bien au-delà de la simple brève, réservé à certaines de ces histoires tragiques ? Comment définir précisément le fait divers ? De la simple histoire extraordinaire

au style journalistique reconnu, quelles sont les étapes charnières à l'origine de cette métamorphose ?

Paragraphe 1 : La définition du fait divers.

D'après l'origine étymologique, deux mots désignant des concepts généraux composent le terme de « fait divers ». Face à cette polysémie, l'élaboration d'une définition complète de cette rubrique se révèle être une mission particulièrement délicate. D'ailleurs, le journaliste Edwy Plenel souligne toute la complexité de cette tâche par cette citation : « l'ambivalence est au cœur du fait divers, cette catégorie qui n'en n'est pas une, où l'on range en vrac tout ce qui dérange et intrigue, fascine et effraye, parce que si dévoile brusquement l'envers trouble et mystérieux de l'humanité. »¹. Par conséquent, l'interprétation de cette chronique résulte de la contribution des multiples auteurs spécialisés dans ce domaine comme, entre autre, Annick Dubied². Cependant, cet exercice périlleux se conclut généralement par une imposante énumération afin de délimiter les événements intégrant ou non cette rubrique. Par exemple, selon le Grand Dictionnaire Universel de Pierre Larousse, « sous cette rubrique, les journaux groupent avec art et publient régulièrement les nouvelles de toutes sortes qui courent le monde : petits scandales, accidents de voiture, crimes épouvantables, suicides d'amour, couvreur tombant d'un cinquième étage, vols à main armée, pluies de sauterelles ou de crapauds, naufrages, incendies, inondations, aventures cocasses, enlèvements mystérieux, exécutions à mort, cas d'hydrophobie, d'anthropophagie, de somnambulisme et de léthargie. Les sauvetages y entrent pour une large part et les phénomènes de la nature y font merveille, tels que veaux à deux têtes, crapauds âgés de quatre mille ans, jumeaux soudés par la peau du ventre, enfants à trois yeux, nés extraordinaires... »³. De cette manière, cette rubrique s'intéresse à des domaines extrêmement variés dont le dénominateur commun reste le sensationnel et l'extraordinaire. De ce fait, si une histoire présente une particularité originale alors l'événement trouvera un écho dans la rubrique des faits divers. Pourtant, à l'origine, le terme « divers » ne fait pas référence à la multiplicité des sujets traités. Il désigne la diversité des lieux où se déroulent ces événements. A une certaine époque, les journaux proposaient la rubrique « Fait-Paris », et non celle des « Faits divers ».

¹ M. Lever, Canards sanglants, naissance du fait divers, Fayard, 1993, p. 16.

² M. Lits et A. Dubied, Le fait divers, Presses Universitaires de France, 1999.

³ L. Chevalier, Splendeurs et misères du fait divers, Perrin, 2004, p. 15.

Même si les faits divers symbolisent l'inclassable, ces récits d'événements répondent à des règles particulières d'écriture. En effet, le fait-diversier doit prendre en compte différents critères tels que la mise en valeur de l'histoire ou encore l'intelligibilité du texte hors de tout contexte¹. Au-delà de cet aspect purement technique, Serge Garde², grand reporter à l'Humanité, considère le fait divers comme « un événement qui transgresse les normes, les lois ou les habitudes ». De ce fait, cette rubrique se doit de répondre tout particulièrement aux attentes du public pour susciter son intérêt. A travers le sensationnel et les artifices journalistiques, le lecteur peut vivre par transposition ces événements et se libérer de ses pulsions.

L'objectif de cette chronique ne consiste pas uniquement à accumuler des histoires plus farfelues les unes que les autres. Les faits divers représentent un véritable atout pour un journal. L'aspect informatif laisse place également au divertissement procuré par la mise en scène de ces événements. Par conséquent, le public relativement friand de ces informations ne se lasse pas et, heureusement pour les journalistes, l'immense diversité des faits divers procure un réservoir infini d'histoires à raconter et à conter. « De l'authentique histoire de chiens écrasés aux grandes affaires, toutes les ruptures dans le cours normal des choses paraissent dignes de figurer dans les pages du quotidien. Le fait divers se décline de multiples façons, sa matière est inépuisable. »³. De ce fait, comment cette chronique a-t-elle évolué au fil des siècles et de quelle manière a-t-elle remporté un tel succès ?

Paragraphe 2 : Historique du fait divers.

De l'invention de l'imprimerie à l'industrialisation de la presse, de nombreuses étapes historiques, techniques et culturelles participent à la montée en puissance du fait divers comme valeur sûre du journalisme, même s'il n'est pas désigné comme tel dès son apparition. Une analyse chronologique permettra de retracer pas à pas le parcours de cette rubrique, de ses prémices à son succès actuel. En effet, cette chronique envahit toutes les catégories des supports d'informations, de la presse à scandale aux journaux les plus institutionnels.

De tout temps, les individus éprouvèrent le besoin de communiquer entre eux. De même, les pouvoirs politiques ou religieux ont besoin de s'adresser au peuple et de les aviser des événements concernant la vie de la cité. Pour satisfaire cette double volonté de

¹ Voir Infra p. 57.

² S. Garde, Le miroir de la société, L'Express, 30/08/2004.

³ M. M'Sili, Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours, CNRS Editions, 2000, p. 59.

communiquer et d'informer et en absence de technologie adéquate, la transmission des connaissances s'effectue d'abord par mode oral. D'ailleurs, à l'époque des civilisations antiques, les nouvelles sont diffusées et circulent dans des lieux publics tels que les foires, l'agora, le forum ou le temple. Par exemple, l'« acta publica » et l'« acta diurna »¹, journaux officiels, sont placardés sur les murs pour que les citoyens romains alphabétisés puissent prendre connaissance des nouvelles et les transmettre au reste de la population. Pendant plusieurs siècles, les feuilles manuscrites ou le bouche-à-oreille favorisent la diffusion des informations. « Cette forme écrite cohabite avec la tradition orale jusqu'au XIX^e siècle, scindant le public en deux : d'une part les lettrés, capables de lire et donc de consommer individuellement les quelques faits divers transmis dans les journaux, et d'autre part le public populaire, majoritairement analphabète, qui continue à consommer les faits divers en groupe (...) »².

A la fin du XV^e siècle, avec la découverte de l'imprimerie alliée à celle de la typographie par Gutenberg, apparaissent les premières feuilles imprimées, appelées les occasionnels. Ces pages d'actualité non périodiques abordent des sujets militaires, gouvernementaux ou concernant la société. Cependant, les occasionnels vont disparaître au profit des « canards », journaux plus populaires aptes à répondre plus précisément aux attentes des lecteurs. Le premier « canard » connu remonte à 1529. Selon Jean-Pierre Seguin, spécialiste en la matière, « les « canards » portent à la connaissance d'un grand public toutes les nouvelles, vraies ou imaginaires, qui peuvent frapper l'imagination et la sensibilité : les inondations, les tremblements de terre, les apparitions miraculeuses qui pullulent à l'époque, et surtout les crimes spectaculaires qui passionnent le public. »³. Cette ressemblance avec la définition du fait divers, réalisée par Pierre Larousse et explicitée ci-dessus, souligne le lien étroit entre le développement des « canards » et le succès des faits divers. En effet, ce savant mélange de sensationnel et d'extraordinaire participe à la popularité de ces feuilles périodiques. Le fait divers rencontre le support capable de lui procurer toute sa valeur et de construire sa renommée. De ce fait, les faits divers ne se cantonnent pas seulement à l'écrit et au journal, ils connaissent également des répercussions dans toute la société. A l'époque, les chansons voient le jour pour raconter ces histoires en musique. En France, grâce à la naissance de La Gazette en 1631, Théophraste Renaudot « fut bien vite suivi dans cette voie par moult journalistes-imprimeurs qui, sous l'appellation d'*extraordinaires*, un fléau naturel,

¹ J.-N. Jeanneney, Une histoire des médias, des origines à nos jours, Seuil, Janvier, 1996.

² M. Lits et A. Dubied, Opcit., p. 6.

³ J.-P. Seguin, Nouvelles à sensation. Canards du XIX^e siècle, Armand Colin, 1959, p. 10.

plus un crime imaginaire n'échappa à la sagacité de ces marchands de sensationnel. »¹. Par conséquent, le meurtre et le sang envahissent la chronique des faits divers et attisent la curiosité des lecteurs.

Le fait divers - nommé également nouvelles curieuses ou singulières - alimente ces feuilles volantes vendues à la criée jusqu'à la disparition des « canards » à la fin du XIX^{ème} siècle. Puis, « l'apparition de la grande presse bouleverse définitivement cette dichotomie, et le « fait divers » proprement dit (par l'intermédiaire d'une presse de masse avec laquelle il est intimement lié) marque l'avènement d'une nouvelle ère, où la consommation sera d'abord et avant tout privée. »². La loi sur la presse du 29 juillet 1881 révolutionne considérablement le monde du journalisme et concourt, dans le même élan, à l'avènement de la presse populaire. Cette loi sur la liberté apporte de nouvelles réformes telles que la multiplication du nombre de titres ou encore l'augmentation du nombre de pages des publications. L'offre se diversifie et propose des journaux illustrés à faible prix. Parallèlement, la demande de la part des lecteurs s'accroît. La presse populaire naît donc de l'association de ces deux facteurs. A partir de là, commence la grande époque du fait divers. Même si Emile de Girardin oblige les canardiers à renouveler les services proposés aux lecteurs, les faits divers s'imposent définitivement dans les journaux afin de divertir le lecteur. « Girardin ouvre ainsi la voie de la presse à grand tirage qui connaîtra un extraordinaire développement à partir de la fin du Second Empire, consacrant définitivement les noces des faits divers et de la presse. »³. De plus, la chronique est enfin baptisée comme telle. En 1863, le terme fait divers apparaît pour la première fois dans Le Petit Journal fondé par M. Millaud, premier quotidien populaire. Par conséquent, la chronique acquiert progressivement une place au cœur de la presse quotidienne, nationale ou régionale. De même, certains hebdomadaires se spécialisent dans cette catégorie d'information comme Faits divers, le Journal Illustré. De plus, le Petit Parisien, suivi du Petit Journal, des journaux généraux, vont publier un supplément pour satisfaire les attentes de tous les lecteurs. La concurrence devient alors féroce. « De ce point de vue, l'histoire du fait divers, pendant des siècles, se résume à celle de la concurrence entre le journal et d'autre part la feuille occasionnelle qui résiste plus ou moins bien, jusqu'au jour où, devant le triomphe de la presse à bon marché – qui s'emplit de faits divers-, il faut lui abdiquer. »⁴.

En résumé, la presse à grand tirage assure la promotion des faits divers et modifie, par la même occasion, leur nature. A partir du XV^{ème} siècle, les colporteurs vendaient leurs

¹ P. Drachline, Le fait divers au XIX^{ème} siècle, Hermès, 1991, p. 11.

² M. Lits et A. Dubied, Ibid., p. 6.

³ M. M'Sili, Opcit., p. 9.

⁴ L. Chevalier, Opcit., p. 22.

journaux grâce à des histoires merveilleuses ou à des faits divers sanglants. Le fait divers devait avant tout attirer l'attention des lecteurs et leur apporter une information originale pour rompre la monotonie du quotidien. Avant le XX^{ème} siècle, ces informations révèlent à travers une histoire un côté moralisateur, assez explicite. Ils permettent alors de rappeler les normes de la société bourgeoise. A présent, même les journalistes éprouvent des difficultés à définir la vocation des faits divers. Classés dans la rubrique « Société », ils donnent un panorama non exhaustif du monde dans lequel nous vivons. A présent, nous allons étudier comment ces faits divers relatifs aux tueurs en série ont acquis progressivement ce statut de médiatisation excessive.

Section 3 : Le concept de sur-médiatisation.

La problématique consiste donc à déterminer et à interpréter les multiples conséquences de la sur-médiatisation des tueurs en série dans la société française. Hyper médiatisation, sur-médiatisation, médiatisation à outrance, de nombreux synonymes désignent ce même phénomène, symptôme des temps modernes. Mais, que signifie-t-il concrètement ? A partir de quel moment passe-t-on de la médiatisation à la sur-médiatisation ? Quelles en sont les frontières ?

Ce concept basé sur la saturation médiatique couvre des domaines aussi variés que le sport, l'aide humanitaire ou les célébrités. En dépit de multiples recherches étymologiques, aucune définition n'apporte de précision sur la portée de ce concept. Peut-être trop récent pour faire l'objet d'une étude objective, il est également absent des dictionnaires de communication. Ainsi, la définition de la médiatisation servira de base pour élaborer une interprétation de la sur-médiatisation. Déterminer sa signification permettra ensuite d'imposer un cadre à cette recherche et de démontrer son impact sur la société.

D'après le Petit Larousse, la médiatisation est l'action de faire connaître et de diffuser par l'intermédiaire des médias. Ce terme recouvre deux concepts primordiaux, celui des médias et du médium. En effet, les médias désignent tous les moyens de communication de masse, tels que la presse, la radio, la télévision ou encore internet. Au cœur de notre société, nous y sommes inévitablement confrontés. Ils s'adressent à leurs différentes cibles pour les informer quotidiennement de l'actualité et des événements principaux relatifs la société. Le médium représente ce dispositif technique intermédiaire indispensable pour établir une communication entre des interlocuteurs. De ce fait, la médiatisation se résume à la mise

en forme des outils pour transmettre un contenu, ici des informations. Pour prendre un exemple, après sélection des informations, les journalistes consacreront une rubrique pour traiter de plusieurs meurtres dans une même région. Ce processus s'appelle la médiatisation.

Par ailleurs, depuis le printemps 2002, les observateurs de l'actualité ont noté une forte recrudescence des faits divers dans le paysage médiatique hexagonal. Gérard Grandpré, sociologue, spécialiste des médias à l'IDOF¹ a tiré la sonnette d'alarme : « la part des faits divers est passée de 12% à 17% dans les grands quotidiens nationaux, de 32 à 46% dans la presse régionale, la croissance est encore plus forte dans le secteur audiovisuel ». Dans cette optique, si un événement trouve un retentissement dans l'ensemble des médias et fait l'objet d'une attention particulière sur une période plus ou moins longue, alors il peut être défini comme sur-médiatisé. Même si à l'aide des technologies, les professionnels peuvent délimiter des barrières quantifiables, cette solution ne paraît pas la plus pertinente pour mesurer si un sujet fait l'objet d'une extrême médiatisation ou pas. La sur-médiatisation ne relève pas uniquement du nombre de « Une » consacrées au sujet, ni du nombre d'émissions diffusées par mois sur ce thème. Elle fait également référence à une impression médiatique ; c'est-à-dire à un ressenti ou aux sentiments perçus par les diverses cibles d'un média. Dans ce contexte, la mémorisation constitue l'une des conséquences quantifiables pour mesurer la sur-médiatisation d'un sujet. En effet, suite aux informations reprises en boucle par tous les médias, les individus enregistrent inconsciemment ces messages, même s'ils n'accordent qu'une faible attention aux médias. Ils savent donc plus facilement reconnaître un tueur en série et mettre une identité sur l'auteur des crimes alors même qu'ils éprouvent des difficultés à se remémorer l'identité de personnes plus proches rencontrées. De cette manière, les noms de ces criminels restent gravés dans la mémoire collective.

Les tueurs en série ne représentent que 1% de la population carcérale. Pourtant, à travers l'écho des médias, nous avons l'impression qu'ils sont partout. Pour décrire la sur-médiatisation, nous nous appuyerons sur le terme d'« emballement médiatique » employé par Daniel Schneidermann dans son ouvrage « Le cauchemar médiatique »². Pourquoi emballement ? Les médias prennent en compte les phénomènes de mode ; c'est-à-dire que des sujets sont plus ou moins d'actualité en fonction des époques. Les tueurs en série font l'objet de cette attention médiatique. Les médias forment un cercle vicieux où la redondance et la

¹ L'Institut Désinformation et Opinion Francophone a été créé en 1999 par le site www.desinformations.com pour offrir aux internautes francophones un espace de réflexion et d'analyse de la société. Dirigé par Fox T.Paddle, expert australien du marketing "one to one", l'IDOF a étendu sa mission en 2001 en offrant au consommateur final ses outils les plus performants de mesure et d'estimation des tendances sociétales.

² Cf. D. Schneidermann, Le cauchemar médiatique, Gallimard, 2004.

répétitivité contribuent à alimenter le phénomène de sur médiatisation. « Le mode particulier de gestion des affaires dans la durée et l'importance des moyens qui leurs sont consacrés permettent de comprendre la place de pivot que joue une poignée de quotidiens et d'hebdomadaires dans l'enclenchement de la spirale de médiatisation. En eux-mêmes, ces titres touchent des publics limités, mais leur force vient de leur capacité à entraîner en quelques heures l'ensemble des radios généralistes en matinale, puis les « 20 heures » des grandes télévisions. Les radios et télévisions en diffusion continue, principalement France Info et LCI, viennent encore amplifier le phénomène. D'une part, leur public est gros consommateur d'actualité et va réentendre la même information tous les quarts d'heure, celle-ci prenant un peu plus de « vérité » et d'évidence au fil du temps. D'autre part, elles sont le fond sonore des rédactions en chef des radios, télévisions, quotidiens régionaux, etc., rendant impossible aux journalistes de ceux-ci de faire l'impasse sur la nouvelle affaire. »¹. Ainsi les médias créent une boucle de rétroaction où chaque entité vient apporter sa pierre à l'édifice et, par la même occasion, accroître le phénomène. Le public, incapable d'émettre un feed-back vis-à-vis des médias, ne peut qu'enregistrer ses messages et constater une augmentation « suggérée » des crimes commis par les tueurs en série.

Comment dissocier la sur-médiatisation de la surexposition ? Le premier terme, plus approprié, permet de qualifier l'influence des médias dans le traitement de l'actualité des tueurs en série. Le second terme s'interprète comme un concept. En effet, la surexposition est l'action de « mettre en vue » sur une longue période. Il en résulte une image du tueur en série omniprésente dans la société ; elle apparaît, donc, comme une des conséquences de la sur-médiatisation. Par exemple, aux Etats-Unis, des fans clubs soutiennent avec virulence certains « Serial Killers ». Cette manifestation ne se définit pas comme de la sur-médiatisation mais plutôt comme une des multiples répercussions de ce phénomène. Ainsi, l'importance accrue des tueurs en série dépasse généralement le cadre des médias et provoque des réactions négatives ou positives mais toujours violentes de la part de la société. Cette ambivalence d'attitudes provoque un large débat dans la façon de traiter les informations les concernant. Quel comportement faut-il adopter ? Comment se manifestent les conséquences de cette sur-médiatisation sur l'ensemble de la société, d'un point de vue économique, médiatique, politique ou culturel ?

Après une étude des mécanismes du processus de sur-médiatisation, il est nécessaire de déceler la nature des éléments dans les affaires de tueurs en série qui incitent à une telle

¹ J.-M. Charon et C. Furet, Un secret si bien volé : la loi, le juge, le journaliste, Editions du Seuil, 2000, p. 89.

attention médiatique. Certes, cet emballement passionnel résulte de l'intérêt manifesté par les journalistes pour ce type d'informations sensationnelles. Cependant, d'autres caractéristiques participent à auto alimenter la sur-médiatisation. Par exemple, un journaliste en charge d'un reportage sur un meurtrier récidiviste cherchera des points communs entre les crimes commis et des enquêtes antérieures ou similaires. De ce fait, ces sujets sur les criminels appellent à la médiatisation d'autres affaires. De plus, comme son nom l'indique, le tueur en série compte généralement plusieurs victimes à son palmarès et commet ses meurtres dans un laps de temps qui s'étale sur plusieurs années, jusqu'à son arrestation. Dans ce contexte, la découverte de chaque nouvelle victime donne lieu à un nouvel article ainsi qu'à un rappel des faits similaires précédents. Les médias vont donc traiter les informations de manière différente afin de faire monter la tension, d'où cette incessante répétition des faits et la multitude d'articles consacrés à ces meurtriers.

Globalement, le cas des tueurs en série incarne une opportunité propice à la sur-médiatisation. Par conséquent, la frontière entre la médiatisation et la sur-médiatisation semble correspondre à une vision déontologique de l'information. Le problème de la déontologie dans la conduite des médias réside entre la liberté d'informer, la nécessité de fidéliser le public et la frontière très ténue qui garantit le respect des valeurs morales. Cependant indépendamment de cet aspect, l'accumulation de bulletins d'information, de reportages et de films conduit inéluctablement à entretenir la notoriété de ces criminels.

Chapitre II : Meurtres en série et journalisme : mariage de raison ou de passion ?

Depuis les années 1970-1980, la société française est confrontée à une succession de tueurs en série. Simple coïncidence ou rapport de causalité, cette période correspond singulièrement à la montée en puissance de nouveaux supports de communication. Inévitablement, cela conduit à s'interroger sur l'existence d'un lien direct entre ces deux phénomènes. Le succès des faits divers repose principalement sur un ingrédient essentiel : la mise en lumière d'histoires sensationnelles et de crimes spectaculaires. De ce constat, peut-on en déduire que le meurtre a contribué implicitement à la naissance de la presse populaire ? Quoi qu'il en soit progressivement, la presse participe à la construction du mythe des tueurs en série. Dans une moindre mesure, la personnalité du tueur en série participe elle aussi à sa popularité et à son succès dans la presse. Les faits divers regorgent de diversité ou de perversité, mais quel type d'histoire satisfait le plus les attentes du public ? Le crime pourrait-il être implicitement le moteur du succès des faits divers ?

Section 1 : Le crime, à l'origine de la presse populaire.

Dans son ouvrage « Splendeurs et misères du fait divers », Louis Chevalier s'interroge sur le contexte des origines de la presse et sur les facteurs qui ont influencé son développement. « Celle-ci s'est-elle contentée d'utiliser à son profit le goût qu'ont les gens pour le fait divers qui connaîtrait une brusque poussée ? En somme, la presse est-elle avant tout une cause ou un effet, un reflet ? Est-ce qu'elle crée, ou se contente-t-elle de traduire, d'exprimer ? »¹. De cette citation découle une autre interrogation. Cette notoriété du journalisme repose principalement sur la reconnaissance du public et, fatalement, sur la croissance constante du nombre de lecteurs. Quel sujet provoque un tel intérêt, intérêt digne d'amorcer la démocratisation de la presse ? « Le crime, on le sait, hante de longue date l'imaginaire social et a inspiré, depuis plus de cinq siècles, une quantité considérable de récits. Canards et complaintes, gravures et placards, littérature bleue et littérature de la gueuserie, puis faits divers et romans populaires, tous font du crime l'un de leurs thèmes principaux,

¹ L. Chevalier, *Ibid.*, p. 36.

sinon le principe même de leur dynamique narrative. »¹. Dans le cadre de cette étude sur l'impact de la sur-médiatisation des tueurs en série, il est important d'analyser les mécanismes pour comprendre comment le crime participe, en partie, au succès des canards et au lancement de la presse industrialisée. L'attrait pour les meurtres violents et sanguinaires date de plusieurs siècles et ne constitue pas un fait récent. Avec l'apparition et le développement de nouveaux moyens technologiques comme la télévision, le cinéma ou encore internet, cet intérêt croît avec le temps pour prendre de nos jours, une place grandissante au sein de la société. Quelques exemples concrets viendront appuyer cette démonstration. Par effet boule de neige, le meurtre contribue au succès des faits divers ; le fait divers provoque, de manière indirecte, l'industrialisation de la presse ; pour répondre à cette demande insatiable en matière de crime, des magazines spécialisés apparaissent.

« Les progrès de l'imprimerie favorisèrent, dès le milieu du XVI^e siècle, le commerce des idées et, accessoirement, celui du crime. L'encre à peine sèche, des colporteurs s'empressaient d'informer le public du méfait du jour en brandissant à bout de bras les feuilles occasionnelles. Ces besogneux de l'information subissaient, et c'est la justice, les lois du marché. »². De ce fait, la chronique du sang, désignant la rubrique des faits divers criminels, demeure l'un des symboles de l'apogée de ce type de récits. Sartre soutient cette thèse : les faits divers qui bénéficient d'un engouement indescriptible traitent des crimes et mettent en valeur les détails les plus atroces, comme la description quasi clinique des blessures infligées aux victimes. En plus d'éveiller les passions et de satisfaire les besoins sanguinaires du lectorat, ce thème devient indéniablement le sujet de prédilection des journalistes. « Les criminels les plus sadiques ont donc été présentés au public par les canardiers pendant tout le XIX^e siècle (...) Jamais, cependant, un si grand nombre de forfaits monstrueux n'avaient été exposés avant le dernier quart du siècle, ni décrits avec un tel luxe de détails. »³. A présent, comme les passionnés de ce genre cultivent encore ce penchant parfois malsain, de multiples journaux, en particulier ceux spécialisés, décrivent ces types d'événements avec la même vigueur et moult détails sanguinolents pour tenter d'exploiter au maximum ce « commerce du crime ». Pourtant, au départ, les rédacteurs restent frileux. Par souci de rentabilité et d'image, ils préfèrent d'abord tester la réaction du lectorat en publiant uniquement des brèves abordant ces récits criminels. Puis, suite à la demande croissante des lecteurs devenus adeptes, les journalistes multiplient le nombre de brèves jusqu'à les doubler quotidiennement. D'ailleurs,

¹ D. Kalifa, *Opcit.*, p. 9.

² P. Drachline, *Opcit.*, p. 11.

³ J.-P. Seguin, *Opcit.*, p. 171.

« le nombre de faits divers rapportés chaque jour donne parfois l'impression d'un cataclysme universel ou du moins que Paris est noyé dans le sang. »¹. Actuellement, les faits divers concernant les tueurs en série peuvent faire l'objet d'un reportage ou même de la « Une ». La probabilité est forte de voir les faits divers, en particulier criminels, trouver leur place en introduction du journal télévisé.

Certes, le crime demeure un élément clé dans le succès de certains journaux. De ce fait, deux exemples concrets permettent de vérifier et de valider cet argument. En effet, la renommée de deux journaux désormais célèbres se base essentiellement sur les actes commis par des criminels dont l'un est désigné comme tueur en série. En effet, « Le Petit Journal » et « Le Petit Marseillais » réussissent tous deux une entrée remarquée dans le domaine du journalisme en s'appropriant des affaires de meurtre.

L'affaire Troppmann, symbole du succès du Petit journal créé par Moïse Millaud, marque véritablement les débuts prometteurs de la presse populaire. Pourtant, « ni la qualité ni la quantité des meurtres de Jean-Baptiste Troppmann n'auraient mérité qu'on s'y arrête davantage si ceux-ci n'avaient été accompagnés d'une ferveur populaire sans précédent. »². En fait, la réputation de cette affaire repose sur les répercussions du récit de ces crimes sur l'ensemble de la société. Dans la région parisienne, Langlois, agriculteur dans la ville de Patin, découvre, par intervalle, plusieurs cadavres enterrés dans son champ. A chaque extraction de nouveaux corps, le journal y consacre des articles au fur et à mesure plus développés. Au final, on constate qu'une famille entière est assassinée, la famille Kinck. Devant la découverte de ces huit cadavres, l'opinion publique se mobilise. Suite à l'enquête policière, le meurtrier, un ami de la famille prénommé Troppmann, est arrêté. Entre aveux et mensonges, il sera finalement condamné et guillotiné le 15 janvier 1870. En exploitant ce fait divers, le Petit Journal associe son nom à celui du meurtrier. Il fidélisera le lectorat et bâtit, en même temps, son image sur la découverte de chaque cadavre. « Il commence par consacrer deux pages entières au beau « crime » ainsi proposé à la curiosité alléchée du public, puis bientôt il passe à trois pages, puis à quatre. Non sans grand profit. Dès le 23 septembre 1869, le tirage qui avoisinait les 250 000 exemplaires, bondit à 375 000 ; le 26 septembre, il atteint 404 000. La découverte du septième cadavre le fait monter jusqu'à 448 000 ; le huitième à 467 000. Un record magnifique est celui du jour de la guillotine, le 15 janvier 1870 avec 594 000 exemplaires ! »³. Les journalistes de ce support d'information mettent en oeuvre tous

¹ L. Chevalier, *Ibid.*, p. 37.

² P. Drachline, *Ibid.*, p. 147.

³ J.-N. Jeanneney, *Opcit.*

les moyens techniques à leur disposition pour attiser la ferveur publique. Pour envenimer ce phénomène, le Petit Journal publiera un plan des lieux pour décrire l'endroit exact où les corps étaient ensevelis. Suite à cette incitation implicite, l'endroit du crime fera l'objet d'un lieu de pèlerinage pour des centaines de milliers de parisiens. Mais, les implications de cette affaire dépassent largement les frontières de cette petite ville de région parisienne. « Il y eut dans les années qui suivirent des Troppmann belges, anglais et ce mimétisme n'épargnera pas la gent féminine. Jean-Baptiste Troppmann était devenu une sorte d'unité de mesure de la férocité d'un criminel, mais le plus bel hommage posthume fut sans conteste le titre de « rédacteur en chef » que lui attribua le *Journal des Assassins*, organe officiel des chourineurs réunis, dans son unique livraison du 30 mars 1884. »¹. Troppmann et le Petit Journal deviennent des références en matière de crime. Avec l'augmentation du chiffre d'affaires liée à la croissance du nombre de lecteurs, ce périodique se développera en créant des hebdomadaires satellites et peut, ainsi, asseoir sa position de leader dans le monde de la presse.

L'image du Petit Marseillais se base également sur la publication de crimes célèbres, en particulier celui des empoisonneuses. Même si ce fait divers ne connaît pas un retentissement aussi significatif que l'affaire Troppmann, il rencontre tout de même un vif succès auprès du public. « Le premier numéro du journal avait été tiré à 5700 exemplaires. En août 1868, à la veille de la découverte des crimes, la diffusion stagnait autour de 6000 exemplaires. Sitôt les crimes dévoilés, les tirages progressent pour atteindre le 15 décembre 1868, au plus fort du procès, 42000 exemplaires. (...) Empressement de la foule, succès national, croissance extraordinaire des tirages (...) »². A travers ces exemples représentatifs, la convergence de facteurs favorables permet de montrer d'une part cette puissance du crime mise en scène par les journalistes et, d'autre part, cette facilité à séduire les lecteurs en répondant à ses désirs les plus inconscients.

Suite à la publication de nombreux faits divers « à succès », des publications spécialisées apparaissent pour élargir l'offre en matière de crime et satisfaire plus précisément ce public en quête d'extraordinaire, d'énigme et de sang. Au XX^{ème} siècle, de multiples magazines se succèdent comme *Le Passe-partout*, *L'œil de la police*, *Police Magazine* ou encore *Faits divers*. Ces supports d'information rencontrent un véritable succès car ils « rodent une formule originale fondée sur l'étroite association du fait divers, du roman

¹ P. Drachline, *Ibid.*, p. 153.

² M. M'Sili, *Ibid.*, p. 130.

policier et du jeu-concours « d'enquête ». »¹. En outre, la naissance du célèbre journal *Détective* marque un véritable tournant journalistique. Lancé en 1928 par Joseph Kessel et Maurice Garçon, avec l'aide de la maison Gallimard, il sera considéré comme l'un des magazines pionniers et rencontrera un très net succès avec la publication de 350 000 exemplaires par semaine. En effet, de par sa mise en page et les sujets abordés, *Détective* a su séduire un public très large en publiant des articles de reporters célèbres tels que Albert Londres, tout en s'inspirant des publications américaines.

En conclusion, « Le crime est en hausse, il se vend, il fait prime ; au dire des marchands, la France compte un ou deux millions de consommateurs qui ne veulent plus rien manger, sinon du crime, tout cru. »². Cette citation extraite d'un texte parodique écrit par Paul Féval souligne l'importance acquise par l'univers criminel à la fois dans les journaux mais aussi dans les préférences du public. Les passionnés et les adeptes trouveront dans ces faits des sensations uniques. « Du sang à l'encre, il n'y aura plus désormais que quelques heures. Les canards influenceront sur la vie de la cité, en flattant les peurs et les angoisses de population gavée de sensationnel à la criée. »³. Suite à cette popularité, le tueur en série au centre de cette attention médiatique ne risque-t-il pas de devenir un personnage de mythe ?

Section 2 : Le tueur en série, création d'un mythe à l'initiative des médias.

La presse écrite française, générale ou spécialisée, traite de tous les tueurs en série français sans différenciation, qu'il sévise à Paris ou en province. Par conséquent, l'information répercutée sur l'ensemble des médias au niveau national martèle les esprits et s'inscrit violemment dans la mémoire collective. Finalement, devant l'accumulation d'articles, de reportages et d'émissions, on peut légitimement s'interroger sur le regard et la place accordés aux tueurs en série dans notre société. La sur-médiatisation atteindra son paroxysme lorsqu'elle provoquera la mythification du tueur en série. Ainsi, la question du mythe permet de comprendre les effets d'une médiatisation à outrance. Il reste à déterminer le degré de participation des médias à la construction du mythe des tueurs en série. Enfin, comment s'exprime cette mythification et que symbolise-t-elle ?

¹ D. Kalifa, *Ibid.*, p. 27.

² Texte parodique de Paul Féval intitulé « La fabrique de crimes » cité par D. Kalifa, *Ibid.*, p. 29.

³ P. Drachline, *Ibid.*, p. 15.

Avant toute analyse, il semble incontournable de rappeler ce qu'est un mythe. Défini par le petit Larousse comme un « récit populaire ou littéraire mettant en scène des êtres surhumains », il désigne également une « représentation symbolique qui influence la vie sociale ». Par conséquent, le mythe, reflet des pensées inconscientes de la société, correspond à l'idéalisation et à l'admiration ressenties pour les actes d'un personnage. Par exemple, un tueur en série, bénéficiant du statut de mythe, est considéré et reconnu comme un individu à part qui parvient à se distinguer de la masse en faisant preuve d'une intelligence supérieure, à mon sens toute relative, lui permettant de déjouer les structures mises en place par les autorités pour organiser sa capture. Au fil des siècles, le mythe acquiert plus d'ampleur et s'ancre en profondeur dans l'esprit collectif. Ainsi, Jack L'Eventreur symbolise le mythe du « Serial Killer » dans toute sa splendeur. « Celui-ci est considéré comme étant le premier tueur en série de l'ère moderne. », même si cet assassin mystérieux ne fut jamais arrêté¹. Surnommé Whitechapel, son parcours criminel fut relaté dans l'ensemble des médias. Pour cause, il opéra à une époque où naissait la presse à sensation.

Cette notion de mythe relatif aux « Serial Killers » connaît un essor sans précédent aux Etats-Unis. La multiplication des productions cinématographiques américaines comme le célèbre « Silence des Agneaux » contribue à affirmer la suprématie de ce genre d'individu et un véritable engouement du public pour ce type de production. D'ailleurs, d'après les estimations de Stéphane Bourgoïn, 900 films et téléfilms apparaîtront sur le même sujet, suite au succès cinématographique d'Hannibal Lecter. Le développement et le succès rencontrés par la commercialisation des produits dérivés en constituent l'expression la plus moderne. En effet, « la société parle davantage du tueur en série, vu comme un habile « héros » criminel, que des victimes dont on relève le nombre pour rehausser sa notoriété (médias, films, etc.). Aux Etats-Unis, en particulier, les victimes de crime peuvent être perçues comme des perdants. »². Cependant, le point de vue français sur la question du mythe diverge totalement de cette conception spécifiquement américaine basée sur le marketing et le merchandising, où tout s'achète et se vend. Dans notre pays, l'absence de considération et de compassion pour les victimes choquerait, il nous est culturellement difficile de faire abstraction de toutes les souffrances qu'elles ont endurées avant de mourir. De plus, nous considérons les tueurs en série comme des monstres et des erreurs du système. D'ailleurs, Daniel Zagury souligne cette particularité : « l'habitude française est de considérer les tueurs en série comme des assassins, mais surtout comme des ratés, qui ont cumulé toute leur vie des masses de souffrance – et

¹ J. Douglas et M. Olshaker, *Agent spécial du FBI, j'ai traqué des serial Killers.*, Editions du Rocher, 1997, p. 30.

² L. Montet, *Ibid.*, p. 47.

certainement pas des êtres supra-humains, avec cette espèce de pureté minérale dans le Mal. »¹. Pas de fan clubs, pas de fascination exacerbée, pourtant, la récente sur-médiatisation accordée aux dernières affaires de tueurs en série marque l'amorce d'un changement dans les mentalités. Avec l'accroissement de la demande du public, cette surexposition du criminel arrive en France, portée notamment par le personnage du « profiler », qui cherche à cerner la personnalité de cet individu ambigu symbolisant un équilibre fragile entre le Bien et Mal. Même si le tueur en série fascine ou intrigue, lors du déroulement du procès et de l'annonce de la condamnation, il redevient ce « meurtrier des temps modernes ».

Par conséquent, les médias contribuent, en partie, à l'apparition et à la pérennisation du mythe du « Serial Killer ». Passif et impuissant devant le matraquage médiatique de ces enquêtes, le public retient toujours l'identité des criminels et la violence de leurs actes. Paradoxalement, les noms et les visages des victimes sombrent rapidement dans l'oubli. Cette réalité, pour le moins inquiétante, reflète un des aspects de cette culture élaborée autour du tueur en série. Cependant, contrairement aux préjugés, le mythe de ce type de meurtrier ne repose pas uniquement sur la quantité disproportionnée d'informations diffusée par les médias. La mythification s'exprime souvent à travers le culte des objets. De cette manière, les passionnés des affaires criminelles peuvent assouvir leur curiosité en découvrant concrètement des détails représentatifs et significatifs des événements. Exemple pour le moins surprenant, la cuisinière de Landru a été vendue aux enchères. Autre fruit de cette fascination, le lieu où Troppmann a enterré les cadavres de toute une famille s'est transformé en un véritable lieu d'attraction où les camelots tentaient de vendre des objets à l'effigie du criminel. Mais, l'exemple le plus représentatif reste une des techniques d'enquête concernant l'affaire de Marcel Barbeault². En effet, sur un des lieux du crime, le tueur, non connu des services de police à cette époque, a oublié son sac. Le juge d'instruction a décidé de le mettre en exposition à la mairie pour attirer l'attention des éventuels témoins et pour savoir si une personne reconnaissait cet indice clé. Malgré un sentiment d'insécurité fort, une grande partie des habitants de la région s'est déplacée à la mairie, simplement par curiosité, pour découvrir ce « fameux » sac. Inutile de nier les évidences, l'odeur du sang attire les foules ; ainsi, les êtres civilisés continueront à vivre leurs pulsions par images interposées.

¹ F. Lefebvre, *Radiographie d'un tueur en série et Tueur en série vs serial Killer*, www.lci.fr.

² Faites Entrer l'accusé « Marcel Barbeault, le tueur de l'ombre », 13 février 2005, F2.

Accusé de huit assassinats, condamné pour cinq, Marcel Barbeault a terrorisé Nogent-sur-Oise, ville de la région parisienne à la fin des années 60 et dans le début des années 70. Il suivait ses victimes et les agressait le soir entre 18 et 20 heures. Il les déshabillait des pieds jusqu'aux seins avant de les tuer.

Cette conséquence irrémédiable, manifestation d'une admiration malsaine, peut s'avérer dangereuse pour le développement du phénomène des « Serial Killers ». En effet, si la société fascinée par le tueur en série le glorifie, alors ces meurtriers se sentiront confortés dans leur dérive criminelle. Ainsi, s'identifiant à ces mythes, des futurs criminels passeraient plus facilement à l'acte. De plus, ces différentes formes de la médiatisation incitent les criminels à rechercher la célébrité dans l'objectif de marquer l'histoire. Par exemple, Francis Heaulme se vanta « d'être le plus grand tueur du XXe siècle »¹. Ce besoin de reconnaissance suprême devient un véritable moteur du crime. « L'exécution capitale achève la beauté du fait divers ; elle fixe les traits du héros, en fait un personnage du crime ou du malheur et prépare sa mythification. Il ne vieillira pas, défiguré, méconnaissable, oublié, ridicule dans quelques cellule ou quelque baignoire. Il sera à jamais ce qu'il a été au dernier moment. Il y a une sorte de transfiguration par le sang des pires monstres, ou des plus médiocres héros de lamentables affaires criminelles. »². Cette conception du tueur en série sur-médiatisé est-elle vouée à s'amplifier puis à perdurer ou, au contraire, sera-t-elle sans effet sur le point de vue du citoyen français ?

Section 3 : Le crime en série, épiphénomène ou phénomène de société ?

En procurant de véritables sensations au public et en le faisant frissonner, le crime de sang donne naissance, dans un premier temps, à la presse à sensation. Suite au succès des canards dans toutes les strates de la population, ce type de publications s'industrialise et ce marché journalistique s'épanouit. Pourtant, la part de tueur en série dans la criminalité française demeure infime même si la multitude de reportages abordant ce thème laisse supposer le contraire. Cette contradiction permet de s'interroger sur la nature du phénomène des tueurs en série. D'un côté, la personnalité du tueur avec son mystère et son univers macabre, de l'autre, la mise en scène du fait divers et l'aspect spectaculaire de l'information. Ces phénomènes dépendent-ils d'une corrélation ou d'une influence mutuelle ? Comme les journalistes articulent leurs récits autour de la cruauté et de la violence, il devient légitime de se demander si les actes de ces criminels constituent un réel problème de société ou si cette mise en page journalistique cherche à dramatiser un type de criminologie peu répandu. Cette

¹ M. Durin-Valois, Tueurs en série : le vertige des ténèbres, Figaro Magazine, 30 juillet 2004.

² L. Chevalier, Ibid., p. 128.

dernière partie permettra de poser les bases de cette réflexion en appréhendant les engrenages liant les faits divers et les tueurs en série.

Les meurtres commis par les tueurs en série, par leur absence de mobile, ne s'apparentent pas aux autres formes de criminalité. L'augmentation de ce type de criminel et l'intensification du sentiment d'insécurité procurent à ces informations un pouvoir spécifique sur les individus : elles interpellent, intriguent et inquiètent. Par conséquent, cette première hypothèse démontre que la personnalité du tueur justifie un tel développement médiatique. Ainsi, même si la spectacularisation des actes parfois associée au « charisme » du tueur en série profitent au succès des faits divers, il se cache effectivement derrière ce sensationnalisme un réel problème de société. Cette perception repose sur les éléments suivants : l'absence de détection des troubles psychologiques amenant un individu à tuer ; un manque de moyens efficaces dans les cellules consacrées aux recherches ; une incapacité à éviter toutes récidives chez ce type de meurtriers, phénomène aggravé par les peines non adaptées à cette forme de criminalité.

Grâce à leur talent, les journalistes métamorphosent n'importe quel événement - même si, au départ, il ne présente pas d'intérêt majeur – en un récit parsemé de rebondissements et d'intrigues. Cette utilisation judicieuse des artifices stylistiques s'appuie, en particulier, sur un sens aigu de la mise en scène pour attirer et séduire les lecteurs. En seconde hypothèse, les journalistes mettent à profit cette mise en page accrocheuse pour aborder les actes commis par les tueurs en série afin de masquer l'intérêt secondaire de ces événements. Dans ce contexte, la médiatisation de ces criminels se résumerait à une construction médiatique artificielle pour métamorphoser ces récits en de véritables faits de société. D'ailleurs, cet effet journalistique incite peut-être les aficionados de ce genre à voir ces articles sous l'aspect extraordinaire sans prendre en compte l'importance et l'influence des actes perpétrés par les tueurs en série. De même, cette accentuation du sensationnel dans le traitement de toutes les informations engendre sans doute, sur le long terme, une banalisation et une homogénéité dans la perception. Si les médias en abusent, cela risque de conduire à une dévalorisation de l'information brute au profit des artifices journalistiques. En effet, cette volonté de proposer des articles plus spectaculaires les uns que les autres souligne la logique commerciale prônée par le journal et peut nuire, parfois, à la qualité de l'information.

En résumé, cette partie revient à se poser des questions sur le rôle des médias dans l'attrait éprouvé par le public. Il paraît difficile de définir les responsabilités des médias puisque, indépendamment de leur évolution, cet engouement pour les crimes en série a toujours plus ou moins existé. Cependant, il est possible d'affirmer que ces faits relatifs au

parcours criminel sont passés du statut « d'évènements du jour » à « faits de société », accentuant de cette manière leurs effets symptomatiques et inquiétants.

Chapitre III : Les relations ambiguës entre tueurs en série et médias.

De nos jours, le meurtrier récidiviste désigné comme tueur en série va de pair avec le concept de médiatisation. Les journalistes demeurent en permanence à l'affût de la moindre information. Ils se déplacent sur les lieux du crime, interviewent les témoins et assistent aux procès. De ce fait, les médias peuvent jouer un rôle déterminant en ce qui concerne le suivi et le traitement de ces affaires criminelles. Certes, leurs objectifs varient en fonction de l'orientation du média et du contexte économique, socioculturel et politique pendant la période où sévit le tueur. Les organes d'information remplissent trois fonctions distinctes : informer ; servir de collaborateur de justice pour arrêter ces criminels ; enfin, les médias servent d'intermédiaire pour relayer les messages du tueur en série. Par conséquent, la particularité du rôle des journalistes réside dans cette ambivalence entre l'opportunité de favoriser le travail de la police et de la justice mais aussi la possibilité de céder à la pression de la logique commerciale et de nuire à la résolution de certaines enquêtes pour satisfaire leur quête de notoriété. Par conséquent, pour évaluer le rôle des médias dans le traitement informatif des actes commis par ces criminels, il faut analyser ces trois aspects cités précédemment pour comprendre comment et pourquoi les tueurs en série peuvent rapidement accéder au vedettariat.

Section 1 : Le devoir d'information.

« Dans la société actuelle, les médias sont seuls capables de nous fournir un rapport rapide et complet sur les événements qui se produisent alentour. Leur rôle est d'obtenir l'information, de la trier, de l'interpréter, puis de la faire circuler. »¹. L'information demeure l'objectif principal et la raison même de l'existence des médias. Cette mission consiste à rapporter, à détailler et à analyser les événements en tentant de retranscrire le plus fidèlement possible les faits pour en faire part à la population. « Pourquoi le journaliste informe t'il ? Pour fournir à ses concitoyens les moyens de comprendre le monde et d'agir efficacement. Plus techniquement, pour relater des faits et des événements qui lui semblent significatifs et

¹C.-J. Bertrand, La déontologie des médias, Presses Universitaires de France, 2004, p. 14.

qu'il suppose pertinents pour ses lecteurs. »¹. Sur la base de ce postulat, les médias prônent leur volonté d'instruire et de refléter l'actualité. Sous cet angle, traiter des crimes commis par un tueur en série ne relève pas d'un voyeurisme malsain mais offre la possibilité, au contraire, d'apporter des informations nécessaires au public afin qu'il puisse comprendre certains dysfonctionnements de la société et ses mutations. Donc, le devoir d'information, mission qui incombe au journaliste, est indissociable du droit à l'information qui concerne un des droits fondamentaux des individus. En effet, toute personne revendique cette recherche de vérité et le droit de savoir ce qui se passe au sein de la société où elle vit.

En dépit de cette liberté de la presse et de ce besoin légitime d'information, si un journal décide de traiter des tueurs en série, il sera presque systématiquement confronté à des difficultés déontologiques pour aborder ce sujet. De même, il est essentiel que les journalistes puissent préserver leur neutralité et leur objectivité devant tant d'atrocité. Le criminel en série agit sans mobile avec une telle cruauté que cela ne laisse personne indifférent. Finalement, les médias ne peuvent se contenter de relater des faits, ils éprouvent l'impérieuse nécessité, justement au nom du devoir d'information, de s'impliquer dans ces affaires qui interpellent l'ensemble de la société.

Section 2 : Les médias, auxiliaires de police et instruments de justice.

L'ouvrage de Hubert Besson² retraçant les étapes de l'enquête sur Emile Louis constitue un exemple représentatif du nouveau rôle joué par les médias dans ce type d'affaire. En effet, ce journaliste a pris l'initiative de réaliser une contre enquête pour déterminer et dénoncer les failles du système. Dans ce contexte, le pouvoir des médias permet de favoriser les avancées de l'affaire et offre un point de vue différent des enquêteurs, des juges ou des avocats. De plus, la mobilisation de public associée à la pression médiatique permet, parfois, d'accélérer la procédure ou d'appliquer de nouvelles réformes plus en adéquation avec la réalité des faits. Les médias mettent à profit leur impact pour marquer leur volonté d'agir, ainsi la société leur reconnaît une utilité publique permettant d'agir face aux problèmes de société. « Collecter l'information apparaît bientôt comme une tâche trop ingrate pour une presse qui a d'autres ambitions. Susciter des témoignages inédits, analyser les mobiles ou les alibis des différents suspects, établir l'identité ou donner le signalement de l'« assassin

¹ J.-L. Martin-Lagardette, Le guide de l'écriture journalistique, La découverte, 2003, p.19.

² H. Besson, Disparues de l'Yonne. La contre-enquête, L'Archipel, 2003.

présupposé » est un moyen d'alimenter la chronique tout en témoignant du rôle d'utilité publique du journal. Opération d'autant plus salutaire que la presse se trouve en butte aux attaques de ceux, de plus en plus nombreux, qui l'accusent de propager un « malaise de la sécurité publique ». »¹. Les médias refusent, à présent, ce rôle purement informatif et revendiquent leur puissance en désirant participer à la résolution d'affaires criminelles.

Plus concrètement, la citation suivante résume bien, cette nouvelle perception du rôle du journaliste d'investigation : « parfois, les médias pourront se trouver intégrés directement dans les démarches de recherche, comme lors de la diffusion de portraits robots ou des appels à témoins. Les enquêteurs sont réticents à reconnaître que, dans des circonstances « très particulières », exceptionnelles, certaines confidences à la presse n'ont d'autres intentions que de piéger l'auteur d'un crime... »². Elle démontre parfaitement que quelques enquêtes nécessitent l'intervention des médias afin de mobiliser la population pour collecter des informations qui pourront se révéler précieuses pour aboutir à l'arrestation du criminel. Un exemple en correspondance avec la réalité permet de démontrer l'importance et l'enjeu de cette stratégie médiatique. Dans une affaire d'homicide, les témoins constituent l'élément clé dans le début d'une enquête. Ainsi, dans le cadre de la résolution du meurtre commis par Francis Heaulme sur la plage du Moulin Blanc près de Brest, à la découverte du corps inanimé d'une aide soignante, les policiers ont lancé directement un appel à témoin dans la presse³. De cette manière, les personnes qui auraient aperçu des suspects potentiels ou même pris des photos du lieu du crime permettraient de donner de nouvelles pistes aux enquêteurs. La presse sert alors de moyen rapide et direct pour avertir les habitants de la région et les inciter à faire preuve de civisme. Dans cette démarche d'appel à témoin, les médias apparaissent alors comme un instrument précieux et un auxiliaire désintéressé dont la motivation principale, repose sur la volonté de participer à l'arrestation du coupable et de concourir à l'action de la justice. Autre exemple, lors de nombreuses disparitions de jeunes filles de la DDASS dans le département de l'Yonne et devant l'inertie des autorités, Pierre Monnoir, Président de l'Association de la défense des handicapés de l'Yonne « décide alors d'investir le terrain médiatique. En 1995, Pierre Monnoir intervient sur RTL, dans le cadre de l'émission « Les auditeurs ont la parole ». En 1996, il sollicite le concours de Jacques Pradel, qui présente « Perdu de vue ». Les investigations entreprises par ces journalistes permettent d'affirmer qu'il n'y a pas quatre, mais bien sept disparues. Pierre Monnoir l'apprend au cours

¹ D. Kalifa, *Ibid.*, p. 65.

² J.-M. Charon et C. Furet, *Opcit.*, p. 167.

³ Cf. J.-F. Abgrall, *Dans la tête du tueur. Sur les traces de Francis Heaulme.*, Albin Michel, 2002.

de cette émission télévisée en avril 1996. »¹. L'important audimat et la notoriété dont ces émissions bénéficient ont permis d'apporter des éléments de réponse au moment où les autorités refusaient d'ouvrir ou de poursuivre une enquête, en raison du manque d'indices et du statut précaire des « victimes ». Dans le cas des disparues de l'Yonne, les médias permettent de débiter l'enquête et sensibilisent l'opinion publique de manière à forcer les enquêteurs à prendre le flambeau et découvrir l'origine de ces mystérieuses disparitions.

Dans un autre registre, les médias peuvent, plus rarement instaurer progressivement une pression sur le tueur en série en divulguant de fausses informations. Par exemple, sous l'initiative des enquêteurs, les médias diffusent un communiqué informant de l'exhumation du corps d'une victime pour effectuer des analyses supplémentaires afin de mener une nouvelle autopsie. Dans ce cas, le meurtrier peut se sentir en danger ou même faire des erreurs, pensant que la police tient une piste concrète qui pourrait conduire à sa perte. Cette méthode a prouvé son efficacité car le tueur en série est souvent obsédé par les médias. Comme il aime être sous les feux des projecteurs et devenir l'objet de l'attention médiatique, il se tient au courant de l'actualité et de l'évolution du travail des policiers. En revanche, même si cet article tronqué est suivi d'un démenti, ce recours à la désinformation aussi louable soit-il constitue un risque momentané car si le coupable se laisse prendre par le subterfuge, le lecteur aussi.

En participant à l'arrestation du criminel de manière directe ou indirecte, les médias remplissent également le rôle d'instrument de justice. Pour accomplir complètement la mission qui leur est assignée, à la fin de chaque audience, les avocats ou les familles des victimes ont l'opportunité de s'exprimer sur le vecteur d'information de leur choix. De cette manière, il existe également un compte rendu médiatisé de l'avancement du procès. Plus que les proches des victimes, la société entière se sent concernée et, même, bafouée par les crimes perpétrés par le tueur en série. Ces actes de cruauté horrifient et provoquent dans la population un traumatisme collectif car cela aurait pu leur arriver ou toucher leur entourage. Quoiqu'il en soit, les médias permettent à chaque individu de participer par procuration au procès et de rendre son propre verdict.

Pour diminuer, tout de même, les conséquences liées à la médiatisation à outrance des affaires criminelles, les médias jouent aussi un rôle de modération et de prévention. Dans des états de crise d'insécurité, les journalistes peuvent orienter leurs articles de manière à rassurer la population. « Dans les affaires les plus traumatisantes, telles que les meurtres d'enfants ou les tueurs en série, la communication s'emploie à rassurer la population sur la détermination

¹ H. Besson, *Opcit.*, p. 186.

des enquêteurs à retrouver rapidement les coupables. »¹. Lors de chaque période marquée par les agissements d'un tueur en série, les individus connaissent différentes phases de peur et de doute car ils ignorent l'identité du criminel qui sévit dans les alentours. En absence d'information significative, les articles appuyant sur l'efficacité et la protection de la police rassurent la population qui se sent alors plus en sécurité : tous les moyens sont mis en œuvre pour protéger les concitoyens. Les médias donnent alors du poids à cette mobilisation du dispositif policier. Par exemple, lors de l'affaire Guy Georges et devant la multiplication des assassinats, un « article du Parisien se termine par un appel à la vigilance lancé par un enquêteur : « L'analyse du mode opératoire du tueur fait apparaître qu'il prend le temps d'étudier le mode de vie de sa future victime. Nous conseillons aux femmes seules de vérifier si elles ne sont pas épiées ou suivies et de rester sur leurs gardes si un inconnu les aborde, même si ce dernier est d'apparence aimable. » »². Cependant, les médias ne font pas toujours preuve de cette volonté d'agir en adéquation avec le système policier et judiciaire. Dans certains cas, ils visent le profit et la reconnaissance du public ce qui conduit les journalistes à accorder du « crédit » aux tueurs en série et, parfois même, à nuire à l'arrestation du criminel.

Section 3 : La presse au service des tueurs en série.

La médiatisation des tueurs en série remonte à la naissance des canards, même si ce phénomène continue de s'amplifier au fil des siècles avec l'apparition de nouveaux supports d'information. Pierre Drachline insiste sur le fait que, très tôt, les tueurs en série « bénéficièrent, il est vrai, d'un service de presse gratuit et efficace qui mit en lumière leurs actes les plus bénins. Les journalistes écrivaient presque sous la dictée de la guillotine (...)»³. Cette phrase démontre implicitement la contradiction présente dans l'implication particulière des médias qui se retrouvent tiraillés entre le devoir d'informer et la recherche inextinguible de sensationnel. Pourtant, n'est-il pas étrange de voir un tueur en série, symbole du mal absolu, faire la « Une » de n'importe quel bulletin d'actualité ? Ainsi, le crime et l'atrocité font toujours recettes. D'ailleurs, les journalistes suivent avec beaucoup d'attention le parcours criminel des tueurs en série. Ils cherchent, même, à s'immiscer dans les enquêtes et à

¹ J.-M. Charon et C. Furet, *Ibid*, p. 167.

² P. Bertin, *Opcit.*, p. 105.

³ P. Drachline, *Ibid*, p. 7.

faire part de la moindre information en vue d'un scoop. Dans ce contexte de concurrence exacerbée, où se situent les frontières entre information et apologie ?

Ainsi, chaque organe de presse multiplie les bulletins d'information et, en parallèle, mène sa propre investigation en interrogeant les témoins pour trouver les suspects potentiels et rentrer en contact avec eux. Mais, les journalistes sont-ils suffisamment préparés pour traiter d'aussi près ces crimes et côtoyer ces meurtriers ? Cette promiscuité crée parfois une impression désagréable où l'on discerne difficilement qui est manipulé et qui orchestre l'information ou la désinformation entre le tueur et le journaliste.

Les procès bénéficient d'une médiatisation et, même, d'une sur-médiatisation. « La loi n'autorisant photos et caméras que pendant cinq minutes, les mêmes images passeront et repasseront en boucle dans tous les journaux télévisés pendant tout le procès (...)»¹. Suite à ce tapage médiatique, avant l'ouverture du procès, l'opinion publique s'est déjà forgée un avis en ce qui concerne le verdict. L'erreur judiciaire concernant Patrick Dills prouve que la pression médiatique peut parfois altérer le jugement du jury et de la société et, en même temps, porter préjudice à l'accusé et à sa défense. Dans ce cas, Patrick Dills a été accusé à tort d'un meurtre probablement commis par Francis Heaulme et effectua plusieurs années de prison. Au-delà de leurs rôles et de leurs droits, les médias se définissent et agissent alors comme instrument de la justice. Il est possible d'en déduire que, d'une part, cette coopération entre médias et policiers peut s'avérer fructueuse et se conclut par le procès du criminel. A contrario, comme l'ensemble de l'affaire, de la découverte des victimes à l'arrestation du coupable, se trouve retranscrite dans les médias, ces derniers peuvent contribuer à mettre en péril des années d'enquêtes policières puisque cette intrusion médiatique instaure, parfois, une pression indescriptible et ralentit la procédure.

En effet, cette volonté des médias de devancer tous les autres acteurs par l'annonce de scoop provoque, à certaines occasions, des incidents dramatiques, voire des victimes supplémentaires. Par exemple, dans l'affaire Guy Georges, l'intervention intempestive d'une radio a failli faire basculer l'enquête. En dépit de l'interdiction prononcée par le juge d'instruction sur la diffusion d'information par les médias, juste quelques heures avant l'interpellation du tueur en série de l'Est parisien, « dans son journal de 7 heures, RTL annonce : « Le tueur de la Bastille a été identifié, grâce à son empreinte ADN. Le suspect est déjà connu des services de police... La traque est lancée... ». La direction de RTL jubile : elle a eu son scoop. Mais devant un tel dérapage, on est en droit de se poser la question : un

¹ P. Bertin, *Ibid.*, p. 149.

complice aurait-il agit autrement ? Non, il aurait cherché lui aussi à prévenir le coupable. L'Agence France Presse, qui disposait de la même information mais hésitait à la publier, confirme les faits par dépêche, deux minutes après. »¹. Heureusement, malgré cet incident, la police a pu effectuer son travail et procéder à l'arrestation du suspect numéro un, à la sortie d'une bouche de métro. Mais, dans ce cas extrême, s'il avait échappé à la police et qu'il avait perpétré d'autres meurtres, les journalistes de RTL seraient les seuls responsables.

Un autre exemple permet d'insister sur le rôle déterminant joué par les médias et sur les conséquences imprévisibles provoquées par le déchaînement médiatique. Les journalistes rédigent des articles détaillés où ils précisent les moindres détails des affaires traitant des tueurs en série. La divulgation de ces précieuses informations a permis à Michel Fourniret d'échapper, pendant plus de vingt ans, aux forces de police sans même être soupçonné. Il s'est servi de cette faille pour agir sur les traces d'autres tueurs en série sévissant à la même époque comme Emile Louis, Marc Dutroux ou, encore, Francis Heaulme. De cette manière, Michel Fourniret reproduisait leur mode opératoire afin de les faire accuser des meurtres et de ne pas éveiller les soupçons des enquêteurs. Cette technique, c'est-à-dire l'imitation des tueurs en série, s'appelle *copy cat*². Plus généralement, le tueur en série surveille attentivement l'évolution de l'enquête à travers les médias. Ainsi, il peut modifier son scénario ou son mode opératoire pour brouiller les pistes des enquêteurs.

De plus en plus, les tueurs désirent entrer en contact avec les médias. Les journalistes répondent toujours présents, avec à l'esprit les mots rentabilité et notoriété. La volonté de vedettariat n'est pas rare chez ce type de criminel. Par son côté mégalomane et narcissique, le tueur en série aime se mettre en scène pour assouvir son insatiable besoin de reconnaissance et afficher sa puissance. Dans cette optique et d'après la théorie de Marie-Laure Susini, le tueur en série est défini comme « l'auteur du crime pervers ». Elle pousse la comparaison à son paroxysme en identifiant la manière d'agir du meurtrier à un jeu d'un acteur³. Non seulement il tue mais en plus il veut devenir et pourvoir se vanter d' « être le meilleur tueur du monde ». De ce fait, l'assassin dans sa folie meurtrière part à la recherche de la célébrité et les médias y contribuent. « Une impérieuse soif de publicité : Les tueurs en série, ayant un ego surdéveloppé (ils sont presque toujours égocentriques), adorent que la presse parle de leurs tristes exploits. Cela les flatte et les conforte dans leurs choix. Ils conservent ainsi soigneusement les coupures de journaux ou articles de magazines mentionnant les meurtres et

¹ P. Bertin, *Ibid.*, p. 114.

² Secret d'actualité « Michel Fourniret », 30 janvier 2005, M6.

³ M.-L. Susini, *L'auteur du crime pervers et son public*, Fayard, 2004.

les recherches des policiers. Lorsqu'ils sont arrêtés, on retrouve presque toujours des cahiers sur les pages desquelles ils ont collé ces coupures. »¹.

Par conséquent, cette sur-médiatisation nous pousse à nous interroger afin de savoir si les tueurs en série ne vont pas agir en recherchant la célébrité. En effet, le criminel le plus médiatisé par excellence reste le tueur en série, même si ce phénomène n'atteint pas en France les proportions connues aux Etats-Unis. Il ne peut s'empêcher de correspondre avec les médias. Dans ce cas, la citation de Gloria Awad (« la prise de parole est une prise de pouvoir »²) prend alors toute sa signification. Cela expliquerait pourquoi le tueur en série apprécie autant être au cœur des préoccupations. C'est une manière, pour lui, de démontrer à la société son incroyable influence. Généralement, ces personnages ont un statut peu élevé dans la société et, à travers les médias, ils acquièrent un « statut et un pouvoir médiatique » qui leur permet de réquisitionner les colonnes d'un journal ou les ouvertures des flashes d'information. Synonyme d'énigme et de mystère, les médias sont fascinés par ces tueurs. « Une information n'est complète que si elle répond à six questions, cinq W et un H : who, What, Where, When, Why et How : qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment. Et c'est cela qui rend les serial Killers si passionnants d'un point de vue journalistique... C'est qu'avec eux, il manque toujours un W, le Why. Ils n'ont pas de pourquoi. Ils nous laissent sans mobile, sans explication. Ils conservent leur mystère, celui du mal absolu. C'est en cela qu'ils fascinent la presse... » explique Nelly Terrier, chroniqueuse judiciaire au Parisien³.

Quelle est la responsabilité des médias dans la diffusion d'articles ou d'interviews du tueur en série ? Nous pouvons noter l'exemple le plus représentatif celui de Patrice Alègre qui s'est servi de la popularité de l'émission de Karl Zéro le « Vrai journal » diffusé sur Canal + pour passer un message et dénoncer la complicité de grandes autorités de Toulouse. En effet, certains tueurs en série choisissent les médias pour avouer certains faits. Dans ce cas, le tueur en série est sûr d'être écouté par un grand audimat. De plus, le présentateur ne peut refuser une telle opportunité. N'est-ce pas une façon de semer la confusion dans les esprits et d'user des mécanismes de manipulation ? Les médias devraient peut-être y réfléchir à deux fois avant d'agir et d'évoquer de tels rebondissements.

Les tueurs en série semblent conscients de cette relation privilégiée qu'ils entretiennent avec les médias. Berkowitz, célèbre Serial Killer américain, écrira dans une lettre : « il y aura toujours des tueurs parce que tout individu dont l'esprit est occupé par la

¹ E. Campos et R. Nolane, Tueurs en série : enquête sur les Serial Killers, Plein sud, 1995, p. 108.

² G. Awad, Du sensationnel. Place de l'événementiel dans le journalisme de masse., L'Harmattan, 1995, p. 155.

³ P. Bertin, Ibid., p. 138.

mort et la destruction aura toujours la garantie de bénéficier d'une importante publicité et d'attirer un public disposé à lui prêter attention lorsqu'il aura recours à des actes antisociaux par besoin de reconnaissance ou pour toute autre raison»¹. Suite à cette citation qui constitue un aveu dans la bouche de son auteur, il est tout à fait légitime de s'interroger sur le rôle et l'influence des médias dans la croissance de ce problème de société. Déjà, au XIX^{ème} siècle, Napoléon s'inquiétait de cette situation médiatique, quant aux crimes, et à l'influence des faits divers de presse sur la criminalité, « si on a la sottise, écrivait déjà Napoléon à Fouché, de continuer à donner de la célébrité dans les journaux aux brigands, on en fera des espèces de fanatiques qui se succéderont. L'instinct du crime n'a pas besoin d'être remué encore par l'amour de la célébrité. » Cette citation de Napoléon, extraite d'un article des années 1890, s'en prend à l'influence pernicieuse de la presse, encore plus pertinente aujourd'hui. On en déduit que le rapport entre les pouvoirs politiques et le fameux quatrième pouvoir médiatique ne date pas d'hier. Napoléon, grand législateur de l'Etat français, s'interrogeait dans cette correspondance adressée à son ministre de la police sur la nécessité de limiter l'impact des tribunes judiciaires consacrées à la grande délinquance. Un siècle plus tard, la loi Perben II concrétise cette démarche et tente de relancer le débat en choisissant délibérément d'établir des lois en adéquation avec l'expansion du phénomène des Serial Killers, quitte à diminuer leur liberté d'expression.

¹ E. Campos et R. Nolane, Opcit., p. 110.

Partie II : La dérive journalistique.

Chapitre I : Les orientations journalistiques.

« Entre le fait divers et le public, l'intermédiaire, c'est l'écrivain. »¹. Ce postulat souligne la prépondérance de la mission qui incombe au journaliste. Pourtant, le statut de fait-diversier ou même de reporter ne s'acquiert pas sans surmonter des difficultés d'embauche. D'ailleurs, dans les faits, il constitue souvent les premières expériences dans la profession. De plus à l'arrivée, le journaliste acquiert souvent le statut de pigiste dépendant donc d'un statut précaire et percevant un salaire variable en fonction de l'audience. Leur seule option pour grimper les échelons de la hiérarchie au sein du journal consiste à se démarquer en devenant l'auteur d'un fait divers à succès. De cette manière, le journaliste bénéficie de la reconnaissance de ses pairs et prouve sa valeur journalistique en réussissant à répondre aux attentes du public. Ainsi, le suivi des enquêtes concernant les tueurs en série devient une opportunité pour le journaliste. En effet, comme le public se passionne pour le destin de ces tueurs atypiques, les journalistes accordent une médiatisation extrême à ces criminels pour asseoir leur position au sein de leurs publications. Cependant, ces professionnels de la presse, sous la pression, endossent souvent des rôles qui ne sont pas les leurs comme celui d'enquêteur, d'avocat, de juge ou encore de bourreau. Il apparaît difficile de déterminer jusqu'où mènera cette quête inextinguible du sensationnel et du morbide. Par conséquent, les journalistes en traitant des sujets aussi sensibles doivent faire preuve d'une certaine réserve et être conscients de leur responsabilité afin d'analyser et d'anticiper les conséquences de leurs reportages. Quelles sont exactement leurs missions ? Comment et pourquoi évoquent-ils, avec autant d'ardeur et d'acharnement, le thème des tueurs en série ? Les sections suivantes essaieront de répondre à ces interrogations.

Section1 : La logique commerciale et la fidélisation du lectorat.

La mission des journalistes réside dans cette perpétuelle nécessité d'informer le public. Dans chacune de ces tâches, le journaliste ne perd jamais de vue cet objectif. Cependant, la pérennité d'un journal ne repose pas uniquement sur cette revendication, elle dépend

¹ L. Chevalier, Ibid., p. 115.

fortement du nombre de lecteurs ou de téléspectateurs et, par la même occasion, du chiffre d'affaires résultant du tirage ou de l'audimat. Ainsi, pour séduire le public et l'inciter à acheter un journal en particulier, une publication met tous les moyens en œuvre pour décrypter les attentes du public et pour y répondre avec le plus d'exactitude et d'empressement possible. De ce fait, un journal remporte un immense succès et perdure sur le marché, si sa ligne éditoriale et les articles publiés correspondent aux aspirations de sa cible. Dans cette optique, la fidélisation des lecteurs demeure la préoccupation principale à chaque diffusion d'un numéro, c'est pourquoi la logique commerciale régit le domaine journalistique. Comment se traduit cet aspect économique dans le monde de la presse écrite ? Quelle est la valeur de l'information ? Comment ce paramètre participe-t-il à la sur-médiatisation des tueurs en série ?

Cette logique commerciale impose la prise en compte de plusieurs facteurs pour assurer la réussite d'une publication. En effet, les journalistes sont contraints de surveiller les sujets traités par les autres concurrents afin de suivre le mouvement et de proposer les mêmes informations à ses lecteurs. Ce principe de surenchère mercantile entre médias engendre « l'effet torche »¹. Ce phénomène se traduit par l'amplification d'une information dans l'ensemble des journaux de la presse écrite. Par exemple, un journal publie en avant-première une information d'une importance capitale dans l'actualité. Les autres concurrents décident de reprendre cette information en l'adaptant par rapport à leur ligne éditoriale pour faire également bénéficier leurs lecteurs de cette exclusivité. Cet « effet torche » provoque de multiples conséquences sur la société. En effet, au lieu de favoriser l'originalité et la diversité de l'offre, cette concurrence féroce dans le domaine de la presse écrite impose une uniformisation dans le traitement de l'actualité. De plus, la suprématie et le diktat de la télévision exacerbent ce phénomène car ce média prédomine sur le marché de l'information grâce son impact visuel. « Pour attirer toujours plus de lecteurs, nombre de titres s'engouffrent dans les sujets passionnels et populaires mis en exergue par la télévision. »². Ainsi, le marché et la loi de l'offre et de la demande déterminent ce qui doit être ou non traité ainsi que la qualité d'un événement et l'attention qui doit y être accordée. Selon Jean-Luc Martin Lagardette, « comme n'importe quel bien de consommation, l'information connaît des modes. Et c'est bien parce que l'information est un objet de consommation qu'elle subit aussi,

1 R. Bodin et D. Sorin, Insécurité dans la Presse. Courbes subversives contre « effet torche », www.groupeclaris.com/IMG/doc/insecurite-dans-la-presse.doc.

² J.-L. Martin-Lagardette, Opcit., p. 70.

dans nos sociétés marchandes, les lois de l'offre et de la demande, et parfois leurs excès. »¹. Par conséquent, un consensus implicite et indirect se crée entre les médias pour se focaliser momentanément sur des sujets considérés comme « brûlants ».

En partant du principe que les journalistes traitent les informations en fonction de leur impact sur les motivations d'achat du public, il est possible d'en déduire que l'information prend une valeur commerciale. Outil de promotion et d'accroche, elle permet de séduire le maximum de lecteurs pour les inciter, par ailleurs, à acheter régulièrement la publication. D'ailleurs, concernant une étude sur la médiatisation du milieu carcéral et le traitement des affaires criminelles, Pascal Décarpes explique que l'information se transforme en « infotainment », un savant mélange d'information et d'entertainment (divertissement). Selon cet auteur qui mène des recherches pour le laboratoire Cultures et sociétés en Europe, « cette conception du rendu des nouvelles impose l'ajout d'un élément vendeur dans lequel l'audimat trouvera satisfaction, en l'occurrence des personnes « célèbres » car célébrées médiatiquement »². Cette manière de percevoir la médiatisation des détenus intègre, bien sûr, celle des tueurs en série. En effet, les journalistes utilisent le récit des crimes pour les médiatiser et répondre aux attentes du public. Leur statut de « célébrité » ne fait en aucun cas référence à leurs actes mais à l'attention disproportionnée que leur portent les médias. Dans la continuité de ce raisonnement, Daniel Schneidermann définit l'information comme une « information-marchandise ». De cette manière, « la presse participe à un système économique où, aujourd'hui, la rentabilité financière investit la plupart des domaines, et ce de plus en plus ouvertement. »³. Daniel Schneidermann résume schématiquement le concept de déchaînement médiatique ou de sur-médiatisation à « une symbiose miraculeuse entre les discours publics et les attentes intérieures. »⁴. Pourquoi le tueur en série envahit alors les colonnes des journaux ? Même si l'apparition des tueurs en série ne constitue en rien une nouveauté, le discours médiatique les présente comme un phénomène moderne. En fait, longtemps, la société française a refusé et nié l'existence de ce type de criminels. Cependant, depuis les quinze dernières années, les autorités ont accepté l'arrivée de cette nouvelle forme de criminalité. De plus, comme les journalistes concentrent essentiellement leur attention sur l'actualité instantanée, ils proposent de traiter en exclusivité les sujets sur les tueurs en série. En offrant un thème nouveau, ils abordent une autre technique pour attirer l'attention du public. Suite à l'« effet torche », les discours publics reprennent sans cesse ce sujet et y

¹ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p.22.

² P. Décarpes, *Topologie d'une prison médiatique*, <http://champhenal.revues.org/document24.html>, 2004.

³ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p. 189.

⁴ Cf. D. Schneidermann, *Opcit.*

accorde un intérêt plus spécifique car le public se mobilise et s'anime pour ces problèmes de société qui les intriguent et permettent, par la même occasion, de remettre en cause le système. Ainsi, le thème des tueurs en série combine deux paramètres indispensables pour entretenir cette sur-médiatisation. D'une part, il intéresse les journalistes qui y décèlent un fort potentiel de rédaction et, d'autre part, le public conforte le choix des journalistes en y assouvissant des attentes inconscientes.

En conclusion, même si, pour préserver son poste, le journaliste se voit contraint de subir les lois du marché, il pourrait consacrer les colonnes du journal à d'autres sujets tout aussi importants afin de limiter ce phénomène de sur-médiatisation qui conduit généralement à l'amplification du sentiment d'insécurité. Sans doute, n'est-il pas si facile, même pour le journaliste de bonne volonté, de s'élever contre la logique de tout un secteur professionnel. Par conséquent, il est légitime de se demander si les journalistes sont réellement responsables de cette sur-médiatisation ou s'ils ne répondent pas tout simplement à la logique de la société de consommation.

Section 2 : Le choix du spectaculaire et du racoleur.

Le spectaculaire et le racoleur représentent les deux ingrédients phares du succès des faits divers. Les journalistes mettent en avant ces deux principes pour rendre l'information attrayante auprès du public. De cette manière, comme nous l'avons vu précédemment, l'information recouvre une valeur commerciale et participe à la promotion du journal. Par exemple, si un lecteur hésite entre deux publications qui abordent à priori les mêmes thèmes, la primauté du spectaculaire et les titres percutants feront la différence. Cet élément stratégique et mercantile permet alors de devancer les concurrents et d'affirmer la suprématie et la différence d'une publication sur un marché où l'uniformité et la surabondance dominent. Le spectaculaire, se traduisant par la mise en scène de l'information, attire et interpelle le lecteur et lui promet inconsciemment de satisfaire ses attentes les plus secrètes.

Dans cette recherche d'originalité, de sensationnel et de confessions exclusives, les médias tentent d'élargir toujours plus leurs panels d'émissions dans le seul but de battre des records d'audimat ou de diffusion. En fait, les journalistes jouent sur l'aspect affectif, psychologique et émotionnel pour sensibiliser le lecteur et pour nouer avec lui une relation particulière. Mais, avant d'atteindre cette dimension de séduction, « il faut pour cela posséder ce « flair particulier » qui permet de « discerner le spectacle de la rue » et de saisir « le détail

qui, ce soir ou demain, intéressera la foule ». »¹. Comme le rappelle cet extrait d'un ouvrage de référence, le travail du chroniqueur se base sur cette nécessité de mettre en avant l'extraordinaire. Cette volonté doit apparaître dès la « Une » tant dans les titres employés que dans les images exposées afin d'attirer, en un coup d'œil, le lecteur potentiel.

A présent, un événement accède au statut de fait divers uniquement s'il présente des rebondissements favorisant sa mise en récit ou en image. Dans ses articles, le journaliste prône le spectaculaire en accentuant, par exemple, les traits ou les agissements d'un personnage charismatique. D'ailleurs, les tueurs en série symbolisent l'inattendu, le mysticisme, le satanisme, favorisant ainsi l'approche racoleuse. En effet, simplement le nom de ce type de criminel évoque au public un univers composé de mystères, de crimes et d'intrigues. Chaque détail de son parcours, de son mode opératoire, de son choix des victimes provoque l'indignation, la stupéfaction et l'horreur. En témoignage de cet état de fait, dans les années quatre-vingt, Thierry Paulin, dont nous avons vu auparavant la biographie, a défrayé la chronique. Ce tueur hors normes torturait et assassinait des personnes âgées vivant seules dans le 18^{ème} arrondissement de Paris avec une violence et une brutalité extrême pour parfois ne leur voler que des sommes modiques. L'élément au centre de cette recherche du racoleur, reste le suspense qui est entretenu et qui ne cesse d'augmenter au fur à mesure que les meurtres se multiplient et que l'enquête piétine. Alors, les journalistes mettent l'accent sur l'angoisse et exploitent avec ferveur le moindre indice, peu importe qu'il soit véridique ou pas. Dans le cas de cette enquête, un faux portrait robot a conduit à l'arrestation brutale et injustifiée d'une personne innocentée par la suite. Puis, le jour de la découverte de l'identité du criminel - présumé innocent - le spectaculaire atteint son comble. En effet, Thierry Paulin était un jeune homme adepte des nuits parisiennes qui paraissait totalement inoffensif. Mais, ces meurtres devraient contribuer à la réalisation de soirées chics dans le milieu branché. Par conséquent, il est possible d'en déduire, comme le prouve cette citation, que « les rebondissements de l'enquête tiennent une place prépondérante dans les articles qui orchestrent le mystère de ces meurtres. Et c'est au secret qui les entoure qu'ils doivent leur renommée. »².

L'extraordinaire associé à la prédominance des faits divers dans l'actualité donne naissance à un « journalisme de racolage ». Ce journalisme utilise la curiosité avide des

¹ E.Tavernier, Du journalisme, son histoire, son rôle politique et religieux, H.Oudin, 1902, p.302 cité par D. Kalifa, Ibid., p. 87.

² M. M'Sili, Ibid., p. 108.

lecteurs, en mettant l'accent sur les détails spécifiques comme la violence, le sexe ou encore le surnaturel, pour vendre les journaux.

Section 3 : Panorama des techniques journalistiques.

Comme explicité précédemment, les articles d'un journal deviennent une vitrine pour présenter l'aspect spectaculaire et racoleur de chaque événement. Cette notion de « mise en vitrine » prend encore plus d'importance sur les sites web des organes de presse, où l'instantanéité et l'interactivité introduisent de nouvelles dimensions. Ainsi, les rédacteurs désirent agir sur les motivations du public et l'inciter à acheter la publication pour l'article « phare ». Afin de réaliser cet objectif, le chroniqueur possède également d'autres techniques journalistiques à sa disposition. L'ensemble de ces artifices contribue à la mise en scène des récits concernant les tueurs en séries. En fait, la préoccupation première du journaliste lorsqu'il rédige ses écrits consiste à parsemer des éléments dans la page afin de conduire le lecteur à la lecture complète du texte. De cette manière, cette stratégie indispensable assure l'audience du magazine tout en informant les lecteurs. Comment se déclinent les différentes techniques journalistiques ? En abordant la manière de séduire le lecteur, Jean-Luc Martin-Lagardette détaille ces mécanismes par cette phrase : « le rédacteur (et surtout le secrétaire de rédaction) utilise un ensemble de techniques, constituées de la titraille (titre, appel de titre, sous-titre, intertitre), du chapô (ou « chapeau »), et des illustrations avec leurs légendes. »¹.

Les publications sur le marché suivent plus ou moins, selon leur ligne éditoriale et leur image de marque, l'exemple américain en matière de mise en page journalistique. D'ailleurs, *Détective*, la référence en matière de publication dédiée aux faits divers et à « la chronique du sang », base sa charte graphique sur l'utilisation de ces techniques qui se traduisent par l'accentuation de titres accrocheurs associés à des illustrations qui attirent l'oeil. En effet, « le titre recèle deux fonctions essentielles : attirer l'attention et délivrer un message. Il possède un aspect visuel et un aspect informatif qui s'interpénètrent, parfois luttent l'un contre l'autre. Le titre est un compromis entre l'écriture (titre à lire) et, par sa taille, l'image (titre à voir) : il n'est plus tout à fait texte, mais il n'est pas encore tout à fait image. »². Et, en ce qui concerne les illustrations, « il s'agit des photos et des dessins. Les illustrations sont indispensables (et non surajoutées) et efficaces (pas seulement là pour faire joli). Elles participent du premier

¹ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, pp. 133-134.

² J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p. 135.

niveau de lecture. Indispensables, parce qu'elles aèrent la mise en page, lui donnent plus de force, de lisibilité. Efficaces, parce qu'elles complètent l'information en apportant un autre mode de lecture, plus directement sensible. »¹. Ainsi, lorsque le lecteur feuillette le journal, la complémentarité d'un titre racoleur et d'une illustration spécifique conduit le lecteur à s'intéresser plus particulièrement à l'article.

Le thème des tueurs en série offre la possibilité d'une plus grande liberté dans la manière de traiter le sujet. En effet, grâce à l'ensemble des techniques stylistiques et graphiques, le journaliste peut exprimer son talent en créant, dans son article, un univers et une atmosphère spécifique aux meurtriers en série. La palette regroupant les différentes approches thématiques possibles proposent des mises en scène multiples et variées. Par exemple, le journaliste peut s'inspirer des romans policiers en jouant la carte du suspense, en s'interrogeant sur l'identité de la prochaine victime, ou exprimer l'angoisse pour insister sur l'amplification du sentiment d'insécurité, ou bien encore parier sur la sensibilité de l'opinion et sa compassion à l'égard des familles des victimes. Le vocabulaire, les champs lexicaux, la mise en page ainsi que les illustrations participent à la compréhension du texte et viennent confirmer l'impression générale ressentie par le lectorat. Généralement, le journaliste choisit une trame ou un fil conducteur pour construire son récit en soulignant précisément le détail insolite et sensationnel. De plus, le chroniqueur oriente son article en fonction de l'aspect émotionnel ou de l'aspect plus réfléchi. En ce qui concerne les grandes affaires criminelles, l'affectif prime pour laisser place ensuite aux interrogations et à la réflexion. Au-delà de la description de la scène du crime qui provoque un traumatisme et sensibilise le public, le fonctionnement de la police, de la justice et des médias fascinent.

« Ne rappelle-t-on pas d'ailleurs qu'« un bon fait-diversier est un bref romancier » ? »². Cette interrogation rappelle que, dans ce type d'affaire, le journaliste ne se contente pas de retranscrire tout simplement la réalité, il la présente selon sa manière, avec son talent et la mise en pratique des techniques journalistiques. Cependant, le journaliste doit garder à l'esprit et prendre en compte, dans la phase de l'écriture, l'impact et les répercussions engendrés par leurs articles sur la société. Si un sujet sur les tueurs en série insiste fortement sur le sentiment d'insécurité alors cela peut rapidement provoquer une psychose collective. Par conséquent, le principe de précaution est de rigueur. En effet, au-delà de la logique commerciale et de la recherche de séduction du lecteur, le journaliste doit également faire

¹ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p. 145.

² P. Pottier, *Les journalistes*, L'Action populaire, 143, 1907, p. 23 cité par D. Kalifa, *Ibid.*, p. 54.

preuve de responsabilité par rapport à la retranscription des faits pour ne pas créer une paranoïa dans le public.

Section 4 : La recherche du scoop.

Un scoop est défini comme « une nouvelle donnée en exclusivité par un journal, une agence de presse, etc. ». D'ailleurs, le travail du journaliste réside dans la recherche d'informations nouvelles pour alimenter sa chronique et présenter au public l'actualité sur le vif. « Ainsi, la course à la nouveauté peut mener à la quête effrénée du scoop, de la nouvelle exclusive qu'on sera le seul ou le premier à diffuser. »¹. Donc, les publications réussissent à affirmer leurs différences par rapport aux concurrents, tout en augmentant le nombre d'exemplaires vendus. En effet, comme le public désire principalement se tenir au courant des événements en temps réel, il se dirigera naturellement vers un journal qui répond à cette demande en dévoilant une exclusivité. Cette volonté de présenter des scoops à n'importe quel prix, tel le travail effectué par les paparazzis, répond à la logique commerciale.

De ce fait, le journalisme d'investigation² favorise la découverte de nouveautés. Un journaliste chargé d'écrire un reportage sur un sujet précis mènera, parfois, une enquête en parallèle des interrogatoires dirigés par les policiers. Le scoop souligne, alors, la volonté d'apporter des réponses indispensables pour mettre fin aux interrogations de la famille des victimes et de tous les individus. Dans le cas des tueurs en série, le journaliste à l'origine de la diffusion d'informations supplémentaires - si elles ne nuisent pas à l'enquête en cours - verra son nom associé à celui de l'affaire. De plus, cette renommée se répercute également sur la notoriété du journal comme *Le Petit Journal* et le suivi de l'affaire Troppmann. De la même façon que le nom des tueurs en série reste gravé dans les mémoires, celui du journaliste ou de l'enquêteur qui a permis de faire avancer ou d'élucider l'enquête demeure à jamais dans l'histoire du crime. Par conséquent, la tentation pour un journaliste d'associer son nom à celui d'un tueur en série peut, parfois, conduire à des erreurs nuisibles au bon déroulement de l'affaire. Le journaliste se doit de faire la part des choses afin de respecter une certaine ligne de conduite, même si des exemples concrets évoqués précédemment prouvent que leur

¹ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p.22.

² Cf. Mark Hunter, *Le journalisme d'investigation*, Presses Universitaires de France, 1997, p. 4.

Le grand journaliste français d'investigation est Albert Londres. Ce type de journaliste est décrit comme « le reporter qui rend compte « par son propre travail et ses propres initiatives, de questions importantes sur lesquelles des personnes ou des organisations souhaitent garder le secret », est digne du nom d'investigateur. ».

pugnacité et leur persévérance ont permis de relancer des enquêtes sur la base de nouveaux indices.

Chapitre II : Une mutation journalistique inéluctable.

Dans la première partie, nous avons démontré les mécanismes et le processus d'évolution qui contribuent à la renommée du fait divers en tant que genre journalistique à part entière. Cette rubrique renferme un fort potentiel de consommation et, surtout, de communication. En effet, le fait divers existe uniquement à travers ses publications dans les journaux quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou encore spécialisés. De ce fait, il prend toute sa signification grâce à sa médiatisation quasi permanente même s'il apparaît sous différents visages (braquages, catastrophes naturelles, crimes passionnels, tueurs en série...). Par conséquent, il semble possible d'affirmer que les caractéristiques propres à ce genre de récit provoquent cette « sur-médiatisation ». Ce type d'information remporte l'unanimité dans l'ensemble des couches sociales et se répercute sur l'augmentation des ventes de journaux. Récit accrocheur et libérateur, élément de promotion, le fait divers obéit à des objectifs disparates et complexes. Pourtant, indépendamment des époques et de la géographie, les journalistes usent et abusent des mêmes ingrédients pour séduire les lecteurs. Comment s'expriment ces invariants et quelles sont les caractéristiques fondatrices du fait divers ? Pourquoi provoque-t-il un tel engouement aussi bien de la part des médias que du public ? Voici quelques unes des questions auxquelles nous essayerons d'apporter des réponses aussi exhaustives que possible.

Section 1 : Le fait divers, le sensationnel vs le quotidien.

Selon les termes de sa définition, le fait divers doit présenter une originalité ou une caractéristique particulière, hors du commun, pour faire l'objet d'une publication. En effet, le journaliste sélectionne les sujets à traiter parmi une immense quantité d'informations. Pour effectuer ce choix, il prend en compte les désirs et les attentes du lectorat. De cette manière, l'intérêt suscité par un événement constitue la première de ses préoccupations. « Le fait divers perd en quotidienneté ce qu'il gagne en visibilité immédiate : le sensationnel est devenu un argument de vente (...) »¹. Cette recherche permanente du sensationnel, indispensable pour se

¹ M. M'sili, Ibid., p. 224.

détacher de la concurrence et fidéliser le lecteur à tel ou tel journal, pousse le reporter à user d'artifices stylistiques comme la mise en valeur parfois excessive des détails concernant les meurtres. Cette analyse est partagée par Lits et Dubied, notamment lorsqu'il souligne que « le texte se charge, à grand renfort de vocabulaire mélodramatique, de rapporter l'histoire avec un souci du détail accentué. On est parfois surpris de constater à quel point les récits étaient crus, soucieux qu'ils étaient de transmettre les horribles détails et autres épisodes des histoires rapportées. »¹. Dans cette optique, un paradoxe demeure. Louis Chevalier résume en quelques mots cette contradiction : « Le fait divers rend compte du normal, du banal, mais il révèle en même temps un univers sombre et fascinant comme l'envers de nos sociétés. »². Il est possible d'en déduire que, d'une part, le lecteur recherche dans ce type d'article une histoire surprenante, un détail inattendu en rupture avec la réalité ou encore une opportunité d'évasion à travers des informations essentiellement « distrayantes ». Cependant, les attentes des adeptes de ce genre ne se réduisent pas uniquement à cette soif de spectacularisation. Paradoxalement, le consommateur de faits divers espère trouver des références à la réalité. « Délaissant l'extraordinaire ou l'excessif pour interroger ici le banal, l'évident, leurs actes ou leurs propos dessinent une sorte de carnet du jour terre à terre et cancanier d'où émerge peut-être cet « infra-ordinaire » que Perec appelait de ses vœux : des hommes, des gestes et des espaces ordinaires entrent dans la mémoire, y alimentent un savoir, encore tout chaud d'actualité, tout épais de réalisme. En ce sens, le journal répond ici au roman populaire qui, texte après texte, répète au lecteur que le quotidien vaut la peine d'être raconté, que le banal n'est jamais que de l'extraordinaire en puissance. »³. Si la quotidienneté engendre la personnalisation et une certaine identification, alors, la proximité liée au fait divers déterminera le degré d'intérêt porté à l'information. L'œil exercé du passionné doit repérer des éléments familiers, des références au quotidien pour se sentir directement concerné. Par ce double aspect, le fait divers assure à la fois une fonction divertissante mais aussi thérapeutique⁴, en mêlant l'extraordinaire avec un soupçon de réalité.

La palette de sentiments couverte par ces brèves est retranscrite par la maîtrise technique des journalistes spécialisés dans ce domaine. Au-delà de cette fonction distrayante, différents auteurs dépeignent cette rubrique comme le « miroir de la société » grâce à l'accentuation portée sur le quotidien. Cette expression est d'ailleurs reprise dans l'Express comme titre d'un ensemble de reportages dédié à ce sujet. Le fait divers « est porteur d'une

¹ M. Lits et A. Dubied, *Ibid.*, p. 9.

² L. Chevalier, *Ibid.*, quatrième de couverture.

³ G. Perec, *approches de quoi ?*, in *L'Infra-ordinaire*, Seuil, 1989, p. 9-13 cité par D. Kalifa, *Ibid.*, p. 274.

⁴ Voir *Infra* p. 73.

vision du monde véhiculée par le biais de récits sur des événements hors normes. L'histoire des faits divers est alors l'histoire des manières dont l'exceptionnel est interprété par une société. »¹. De cette manière, ces articles reflètent l'image de la société à travers des anecdotes provenant de divers horizons. Divisé entre sensationnel et réalité, il est possible d'émettre l'hypothèse que l'un de ces deux aspects soit plus ou moins valorisé dans la mise en scène des faits divers, selon les périodes et le contexte géographique, historique, politique et culturel. Cette supposition se base sur un principe simple : toutes les attentes des lecteurs ne se ressemblent pas et varient d'une époque à l'autre. Ainsi, l'étendu du talent du journaliste consiste à prendre en compte et à retranscrire par écrit cette complexité en interaction directe avec l'environnement. De plus, le récit de fait divers entretient avec notre inconscient des relations symbolisant notre propre ambivalence. Par conséquent, le fait divers est un lieu d'exercice de l'imaginaire où les lecteurs peuvent se livrer à différentes interprétations d'une même histoire.

« L'effet incommensurable de ces « petits riens » - détails ou grains de sable – qui déclenchent un regard neuf, un engagement profond. Qu'il soit menu symptôme ou grand symbole, le fait divers est toujours significatif. (...) En dépit de maintes exploitations – mélodramatiques ou autres – le fait divers a cette vocation signifiante, car de toutes les « nouvelles » il est au plus près de l'homme dans son existence quotidienne, une sorte de signale d'alerte... »². Cette citation de Jules Gritti souligne l'impact et la portée des faits divers. Plus qu'une histoire rocambolesque, le fait divers prend de la consistance et permet à travers l'expression d'événements du quotidien de s'interroger sur la destinée de l'homme et d'autres thèmes fondamentaux qui régissent sa vie. Comme si ce mélange écrit entre sensationnel et quotidienneté permettait de prendre le recul nécessaire pour se remettre en question.

Section 2 : L'information immanente.

De multiples caractéristiques participent à la définition et à l'élaboration du fait divers. Pourtant, un élément se distingue et permet de le différencier de tous les autres articles journalistiques. La compréhension du récit s'effectue indépendamment du contexte et des

¹ M. M'sili, Ibid., p. 14.

² J. Gritti, « Le fait divers, signal d'alerte », in Feu sur les médias. Faits et symboles, Centurion, 1992, p. 45 cité par M. M'sili, Ibdi., p. 61.

éventuels autres articles publiés sur le même sujet. Par exemple, un journal décide d'aborder la mort de plusieurs habitants d'une même région. Si une nouvelle information arrive à la rédaction, un journaliste en fera écho de telle manière que le lecteur resituera les événements même s'il ne connaissait pas l'affaire dans son ensemble. Roland Barthes théorise cette idée et définit le fait divers comme une information immanente¹. Plus précisément, cela signifie que « le fait divers est un récit clos, une structure fermée, qui ne nécessite aucune connaissance extérieure pour être compréhensible. »².

Cette particularité contribue en partie au succès du fait divers au sein de la société. En effet, cette information devient accessible à tous et compréhensible par tous, quelque soit son appartenance à une catégorie de la population. Ainsi, chaque lecteur peut parcourir cette rubrique sans aucune considération sociale, culturelle ou économique. Généralement, le fait divers se suffit à lui-même. La répétition des éléments de l'affaire permet éventuellement d'approfondir la compréhension des faits relatés. Par conséquent, ce type de récit demeure intelligible, hors de tout contexte, car les principes narratifs qui le fondent ramènent ses contenus, ses situations et ses personnages à des stéréotypes, engendrés par des interrogations universelles sur la vie, la mort, la destinée ou la nature humaine. Selon Georges Auclair qui s'appuie sur la thèse de Roland Barthes, « le fait divers est une information immanente : elle contient en en soi tout son savoir : point besoin de connaître rien du monde pour la consommer [...] tout est donné dans un fait divers : ses circonstances, ses causes, son passé, son issue; sans durée et sans contexte, il constitue un être immédiat, total qui ne renvoie, du moins formellement à rien d'implicite. C'est en cela qu'il s'apparente à la nouvelle et au conte, et non plus au roman. ».

Incontestablement, cet aspect d'information immanente demeure une particularité propre aux faits divers. Mais, il est possible de relativiser cet argument à notre époque, étant donné le contexte de médiatisation excessive des criminels. La multitude d'articles parus successivement pour développer le parcours criminel d'un tueur en série limite cette fonction d'information immanente puisque, la médiatisation, voire la sur-médiatisation, permet ou force selon les perceptions, les spectateurs à enregistrer plus facilement les messages et à les inscrire dans leur mémoire. A partir de ce postulat, l'information n'est plus forcément immanente puisque les lecteurs se remémoreront leurs connaissances sur les affaires criminelles et y feront inconsciemment appel.

¹ Cf. R. Barthes, Structure du fait divers, Essais Critiques, Seuil, 1981.

² M. M'sili, Ibid., p. 103.

Section 3 : Une thématique intemporelle et stéréotypée.

« Pour toucher le public, il faut lui donner à voir le destin d'individus supposés lui ressembler. (...) comme la vie quotidienne, le fait divers se nourrit de la répétition. »¹. Marine M'sili, auteur d'un ouvrage dédié à l'étude du fait divers dans son contexte historique, résume, à travers cette citation, les mécanismes régissant les faits divers. Les thèmes abordés ne font référence ni à l'ancien, ni au moderne mais à l'intemporel. Du XVI^{ème} au XXI^{ème} siècle, les faits divers traitent en toile de fond des mêmes sujets, même si certains détails des événements diffèrent en raison des progrès techniques ou de l'évolution des mentalités. De même, le langage et le vocabulaire employés reflètent l'époque de ces faits divers. « On remarquait combien ces récits, construits autour d'un petit nombre de thèmes, colportaient toujours la même histoire, produisant du semblable dans des structures figées. En variant l'aspect culturel ou « thème fixé », le récit de crime est notamment le fait divers, renverrait à quelques interrogations universelles ou aux compulsions majeures d'un imaginaire perçu comme fondamentalement an-historique. »². Suite à une expérience de comparaison, cette supposition d'intemporalité sera révélée et, par la même occasion, validée de manière simple et inattaquable. Après sélection de plusieurs faits divers représentatifs d'un même thème, au fil de sa lecture, le lecteur se rendra compte par lui-même des correspondances évidentes entre les articles ci-dessous, en dépit des différences chronologiques.

Exemples de trois faits divers relatant l'arrestation de meurtriers en série :

PLACE BLANCHE

« Bingo. Le 26 mars 1998, vers 12h30, les inspecteurs Basdevant et El-Karim interpellent le tueur de l'Est parisien, un walkman sur les oreilles, à la sortie du métro. Guy Georges, né en 1962, abandonné à sa naissance et placé à la Ddass, avait tenté à 14 ans d'étrangler deux de ses sœurs adoptives avant d'accumuler les condamnations pour vols, agressions et viol. Bénéficiant d'un régime de semi-liberté à Caen, il part en cavale et tue le 21 janvier 1991, Pascale Escarfail, 19 ans, rue Delambre. Puis Agnès Nijkamp, 32 ans, architecte d'intérieur, cours de l'Etoile-d'Or, le 10 décembre 1994 ; Elisabeth, rue des Tournelles le 16 juin 1995 ; trois semaine plus tard, l'étudiante en médecine Hélène Frinking, 27 ans, rue du Faubourg-

¹ M. M'sili, *Ibid.*, p. 99.

² D. Kalifa, *Ibid.*, p. 10.

Saint-Martin ; Magali Sirotti, 19 ans, étudiante, rue de Hautpol, le 23 septembre 1997 ; et Estelle Magd, 25 ans secrétaire, rue de la Forge-Royale, le 16 novembre 1997. L'absence du fichier d'ADN n'avait pas permis de le confondre, malgré son arrestation au début de sa série de meurtres. Il purge une peine de prison à perpétuité. »¹.

N°209 AVENUE DE FLANDRE

« Préparatifs. Jean-Baptiste Troppmann achète, à cette adresse, la pelle et la pioche qu'il utilisera le 20 septembre 1869 pour massacrer et enterrer Mme Kinck et ses enfants, dans le champ Langlois, aux Quatre-Chemins, à Pantin. Le « très épouvantable crime de Pantin » marque profondément la fin du Second Empire. La vie de Jean-Baptiste Troppmann reste imprécise. Né vers 1848, peut-être à Cernay (Haut-Rhin), il devient mécanicien dans une usine de tissage à Roubaix, dévore Eugène Sue, rêve d'Amérique mais n'a aucun argent. Ayant gagné la confiance d'un négociant, M. Kinck, Troppmann l'empoisonne et l'enterre en Alsace. Avec le carnet de chèques de sa victime, il file à Paris. Il attire Mme Kinck dans la capitale et la tue à Pantin, avec ses cinq enfants. On retrouve vite les corps, mal enterrés. Troppmann est arrêté au Havre, avant d'embarquer pour les Etats-Unis. Il varie dans le récit de ses actes et incrimine des complices. Quelques témoins le disent accompagné d'un homme mais l'enquête n'approfondira pas. Tardivement lucide, Troppmann écrit : « J'ai cherché ma fortune et célébrité. Je n'ai eu que la célébrité et j'ai peur de la payer de ma tête. » La germanophobie ambiante et l'horreur du crime de Pantin médiatisée par les chromos des quotidiens le condamnaient d'avance. »²

N°76 RUE ROCHECHOUARD

« Le Barbe bleue de Gambais. Au cinquième étage, à l'aube du 12 avril 1919, les inspecteurs Belin et Braunberger surprennent au lit, en galante compagnie, Lucien Guillet, un ingénieur impliqué dans la disparition de plusieurs femmes. Leur mandat de perquisition porte plusieurs noms, mais c'est un permis de conduire qui permet d'identifier Henri Désiré Landru, arrêté le jour de son 42^e anniversaire. Un entrefilet dans Le Petit Journal signale qu'un Henri Landru a été inculpé pour vols et escroqueries. Le surlendemain, les titres dévorent les unes : « Un Fregoli du crime », « Désiré Landru inculpé de dix assassinats ». Les plumes s'enflamment. Fernande Segret qui partageait le lit de Landru devient « la

¹ S. Garde, V. Mauro et R. Gardebled, Guide du Paris des faits divers. Du moyen-Age à nos jours., Le cherche midi, 2004, pp. 143-146.

² S. Garde, V. Mauro et R. Gardebled, Opcit., p. 310.

rescapée ». Et son séducteur, le « saigneur de Gambais », du nom de la commune des Yvelines où Landru invitait ses fiancées pour un voyage sans retour. Landru, alias Freymiet, Morice, Dupont, Forest de Bregieux, Guillet, Cuchet, Diart, Petit, Desjardins, Prunier, Perrès, Durant, Baizieux, et Tartempion, né à Paris le 12 avril 1867, marié et père de famille à 19 ans, accomplit ses deux années de service militaire avant d'entamer une carrière d'escroc médiocre. A sa septième condamnation, le 20 juillet 1914, sa mère meurt de honte et son père se pend dans le bois de Boulogne. Landru sélectionne ses proies par petites annonces. Il organise ses rendez-vous (parfois plus de dix par jour !) en homme d'affaires, notant tout sur son carnet. Il s'adapte à chacune des heureuses élues, devenant le dévot ou le libertin qu'elles espèrent. Lorsque, enfin séduites, elles sortent leurs économies, prêtes à convoler, Landru les invite dans sa villa isolée de Gambais, consignait sur son carnet un « aller simple » pour elles et un « aller-retour » pour lui. Landru étranglait-il ses fiancées, après les avoir droguées ? Comment a-t-il pu faire disparaître tous les corps dans la petite cuisinière de la villa ? Emprisonné, il reçoit des centaines de lettres d'amour. Sa popularité suscite chansons et plaisanteries. On s'entasse dans la salle des assises, à Versailles, pour son procès, en novembre 1921. Landru assure le spectacle, avec un humour insoupçonné. Il est exécuté le 25 février 1922 à 5h25, après avoir refusé le traditionnel verre d'alcool et une dernière cigarette : « C'est mauvais pour la santé. » Ses onze crimes lui avaient rapporté 35 642 francs (3 500 francs par victime). Il avait régulièrement transmis des subsides à Marie-Catherine, sa véritable épouse, et à ses quatre enfants. Un bon père de famille... Landru a inspiré Orson Welles et Charlie Chaplin pour le film *Monsieur Verdoux*. »¹.

Ce rapide panorama souligne les ressemblances frappantes dues en partie à l'intemporalité qui caractérise ces récits. En fait, à chaque époque, les journaux proposent un panel élargi de faits balayant tous les domaines, des crimes passionnels aux catastrophes naturelles. Ces sujets sont volontairement plus ou moins accentués en fonction des années, des objectifs escomptés par les journalistes et même des volontés politiques. De nos jours, les journalistes accordent un traitement médiatique plus spécifique aux actes commis par les tueurs en série, considérés comme le paroxysme des actes criminels.

Les théoriciens du fait divers ne cessent de revendiquer sa portée intemporelle et universelle. Pourtant, au fil des siècles, cette rubrique s'intéresse essentiellement aux événements qui se sont déroulés en France. Devant une telle densité d'informations

¹ S. Garde, V. Mauro, R. Gardebled, *Ibid.*, pp. 158-159.

nationales, les faits divers en provenance de l'étranger sont abordés uniquement dans des cas particuliers, notamment dans une logique commerciale pour séduire un public friand d'exotisme et d'ailleurs. Les deux notions d'intemporalité et d'universalité impliquent logiquement un concept de structure. De ce raisonnement découle la présence de récurrences, de répétitions et, donc, de stéréotypes. En effet, les clichés et les schémas jouent un rôle dominant dans la mise en scène de ces faits. Par exemple, ces récits insistent sur le statut des victimes, désignées comme des « personnes faibles » telles que les femmes, les enfants et les personnes âgées insistant également sur l'aspect manichéen opposant le bourreau à ses victimes. Chaque élément du crime peut être sujet à ce type de représentations caricaturales. Par exemple, dans l'imaginaire collectif, certains lieux paraissent propices au crime comme, entre autres, les ruelles sombres de la capitale, les quais de Seine. Ces structures stéréotypées concernant les exactions du serial killer confèrent un caractère universel aux faits divers.

Personnages et situations stéréotypés fondent les archétypes de ces récits d'actualité, ce qui explique la permanence de la chronique à travers le temps, quels qu'en aient été les supports successifs depuis les récits oraux jusqu'aux récits détaillés de la presse spécialisée. En appliquant les mêmes règles stylistiques, les journalistes espèrent entretenir le succès de cette chronique et continuer à fidéliser les lecteurs. Finalement, malgré leurs apparences déstructurées où l'extraordinaire domine, ces brèves se construisent sur l'application de principes simples qui structurent le récit dans l'unique but de satisfaire les consommateurs assidus de cette rubrique.

Section 4 : Les ingrédients du polar et la brutalité de la réalité.

La mise en scène, les enquêtes à rebondissement, la retranscription des faits divers par les journalistes dévoilent de nombreuses similitudes entre ce type d'information et les polars ou aux autres écrits littéraires concernant les affaires criminelles. D'ailleurs, ce détail n'a pas échappé aux romanciers puisque bon nombre d'entre eux s'inspirent de faits divers d'actualité pour rédiger la trame de leurs ouvrages. Les brèves consacrées aux actes criminels constituent une véritable mine d'informations. De plus, de grandes plumes ont apporté leur talent pour participer à la rédaction de faits divers. La mission du journaliste consiste principalement à susciter l'intérêt du lecteur en procurant une profondeur à ces événements, parfois triviaux. Dans cette optique, l'aspect énigmatique est systématiquement mis en relief. Le lecteur doit se sentir concerné pour participer à la découverte de l'identité du criminel. Cette volonté

d'intégrer les ingrédients composant le polar à des faits de la réalité souligne l'importance accordée par les journalistes pour étoffer ce nouveau genre. Ces artefacts stylistiques permettent de transmettre des émotions aux lecteurs. Avec cette possibilité de découvrir l'univers mystérieux et glauque du crime, les lecteurs se retrouvent également confrontés à une réalité différente de leur quotidien. Souvent, l'individu enfermé dans ses habitudes ne prend pas toujours conscience de tous les événements qui l'entourent. Au travers des faits divers, une nouvelle manière de percevoir la réalité de son univers s'offre à lui.

La renommée du polar repose entièrement sur le suspense. En effet, la mise en scène des événements, les nombreux indices parsemés dans le récit et une intrigue étudiée amplifient progressivement l'intérêt du lecteur et lui permettent de vivre par procuration ces événements de pure fiction. Dans la publication des journaux, les auteurs prennent rapidement conscience de l'impact de ce paramètre sur les motivations d'achat et sur la fidélisation du lectorat. Ainsi, les récits se développent et s'étendent sur plusieurs numéros afin de maintenir le lecteur en haleine et de l'inciter à acheter à chaque nouvelle parution le journal. Par conséquent, les faits divers donnent naissance au feuilleton. Très rapidement, cette rubrique, particulièrement appréciée par les lecteurs de la presse à bon marché des débuts de la III^e République, connaîtra son apogée. De cette façon, le thème des tueurs en série conduit implicitement à adapter ce principe de feuilleton. Au fur et à mesure que le suspense augmente, les ventes de la publication explosent. Le fait divers à rebondissements, celui des grandes affaires criminelles dont la résolution prend du temps, permet aux épisodes de s'enchaîner pour préserver, jusqu'à la fin, le mystère. Le fait divers, dans la manière dont il est traité et par sa mise en scène, permet de capter l'attention du public.

Section 5 : Le fait divers amplifié par la rumeur.

Cette partie permet de souligner l'importance de la rumeur dans le succès des faits divers et, plus précisément, dans les affaires concernant les tueurs en série. En attirant l'attention du public, les faits divers, surtout ceux relatant les agissements des meurtriers en série, éveillent des interrogations au sein de la société et induisent certains comportements par rapport à la perception de ces événements. Devant la représentation excessive de ces criminels sanguinaires, les sentiments collectifs se modifient. Dans ce contexte d'insécurité, la rumeur trouve un terrain propice pour se propager. Mais, qu'est-ce que la rumeur exactement ? « Nous appellerons donc rumeur l'émergence et la circulation dans le corps social

d'informations soit non encore confirmées publiquement par les sources officielles soit démenties par celles-ci. »¹. En général, les médias jouent un rôle important dans la propagation ou l'atténuation des rumeurs. L'apparition de la rumeur est provoquée par l'association de deux facteurs. En effet, l'absence d'information sur un thème d'actualité brûlant constitue une opportunité de diffusion de la rumeur mais cela dépend également de la « sensibilité des relais d'opinion »². Dans certains cas où la peur collective domine, les individus cherchent à se rassurer en lançant des rumeurs. Ainsi, elle est révélatrice des angoisses ou des attentes inconscientes de la collectivité. « Le bruit du fait divers, son nom seul fait dresser l'oreille, remue chez les uns et les autres quelques chose de profond, d'intime, d'important. »³. La rumeur se révèle parfois comme étant une excellente stratégie pour donner plus d'impact aux événements et rendre les informations plus attrayantes.

Après cette explication abordant le mode de propagation de la rumeur, nous verrons comment elle se manifeste en présence des tueurs en série. Le fait divers et la rumeur connaissent leur apogée en abordant des thèmes propices à leur développement comme les crimes, la sexualité ou encore l'argent. D'ailleurs, les tueurs en série font souvent l'objet de rumeurs tenaces. Pour illustrer ce propos, Kapferer propose la formulation suivante : « Le crime en série pose un problème considérable à la population : qui sera la prochaine victime ? Face à une question aussi angoissante, l'aspect fonctionnel de la rumeur est notoire. Elle va chercher à réduire l'angoisse. »⁴. L'affaire Marcel Barbeault a largement contribué à la naissance de rumeurs. Pendant sept ans, les crimes se multiplient sans résultat significatif de la part des enquêtes policières. Au cours des deux années suivantes, plus aucun meurtre. Les habitants de Nogent sur Oise et de la région s'interrogent. Pour eux, le tueur s'est suicidé car il regrettait ses crimes. Les policiers ont même retrouvé le corps d'un homme non loin d'un des lieux du crime, et dont la physionomie correspondait au portrait robot. Cette rumeur prit fin lorsque les meurtres recommencèrent. Qui était ce criminel qui échappait à la police ? Selon les rumeurs, le tueur en série était forcément un notable, quelqu'un de très haut placé. Les horaires des meurtres sont à l'origine de cette déduction. Selon Jean-Noël Kapferer, « beaucoup de rumeurs ont pour source un événement, un fait troublant. La rumeur est la mobilisation de l'attention du groupe : lors des échanges successifs, le groupe tente de reconstruire le puzzle constitué par les pièces éparses qui lui sont relatées. Plus il manque de

¹ J.-N. Kapferer, Rumeurs. Le plus vieux média du monde., Editions du Seuil, 1987, p. 25.

² J.-N. Kapferer, Opcit., p. 58.

³ L. Chevalier, Ibid., p. 49.

⁴ J.-N. Kapferer, Ibid., p. 207.

pièces, plus l'inconscient du groupe va peser sur l'interprétation.»¹. Etrangement, de nombreuses rumeurs ont ponctué cette affaire peut-être parce que Marcel Barbeault devenait le premier tueur en série à l'américaine qui sévissait en France. Par ailleurs, d'autres tueurs en série ont inspiré de nouvelles rumeurs, en particulier pour l'affaire Alègre qui mélange tous les ingrédients du fait divers : un tueur en série sans remord en relation avec le milieu de la nuit toulousaine et également avec des notables de la région. Une véritable affaire propice à la propagation de la rumeur. En l'absence de certitudes, la rumeur constitue parfois un moyen pour les individus de se rassurer, le silence est souvent plus générateur d'angoisses que la diffusion de fausses nouvelles. « Ainsi investi par la parole publique, et parfois la rumeur, le fait divers prend vie et s'anime dans le commentaire qui le prolonge. »².

Pour achever ce chapitre consacré à l'étude des caractéristiques du support de communication véhiculant les informations sur les tueurs en série, on peut constater qu'au fil des siècles, les thèmes des faits divers ne varient pas. En revanche, le regard que la société porte sur eux se modifie en partie sous l'influence du traitement médiatique amplifié par la rumeur. En effet, le fait divers fait un retour en force dans une époque de médiatisation extrême où la presse transforme régulièrement le fait divers en fait de société.

¹ J.-N. Kapferer, *Ibid.*, p. 40.

² D. Kalifa, *Ibid.*, p. 283.

Chapitre III : Intérêt naturel ou « fascination malsaine » du lecteur ?

L'hypothèse selon laquelle la rubrique des faits divers contribue à l'augmentation des ventes d'un journal a été validée précédemment. De ce fait, convaincre, satisfaire et fidéliser le lectorat constituent les mots d'ordre pour assurer le succès d'un journal. En fait, peu importe le sujet abordé et les personnes concernées, le fait divers exerce naturellement un pouvoir d'attraction sur les foules, indépendamment des époques et des régions. Par ailleurs, qu'ils soient présentés sous forme de romans, d'émissions de divertissement ou de films à grand frisson, les tueurs en série fascinent le public. « Sans doute sont-ils les mêmes que les lecteurs de faits divers dans tous les journaux du monde : savoir ce qui est arrivé à son prochain, se représenter ce à quoi on a échappé, ou ce qui nous menace, tout le monde a pu éprouver cette curiosité à l'annonce d'un cambriolage meurtrier, de l'incendie d'un grand magasin, de l'extension d'une épidémie. Cette curiosité peut être légitime, ou dégénérer en voyeurisme, selon les seuils qu'elle se fixe, ou que lui fixent les médias. »¹. Pour compléter la citation précédente un peu trop généraliste, il est souhaitable de nuancer ces propos, les sentiments et les opinions du public ne semblent pas aussi stéréotypés que les détracteurs du fait divers veulent le faire croire. En effet, vis-à-vis des meurtriers en série, les lecteurs demeurent partagés entre un étrange mélange de dégoût et de fascination. De ce fait, ce chapitre doit mettre en lumière les motivations qui incitent une société à être fascinée par le parcours de ces criminels multirécidivistes. Que reflète cet engouement pour les tueurs en série ?

Section 1 : La matérialisation des attentes du public.

Pour aborder le sujet de ce mémoire sous l'angle de vue des lecteurs, il est intéressant de constater qu'au fil des époques, le public friand des informations sensationnelles découvre des réponses à ses attentes en matière de sensations fortes en dévorant des faits divers de tous horizons. Pour entretenir cette médiatisation, les journaux publient les informations uniquement si elles sont susceptibles de divertir ou d'émouvoir le lecteur. Ce genre

¹ F.-X. Alix, Une éthique pour l'information. De Gutenberg à Internet, L'Harmattan, pp. 181-182.

journalistique présente la particularité d'intégrer en même temps la notion d'information et celle de divertissement. Ainsi, depuis l'apparition des « canards », les adeptes du fait divers se multiplient. « C'est un produit émotionnel prêt à être consommé : il se conjugue au sang, au sexe, et à la mort qui comble le quotidien du lecteur las. »¹. Par la mise en scène d'un quotidien extraordinaire, ces articles réveillent la sensibilité du lecteur et l'entraînent hors d'une réalité banale. La proximité géographique, sociale ou culturelle engendre une réelle identification de la part des lecteurs. L'intérêt poussé à son paroxysme peut se transformer en une véritable fascination pour les héros de ces événements, aussi cruels soient-ils.

Est-ce qu'un individu peut éprouver de la fascination pour un tueur en série ? Pourtant paradoxal de prime abord, ces deux termes s'associent pour donner naissance à une fascination définie comme malsaine. En dépit des bonnes moeurs, certains lecteurs, au lieu de se sentir effrayer par les récits de ces crimes, éprouvent une sorte de curiosité et même une attraction pour ces meurtriers hors normes. « Dans la société d'autrefois, en effet, les occasions de s'amuser étaient bien rares. Aussi, quand un « crime horrible » venait à rompre la monotonie du quotidien, nos ancêtres en suivaient les péripéties avec un plaisir qui leur inspirait des comportements pour le moins étranges. On allait en famille pique-niquer sur les lieux du drame : on se bousculait pour voir de plus près l'assassin attaché à son « pilori » et l'on venait surtout, en foule, assister à son supplice qui avait lieu à l'heure du marché, dans la liesse populaire, parmi les rires des enfants et les quolibets des ménagères. »². En effet comme le souligne l'extrait précédent, cet engouement pour ces meurtriers se caractérise par l'apparition de comportements pour le moins singuliers. Par exemple, aussi bien aux États-Unis qu'en France, des femmes envoient des demandes de mariage à destination de ces tueurs sanguinaires, condamnés parfois pour viol et torture. D'ailleurs, Maurice Lever résume très justement toute la difficulté de découvrir les mécanismes de cette fascination contre nature. « Car, enfin, si rien ne semble avoir profondément changé à cet égard depuis la nuit des temps, si l'homme contemple toujours le malheur de l'homme avec la même insistance – et le même plaisir, si le voyeurisme est plus que jamais à l'ordre du jour dans nos sociétés, c'est qu'aucune réponse satisfaisante ne peut être apportée à cette interrogation que Sade ne cesse de formuler implicitement tout au long de son œuvre : d'où vient notre fascination pour le

¹ J. Constant, Le fait divers dans la presse quotidienne française, mémoire de Lettres Modernes, juin 1999, sous la direction de Nathalie Preiss.

² A. Monestier, Tragédies à la Une. La Belle Epoque des assassins, Albin Michel, 1995, p. 66.

mal ? »¹. C'est également pour cette raison, qu'il est nécessaire de mieux comprendre la nature de ce lien abstrait qui unit le public au tueur en série.

Le Larousse décrit la fascination comme « l'action de se rendre maître d'un être vivant par la puissance du regard ». Cette explication permet de comprendre un point essentiel du sentiment qui consiste à valoriser un individu. En effet, d'après l'analyse sémantique de cette définition, la fascination ne naît pas d'une volonté de la part du lecteur. En fait, la personne objet de fascination - ici, le tueur en série - dégage une sorte de magnétisme par sa personnalité ou par ses actes. De ce fait, cet attrait irrésistible du public pour ce type de criminel est lié soit au charisme de ce dernier, soit à son rejet des règles sociales et morales, perçues comme castratrices de pulsions. Prenons un exemple de fascination involontaire, voici les propos tenus par Jean-Marie Tarbes qui enquête sur Pierre Chanal accusé dans l'affaire des disparus de Mourmelon : « S'il n'était très certainement un dangereux criminel, il forcerait notre admiration. Etre capable de répondre aux questions de plusieurs enquêteurs à la fois et de veiller à ne pas de trahir tout en comptant les secondes et les minutes de 6 heures du matin jusqu'à 23h30, quel exploit ! Chanal est un être exceptionnel, et je pèse mes mots. Jamais, de toute ma carrière d'enquêteur, je n'ai eu l'occasion d'être confronté à un homme aussi résistant et aussi buté. »². Certes, le public se passionnera toujours pour des crimes faisant référence à des notions comme la mort, la violence et la folie. En revanche, il est légitime de se demander si ce terme de « curiosité malsaine » ne constitue pas une particularité typiquement française. En effet, les tueurs en série à « l'américaine » ont envahi notre territoire et nos médias depuis quelques années, cet engouement d'outre atlantique pour ces dérives comportementales n'a pas encore été intégré dans les mœurs françaises.

Qu'elle soit souhaitable ou non, comment naît et évolue cette fascination dans certains esprits ? A l'époque de leur apparition dans le monde de la presse, « les canards » ont sans doute provoqué de véritables scandales en proposant les sujets criminels présentés à travers des descriptions crues de tous les événements, y compris les meurtres les plus atroces. Cependant, au fil du temps, les lecteurs, habitués à ce style journalistique, ont modifié leurs représentations. A force de sensibilisation et de matraquage, le public s'est intéressé à ces articles car ces derniers s'inspiraient d'événements relatifs à la société. De plus, devant l'insécurité grandissante, les individus éprouvent l'irrésistible besoin de s'informer quelque soit la source afin de se rassurer et de se tenir au courant de l'évolution des faits. Par

¹ M. Lever, *Opcit.*, p. 31.

² J.-M. Tarbes, *Sur la piste du tueur de Mourmelon. Quinze ans à traquer l'assassin du « Triangle maudit »*, Michel Lafon, 2003, p. 90.

conséquent, l'aspect émotif et affectif dégagé par ces journaux influence les attentes inconscientes du lectorat. La fascination pour les tueurs en série ne se commande pas. Le lecteur ne se place pas dans une démarche de demandeur. Il lit, au hasard, des informations qui l'intriguent, éveillent son intérêt, le touchent au plus profond de lui et l'obligent à surveiller le déroulement des événements. Ainsi, François-Xavier Alix soutient la thèse suivante : « la curiosité du public, puisqu'elle est naturelle ne saurait être malsaine, et mérite au contraire d'être érigée en droit de savoir (...) »¹. Il présente une explication différente des précédents arguments avancés pour comprendre la fascination des lecteurs. Sous l'expression « droit de savoir », l'auteur fait référence au droit à l'information que revendique chaque membre d'une société et permettant de légitimer cet attrait pour les tueurs en série. Cependant, les frontières entre le droit de savoir, la curiosité malsaine et l'engouement paraissent difficiles à délimiter.

A chaque nouveau phénomène, la langue française s'adapte et de nouveaux termes apparaissent afin de décrire la réalité. « Fait divertissement de l'information », « business du fait divers », ces expressions constituent la preuve indéniable que cette fascination est manipulée à des fins commerciales. Il est, tout de même, nécessaire de nuancer ces affirmations car l'ensemble de la population n'éprouve pas, de façon systématique, cette attirance particulière pour les tueurs en série. Une grande majorité les considère pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des criminels sanguinaires dénués de conscience. Cependant, la sur-médiatisation répond à des attentes inconscientes et trouve donc son soutien avec les individus « fascinés » et s'amplifie grâce aux perpétuels nouveaux adeptes, à leur tour, sensibilisés par ce matraquage.

Section 2 : Les actes de tueurs en série, vecteurs de la transgression morale.

Selon Dominique Kalifa, l'ampleur de cette fascination pour les récits de crime permet de comparer cette rubrique à « l'opium du peuple » paraphrasant ainsi Karl Marx. En effet, les lecteurs se « nourrissent » de ces événements pour approfondir leurs connaissances du monde, développer leur imaginaire et enrichir leur inconscient. Par conséquent, en analysant les sentiments éprouvés par le public à la lecture de la rubrique des faits divers, il sera plus facile de comprendre les mécanismes de cet engouement pour les tueurs en série.

¹ F.-X. Alix, *Opcit.*, p. 45.

En ce qui concerne les faits divers, « élaborés pour un public populaire considéré comme un lectorat fragile et influençable, ils étaient dépeints comme des objets de démoralisation et de perversion. »¹. En fait, une perpétuelle volonté de provocation contribue à alimenter cette étrange curiosité envers ce type de récit. Dans le quotidien, chaque membre d'une société, soumis à des droits et à des devoirs, doit suivre et respecter de nombreuses règles. Alors, souvent, l'individu se sent emprisonné et étouffé dans une réalité trop codifiée. A travers cette chronique, le lecteur trouve un exutoire à des réactions passionnelles refoulées. Il laisse libre cours à ses sentiments les plus sombres. Alors, les événements relatant les crimes octroient au lecteur des moments de pure transgression en vivant chaque événement par procuration. D'ailleurs, Serge Garde - auteur du « Guide du Paris des faits divers » - souligne cette fonction sous-jacente du fait divers. De ce fait, un récit de bonne qualité ressemble à « un portemanteau sur lequel nous accrochons nos fantasmes... »². Donc, s'intéresser aux tueurs en série revient à dépasser les tabous et à transgresser la morale. Ces récits évoquent la violence, le sexe, le sang, la folie, en un mot, tout ce qui est banni des bonnes mœurs. De cette manière, le lecteur évacue ses instincts primitifs et ses pulsions morbides. « Légendaire, la curiosité du peuple à l'égard du crime pourrait bien n'être que la curiosité à l'égard de son propre destin, la fascination pour cette partie de lui-même qu'on le somme désormais d'oublier. »³. Afin de s'intégrer parfaitement à une société, chacun se doit de refouler les sentiments hypothétiquement nuisibles au bon fonctionnement du groupe. Pourtant, il est nécessaire d'exprimer d'une manière ou d'une autre ce côté sombre, cet aspect d'animalité.

« Les faits divers reflètent notre vie sociale, mais aussi notre état individuel traversé par des pulsions contradictoires. Le meurtrier dont je lis les méfaits est autant une figure de l'autre qui me renforce dans mon image positive (« plus l'autre est négatif, plus je me sens différent de lui, éloigné de ses actes, plus je suis positif ») que la face d'ombre des forces contraires qui m'habitent (« n'aurais-je pas pu, moi aussi, dans un moment d'égarement, commettre ce geste irréparable ? ») »⁴. Cette phrase dévoile le fonctionnement de cette interaction indirecte qui existe entre les tueurs en série et la société. En effet, ces reportages dévoilant les méfaits commis par ces criminels offrent l'opportunité de découvrir le meurtrier, « l'autre », sous son aspect le plus obscur. Tout semble le différencier de nous-mêmes. De cette manière, le lecteur se sent valorisé car, lui, a résisté à ses pulsions négatives. Nous ne

¹ D. Kalifa, *Ibid.*, p. 9.

² S. Garde, *Le miroir de la société*, L'Express, 30/08/2004.

³ D. Kalifa, *Ibid.*, p. 273.

⁴ M. Lits Marc et A. Dubied, *Ibid.*, p. 92.

sommes pas parfaits mais, au moins, nous ne commettons pas d'actes atroces envers autrui. Cette exploration de l'Homme dans toute sa cruauté apporte des éléments supplémentaires pour mieux comprendre son propre fonctionnement. L'engouement pour les Serial Killers – particulièrement extrême aux Etats-Unis - révèle l'ambiguïté représentative de chaque individu ou d'une société tout entière qui cultive les paradoxes du plus grand libéralisme au système répressif le plus dur comme en témoigne le maintien de la peine de mort dans certains états. Il existe un perpétuel combat intérieur entre les motivations inconscientes et la volonté de rentrer dans un cadre. D'ailleurs, conscient de cet élément fondateur de la fascination du lectorat, les journalistes construisent leurs articles en accentuant l'aspect affectif pour toucher la corde sensible du public. Sous cette curiosité malsaine, se cache, en réalité, cette curiosité pour cette partie de nous, une extrémité de l'homme, une part d'ombre, une part de terreur à l'état pur.

Par conséquent, pour contrebalancer cette transgression, les faits divers offrent la possibilité de réaffirmer la différence fondamentale entre le bien et le mal, à travers des histoires le plus souvent moralisatrices. « Ainsi les textes de chronique (...), c'était bien dans l'espoir de donner au peuple matière à régler sa conduite et à ajuster sa morale. »¹. Cette chronique devient une pédagogie voire une méthode pour influencer les comportements des individus en les maintenant dans le respect des lois et de l'éthique.

Section 3 : Les faits divers, révélateurs d'angoisses collectives.

Contrairement à certains clichés, les faits divers ne représentent pas simplement des informations sensationnelles destinées à promouvoir les journaux par des histoires abracadabrantes. En effet, une relation bien spécifique relie le fait divers au lecteur. En fait, « par la Presse, l'image soulève des passions, le fait divers devient un mythe. Les espoirs et les peurs d'un peuple y prennent forme. Double miroir, la Presse reflète l'événement, mais tout autant les choix inconscients de l'âme collective. »². Par conséquent, cette rubrique touche en profondeur aux préoccupations universelles du public. Le récit des meurtres perpétrés par les tueurs en série touche l'inconscient collectif et fait référence à l'ensemble des aspirations et des craintes qui animent les individus, même si chacun les exprime différemment. Le fait-diversier a su parfaitement déceler ce mécanisme et jouer sur cet

¹ M. Lits Marc et A. Dubied, *Ibid*, p. 11.

² J.-P. Seguin, *Ibid.*, p. 2.

argument. En réponse, les journalistes savent parfaitement répondre aux attentes du public et apporter des réponses à leurs éternelles interrogations. « Le succès des faits divers ne repose pas seulement sur un voyeurisme malsain, mais permet d'expliquer certaines de nos pulsions profondes. Il n'est donc pas étonnant que la psychanalyse s'en soit aussi servie pour comprendre nos pulsions de mort.»¹. La citation précédente souligne combien l'impact du fait divers dépasse cet aspect uniquement divertissant et, par une approche psychanalytique, apporte des éléments de réponses sur le comportement des individus.

Les tueurs en série ne représentent pas des criminels communs. En effet, leur violence meurtrière contraste avec la délinquance quotidienne. De ce fait, nos contemporains perçoivent de manière plus violente ces faits divers car ils interpellent et réveillent de profondes angoisses. De plus, les journalistes accentuent délibérément cet aspect inattendu et énigmatique propre aux scènes de crimes et à leurs auteurs. Donc, ces récits de parcours sanguinaires s'adressent à l'imaginaire des individus. Ce genre journalistique, apparemment futile et fabriqué puisque basé sur le sensationnel, révèle en fait tout un mécanisme psychique. Au fil des lignes, les mots réveillent progressivement chez les lecteurs des craintes et des sentiments enfouis. Le méchant loup ou l'ogre de nos peurs enfantines est toujours là. Le tueur en série en demeure la réincarnation, le mal absolu, celui que tous redoute mais recherche aussi. Divisé par des pulsions contradictoires, ces sujets retranscrivent, par l'intermédiaire de l'écrit ou de l'image, toute la complexité et l'ambiguïté des émotions humaines. Le public, attiré par le goût du macabre, recherche inconsciemment des héros négatifs, ce mythe du tueur fou, le chasseur insatiable de proies humaines. Ainsi, le « Serial Killer » devient un exutoire des fantasmes collectifs.

De manière plus générale, le fait divers est considéré comme le miroir de la société. Les lecteurs se passionnent pour les tueurs en série, dans un premier temps, pour s'informer mais aussi, dans un deuxième temps, pour se faire une idée du devenir de la société. A travers cet attrait morbide, les lecteurs expriment par opposition leur malaise et ce besoin collectif de sécurité.

¹ M. Lits Marc et A. Dubied, *Ibid*, p. 87.

Section 4 : Une thérapie collective : la catharsis.

D'après le concept de catharsis analysé par Aristote, le public se fascine pour les tueurs en série dans le but de se libérer de ses angoisses et de ses pulsions morbides afin d'éviter de commettre ces crimes dans la réalité. Plus précisément, selon le psychanalyste Jean-Pierre Winter, « les faits divers nous passionnent parce qu'ils nous vengent des renoncements à tuer, à mentir, à voler... »¹. Comment la catharsis, caractéristique des tragédies antiques, parvient-elle à purifier les individus ? En définition, nous pouvons accepter cette citation : « La notion de catharsis (...) fait référence à la fonction psychothérapeutique des spectacles, réels ou fictionnels. Elle se fonde sur l'idée que tout spectacle entraîne la suppression au moins momentanée du refoulé et, soulageant par leur assouvissement imaginaire les pulsions et les instincts antisociaux, possède une fonction thérapeutique dite cathartique. Il y a donc libération sous forme d'émotion d'une représentation refoulée dans l'inconscient. »². La catharsis conduit les spectateurs à affronter leurs peurs, lors d'une crise violente. Ce combat intérieur constitue l'étape indispensable pour atteindre une élévation morale. Toutefois, la catharsis par sa mise en scène suscite chez le spectateur la crainte et la pitié, sentiment indispensable pour retrouver un équilibre émotionnel. Pour conclure ce paragraphe, précisons que, selon la pensée aristotélicienne, les événements qui se produisent dans la cité sont à l'origine de ces sentiments négatifs et de ses pulsions néfastes, d'où la nécessité de les évacuer pour éviter de commettre des actes de violences.

Comme les tragédies et les dramaturgies ne possèdent plus le même statut dans nos sociétés modernes, à présent, les productions culturelles remplissent cette nouvelle fonction. Cette transposition devient possible car la catharsis fonctionne si le spectateur ou le lecteur s'identifie aux « héros » et c'est le cas puisque le tueur en série représente le côté le plus sombre de notre inconscient. « Nous pouvons dire que l'interprétation d'Aristote de la crainte et de la pitié entraîne l'idée que la tragédie nous offre une dramatisation de l'instabilité que nous pouvons, de façon imaginaire, mettre en relation avec notre condition humaine de l'existence. »³. L'extrait précédent souligne ces différents aspects, par extension, cette sur-médiatisation permettrait donc de mettre le public face à des récits ou des images consacrés

¹ A.-C. Sarfati, *Faits divers : les dessous d'une fascination*, Elle, n° 3054, 12 juillet 2004.

² M. M'Sili, *Ibid.*, p. 25.

³ M. Paillier, *Opcit.*, p. 65.

aux tueurs en série afin d'exorciser leurs peurs et leurs démons. Dans ce contexte, les médias, utilisent la catharsis comme argument pour justifier la multiplication de reportages sur les tueurs en série. Cependant, à juste titre, Thierry Jousse s'interroge sur le fonctionnement de la catharsis à notre époque. « C'est la prolifération des images, plus que leur contenu, qui est ici libérateur [...]. Tout notre investissement de spectateur y passe comme si le film avalait notre agressivité et nous sortons, comme dans l'ancien temps, mais d'une manière très différente, purgés de nos passions obscures, moins à la manière d'une tragédie grecque qu'à celle d'une cérémonie magique qui ferait lever nos démons intimes et les expulseraient en travaillant directement sur notre énergie vitale. »¹.

A une époque à présent révolue, les exécutions sur la place publique rencontraient un vif succès au sein de la population. De ce constat, il est possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les mises à mort des meurtriers multi-récidivistes avaient peut-être des fonctions cathartiques. En effet, assister à ce type d'événement ou en lire tous les détails dans les « canards » permettait de se libérer des angoisses concernant la mort. Aujourd'hui, les sentences de peine de mort ont été abolies, c'est désormais les médias qui prennent le relais, au nom des vertus cathartiques pour continuer à libérer les individus de leurs pulsions négatives.

En résumé de cette partie, les journalistes ont parfaitement réussi à mettre en valeur cette soif du sensationnel pour tirer profit de cette fascination du public pour les tueurs en série. Ainsi, pour atteindre leurs objectifs commerciaux, ils mettent en scène ces crimes grâce aux artifices stylistiques mis à leur disposition de manière à éveiller des sentiments inconscients et morbides du public. La catharsis apparaît dès lors comme une justification un peu trop facile de l'acharnement médiatique.

¹ A. de Baecque et T. Jousse, Le Retour du cinéma, Hachette Référence, 1996 cité par O. Mongin, La violence des images ou comment s'en débarrasser ?, Seuil, 1997, p. 140.

Partie III : De la sur-médiatisation à la surexposition.

Chapitre I : Un impact immédiat, le sentiment d'insécurité.

De nos jours, les faits divers relatés dans la rubrique « Société » dépassent le cadre des journaux spécialisés pour investir la presse généraliste. Ainsi, les affaires criminelles, de petite ou de grande délinquance, envahissent l'actualité. Ce changement de statut constitue un véritable révélateur sociologique. Même si cette surexposition des meurtriers sanguinaires correspond, en partie, à une attente de la part du public, la multiplication de ces récits accentue l'angoisse éprouvée par la population. D'ailleurs, suite à l'article paru dans Le Monde du 27 novembre 2002 et intitulé « Les Français vivent leur journal télévisé comme une souffrance », Florence Amalou souligne l'impact de ces informations tragiques présentées dans le journal télévisé sur les téléspectateurs. De ce fait, se métamorphosant en un sujet en vogue, l'insécurité devient la préoccupation centrale des médias, des individus et des politiques. D'ailleurs, cette médiatisation, parfois jugée excessive, modifie les données et la perception de la réalité.

Section 1 : Le matraquage médiatique des affaires criminelles.

Le thème de l'insécurité prend de l'ampleur depuis les années quatre-vingt avec la croissance du nombre de tueurs en série sur le territoire français conjuguée à leur récente notoriété médiatique. Les méthodes mises en oeuvre pour traquer cette nouvelle forme de criminalité s'améliorent grâce aux avancées technologiques associées aux leçons tirées des précédentes affaires. Or, devant la nouveauté de ce phénomène, ne sachant quel discours adopter, les médias favorisent la mise en scène et accentuent l'aspect dramatique de ces événements au profit des records d'audience. Témoignages de victimes, réouverture d'enquête, fictions ou documentaires, les tueurs en série font l'objet d'un matraquage médiatique. Ces tueurs sanguinaires effrayent la population. Plus les médias leur accordent de l'attention, plus l'inquiétude s'amplifie. En effet, si l'ensemble des supports d'information met l'accent sur les crimes et en traitent tout au long de la journée, les messages délivrés au public créent une sorte de conditionnement. A chaque fois qu'un journal ou une chaîne de télévision fait écho des meurtres perpétrés par un tueur en série, le spectateur perçoit avec plus de violence ces actes. Par conséquent, au lieu d'apaiser l'angoisse collective, dans la

majorité des cas, la médiatisation excessive participe à la transformation de cette préoccupation en une véritable paranoïa. Ainsi, suite au matraquage des affaires criminelles, les individus modifient leurs comportements en conséquence et se laissent submerger par leurs angoisses sécuritaires, en réaction face à une montée en puissance de la violence nullement démontrée. Dans cette optique, la multitude des faits divers traitée comme des faits de société conduit-elle à une exacerbation du sentiment d'insécurité ?

Afin d'apporter une réponse concrète à cette interrogation, l'institut TNS Media Intelligence a mis au point un système pour mesurer concrètement le « bruit médiatique » de l'insécurité depuis janvier 2001. Comment définir le « bruit médiatique » ? L'UMB, ou Unité de Bruit Médiatique, prend en compte le temps consacré par un média à un sujet donné ainsi que le nombre de ses lecteurs ou téléspectateurs sur un panel de quatre-vingt supports. En résumé, cet indice intègre le volume et l'impact de l'information pour déterminer le sujet le plus évoqué. Cette étude désigne l'insécurité comme le thème le plus médiatisé. Ce résultat implique de nombreuses répercussions sur les comportements collectifs. Logiquement, suite à cette exposition médiatique de l'aggravation de la délinquance, le public laisse libre cours à l'expression de ses inquiétudes devant les signes de défaillance de l'état pour garantir la protection publique et privée.

Le professeur Antoine Maurice - directeur de l'Institut de journalisme et communication à l'Université de Neuchâtel et journaliste à la Tribune de Genève – insiste sur la nature des méthodes particulières employées par les médias pour aborder l'actualité. En fait, les journalistes n'inventent pas le discours sur l'insécurité : il existe bel et bien des tueurs en série qui traquent leurs proies sous l'effet de pulsions meurtrières. Cependant, ces professionnels de l'information en choisissent l'exposition, les mots, le récit, l'intensité et la problématisation¹, de manière à retranscrire l'aspect sensationnel des faits, en gardant toujours à l'esprit une logique concurrentielle et commerciale. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, insiste également sur cette particularité, « l'insécurité est certainement un signe de notre temps. Mais ce qui est un signe de notre temps aussi, c'est tout naturellement l'amplitude que lui donnent les mass media. »². De ce fait, chercheurs et critiques des médias tentent d'attirer l'attention sur ces dérives sécuritaires et médiatiques. Le vocabulaire dramatique côtoie les mises en page accrocheuses et autres titres percutants. Par l'utilisation de ces artifices et l'orientation des discours, les journalistes portent, en partie, la responsabilité du renforcement

¹ Intervention d'Antoine Maurice dans le deuxième colloque de l'institut de journalisme et de communication : Les médias et la peur, « Les médias créent-ils ou reflètent-ils les peurs collectives ? », 11 avril 2003.

² M. Royer, Faits divers à la Une, www.france5.fr.

de ce sentiment d'insécurité. Suite à des études sur l'insécurité, Laurent Mucchielli nuance le rôle des médias et son influence sur la société. En effet, « les recherches qui se multiplient depuis l'entre-deux-guerres sur l'impact des médias auprès de l'opinion publique indiquent qu'ils ne créent pas les opinions ni ne les renversent. En revanche, ils peuvent les atténuer ou les renforcer significativement, voire les révéler lorsque ces opinions étaient latentes. S'ils ne sont pas tout-puissants, les médias sont donc loin d'être neutres.»¹. C'est un fait, les médias fabriquent de la peur et manipulent consciemment ou parfois involontairement l'opinion publique dans le sens qu'ils développent une forme de paranoïa individuelle au sein de la société toujours plus avide d'informations. Bien entendu, ces impacts connaissent des intensités diverses, selon les époques et le contexte politique et culturel.

Section 2 : L'insécurité, facteur d'exacerbation des craintes collectives.

Selon la théorie de Sébastien Roche², l'insécurité trouve son essor, non pas sur la base d'un événement unique, mais grâce à l'accumulation de multiples incivilités et d'agressions en tout genre. De ce fait, les actes commis par les tueurs en série, qui représentent le paroxysme en terme de sentiment d'insécurité, viennent exacerber un phénomène de société préexistant. Ainsi, la peur demeure le sentiment le plus explicite et illustratif pour refléter l'insécurité. Dans un environnement où les tensions dominent, le rôle des médias par rapport aux angoisses collectives reste à définir, est-ce qu'ils les créent, les reflètent ou les atténuent ? Ensuite, afin de mieux appréhender les impacts des affaires criminelles sur le public, il conviendra d'analyser les aspects comportementaux de ces meurtriers à l'origine des craintes de la population.

Dans l'univers des médias, la concurrence acharnée dicte les conduites des organes d'information. D'ailleurs, Annik Dubied, chargée de cours à l'institut de journalisme et de communication, emploie le terme de « poussées de fièvre » médiatiques³ pour désigner cette frénésie pour certains sujets d'actualité ; frénésie, révélatrice de la compétition médiatique. Comme les angoisses s'expriment dans et par les médias, le fait divers devient l'indicateur symbolique par excellence. Devant la multitude des contraintes économiques, les médias, actuellement dans une position ambivalente, utilisent les différentes facettes de l'insécurité

¹ L. Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalité dans le débat français*, La Découverte, 2002, p. 12.

² Cf. S. Roche, *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Seuil 1996.

³ Intervention d'Annik Dubied dans le deuxième colloque de l'institut de journalisme et de communication : Les médias et la peur, « Les médias créent-ils ou reflètent-ils les peurs collectives ? », 11 avril 2003.

pour parvenir à leurs fins. Par exemple, en abordant les faits sous l'angle d'un discours sécuritaire, la peur devient un véritable argument de vente. « Serions-nous tous pris dans ce cercle infernal où nos angoisses existentielles sont relayées par des informations encore plus angoissantes, qui confortent nos peurs et nous poussent à en savoir toujours davantage, pour justifier ces peurs autant que pour tenter de les exorciser ? »¹. Autre possibilité soulignée par Marc Lits, les journalistes mettent à profit cette violence médiatique pour tenter d'enrayer, de manière collective, les angoisses communes en utilisant l'effet de catharsis pour les atténuer. Cependant, cette prolifération d'images peut, au contraire, conduire à l'amplification de l'insécurité fondée sur le caractère imprévisible du meurtre en série.

Les reportages et les articles diffusés sur les tueurs en série engendrent de nombreuses interrogations dont la plupart resteront sans réponse. Cette médiatisation excessive insiste, parfois, sur l'aspect mystérieux voire mystique de ces criminels. Cette absence d'information provenant de sources sûres accroît et nourrit la sensation d'insécurité. Ainsi, différentes caractéristiques propres aux tueurs en série, qui peuvent être vos voisins, participent à la justification de cette méfiance collective. A juste titre, Julien Dray, actuellement vice-président du conseil général de L'Ile-de-France, s'interroge par la phrase suivante, « à nourrir les angoisses irrationnelles et les fantasmes des téléspectateurs »², sur la nature des arguments utilisés dans le traitement de l'insécurité par les médias pour contribuer.

Paragraphe 1 : Le « Serial Killer » et son univers mystérieux.

Le tueur en série suscite chez les citoyens une incompréhension des motivations, de l'origine et des facteurs déclenchants de cette dérive meurtrière. En effet, contrairement à la théorie de Lombroso, les tueurs en série ne naissent pas tueurs mais le deviennent. Ainsi, toute personne peut se transformer en un véritable monstre, du jour au lendemain. A partir de ce postulat, la suspicion prend le relais. Comme le tueur en série porte un masque pour être socialement accepté, on ne le reconnaît pas à des particularités physiques. Tout individu devient un suspect et, parfois même, un criminel potentiel. Généralement, lors de la découverte d'un tueur en série, les journalistes s'appuient sur les mystères entourant ce criminel pour construire leurs articles. Les interrogations rituelles comme, qui se cache derrière ce monstre et quelles étranges pulsions le conduisent à tuer ? S'étendent sur plusieurs semaines et sur plusieurs numéros, ces récits fonctionnent précisément sur ce jeu de suspense

¹ Suite à son intervention lors du colloque, M. Lits, La peur, la mort et les médias, Editions Vie Ouvrière, 1993.

² J. Dray, Avec ce qu'on voit à la télé...., Le Monde, 24 mai 2002.

stimulant l'imagination et l'attente du lecteur, avec l'art de distiller savamment les informations. Ces questions primordiales engendrent souvent la naissance de rumeurs, amplifiées par la crainte. De cette manière, les meurtres commis dans les quartiers de Withechapel à Londres défrayèrent tant la chronique car l'identité de l'assassin des prostitués ne fut jamais découverte. Dans ce contexte, le public présente des dispositions favorables pour croire n'importe quel journal qui apporterait des informations supplémentaires et surtout un soupçon d'explication, même des dizaines d'années plus tard.

Aux yeux de la société, le fait que ce meurtrier agisse systématiquement sans mobile apparent et sous l'effet de violentes pulsions meurtrières paraît effrayant car, incontrôlable, il peut tuer n'importe qui, n'importe quand et n'importe où. De plus, le public mesure la cruauté du tueur par rapport aux souffrances que les victimes endurent. Ne maîtrisant plus leur environnement, les individus tentent d'atténuer leurs angoisses en cherchant des éléments de réponses là où il n'en existe pas. Grâce à leur imagination qui fonctionne sur la base d'incertitudes, ils interprètent à leurs façons les actes et les motivations du tueur. Ainsi, ils visualisent inconsciemment la manière dont les assassinats se produisent et, de ce fait, se projettent dans une hypothétique scène où ils deviennent la victime. La mise en scène médiatique des crimes, décrite avec extrêmement de précision, contribue à nourrir cet imaginaire collectif.

Paragraphe 2 : Une proximité géographique et sociale insoutenable.

Les faits divers se revendiquent comme un genre journalistique relatant le quotidien et permettant aux lecteurs de s'identifier. Donc, ce type de récit met souvent en valeur la proximité de l'agression et renforce, par la même occasion, le sentiment d'inquiétude. Cette proximité aussi bien géographique que sociale joue un rôle essentiel dans la perception d'une agression. En effet, l'intérêt porté par le public à un événement dépendra de sa localisation géographique, s'il se produit plus ou moins loin du domicile du lecteur, s'il concerne une personne de sa famille, de son travail, ou de sa commune. Par exemple, si le tueur sévit dans la région parisienne, les personnes qui résident dans ce secteur se sentiront plus menacées et plus touchées que les habitants de la Côte d'Azur. De plus, tenus au courant par les médias des déplacements du tueur et de chacune des victimes laissée sur son passage, les lecteurs suivent son parcours et se crée alors une « inquiétude géographique ». Cette inquiétude s'exprime notamment à travers les lieux et les crimes qu'ils rappellent. Comment rester insensible devant cet hôtel de Toulon où Roberto Succo a froidement abattu un policier ? Il en

va sûrement de même pour les habitants du « triangle » des camps militaires autour de Mourmelon, nous pouvons malheureusement répéter ces exemples à l'infini. Par conséquent, le public associe aisément ces lieux à des circonstances dramatiques, ce qui amplifie le sentiment d'insécurité puisque ces endroits sont familiers.

Associée à cette inquiétude géographique, la proximité sociale englobe le type de victime auquel s'attaque le tueur en série. Suivant qu'il est défini, comme « organisé » ou « désorganisé », le meurtrier choisira ses proies de manière méthodique ou aléatoire. Prenons le cas de Marcel Barbeault, le meurtrier de Nogent sur Oise s'attaquait essentiellement aux femmes brunes. Suite à la naissance d'une paranoïa collective, de nombreuses femmes teintèrent leurs cheveux pour se sentir plus en sécurité. De toutes les façons, aucun individu ne se trouve totalement protégé de cette forme de violence aveugle et peut, du jour au lendemain, se retrouver à la « Une » d'un fait divers. « D'abord, la peur n'est pas liée seulement à la probabilité d'être victime, mais aussi à la perception que l'on a du monde social ainsi qu'aux capacités de réaction et de protection dont on dispose. »¹. Cette citation illustre bien cet état de fait où les notions de probabilités mathématiques ne peuvent rien contre un ressenti.

Paragraphe 3 : La lenteur des enquêtes et les failles du système judiciaire.

La notion de temps constitue un paramètre déterminant dans l'intensité des angoisses des individus. En effet, les spécialistes et surtout l'histoire de la criminologie ont prouvé que le tueur en série continue à sévir jusqu'à son arrestation. De ce fait, il s'avère important de rassembler le maximum d'indices pour empêcher le meurtrier de tuer à nouveau car il ne faut pas oublier qu'à chaque crime, le tueur peaufine son scénario, devient de plus en plus difficile à arrêter et affirme sa puissance médiatique. Dans les enquêtes où les policiers ne trouvent pas de piste pour poursuivre le tueur, le doute règne en maître. Par exemple, l'affaire Emile Louis a été mise de côté et même ignorée pendant une dizaine d'années. Et, par la suite, seuls deux corps ont été retrouvés, peu d'indices pour convaincre un jury de sa culpabilité. En cas d'absence d'information concrète, les individus ne se sentent pas rassurés car même les services de police et la justice, organes d'autorité, demeurent impuissants devant ce criminel. Trop souvent, la résolution de ces enquêtes permet de mettre en lumière les défaillances et les lacunes du système judiciaire. Donc, plus les médias dénoncent le système policier et

¹ L. Mucchielli, *Opcit.*, p. 22.

judiciaire, plus le sentiment d'insécurité prend de l'ampleur. En principe, cette paranoïa s'atténue si les policiers découvrent rapidement l'identité du criminel puisque les individus mettent un visage sur les crimes et savent de qui se méfier. Cette angoisse disparaît ensuite lors de la condamnation du coupable, si les peines infligées sont à la hauteur des crimes perpétrés.

La population n'étant pas complètement soumise aux messages diffusés par les médias, l'exacerbation de l'insécurité ne relève pas uniquement de la médiatisation excessive de ce thème. A l'origine, les tueurs en série représentent un type de criminel peu répandu en France, donc ils ne devraient pas provoquer de telles répercussions sur la société. Or, additionnés aux milliers d'actes quotidiens de délinquance, ce phénomène devient un véritable problème de société, surtout à la lumière des faits qui se déroulent aux Etats-Unis. Cependant, cette peur et cette insécurité peuvent conduire à la création d'un lien social. En effet, comme tous les habitants d'une ville ou d'une région deviennent des victimes potentielles, alors se crée une solidarité consciente ou inconsciente. Dans un tel contexte d'impuissance, les relations se tissent et les individus se soutiennent mutuellement, notamment lors des marches blanches organisées en l'honneur des victimes. Des associations également permettent de se tenir informer et de lutter contre cette forme de criminalité. Par conséquent, de véritables communautés naissent avec ce même objectif commun, une volonté de sécurité. En revanche, Maurice Cusson propose la théorie inverse. Pour lui, la peur détruit le lien social et favorise l'éclosion de multiples communautés. « La méfiance et l'insécurité poussent les gens à se replier sur eux-mêmes et à s'éviter, accélérant le processus d'atomisation des communautés locales. Bref, le crime contribue à l'érosion de la qualité de la vie. »¹. Il semblerait que cet argument trouve sa justification dans la délinquance quotidienne mais ne s'applique pas pour les crimes commis par les tueurs en série.

Section 3 : La sur-médiatisation au cœur des enjeux politiques.

Préoccupation principale des médias, l'insécurité est aussi au centre du débat politique comme lors de la campagne présidentielle de 2002. L'étude de l'institut TNS Media Intelligence démontre la multiplication d'articles et d'émissions consacrés à l'insécurité, à

¹ M. Cusson, Croissance et décroissance du crime, Presses Universitaires de France, 1990, p. 39.

partir de janvier 2001. Fort logiquement, les candidats sont enclins à fonder leurs campagnes autour de ce thème de société qui ne laisse pas indifférent l'électorat. De plus il s'agit là d'une prise de position sans risque, car rares sont ceux qui demandent moins de sécurité. Or, le traitement médiatique des faits divers lors de cette période d'élection se place au cœur de la polémique. En effet, le député PS Julien Dray accuse la première chaîne nationale d'avoir « une part particulière de responsabilité » dans l'exacerbation du sentiment d'insécurité. Mariette Darrigrand - sémiologue et consultante pour l'observatoire du débat public - appuie cette dénonciation en insistant sur le fait qu'« il y a eu dans les JT, notamment ceux de TF1, une théâtralisation, une mise en scène des faits de violence et de délinquance destinée à faire monter l'anxiété, la peur. Or, c'est l'insécurité qui a fait la campagne, et c'est la peur qui a fait voter »¹. A la suite de ces déclarations virulentes, Le Monde a réalisé une étude pour déterminer le nombre de sujets traitant de l'insécurité diffusés à la télévision et sur les ondes nationales et régionales. Entre le 7 janvier et la date du second tour des élections 2002, 987 sujets « faits divers-police-justice » par semaine ont été diffusés sur les soixante-cinq médias étudiés. Résultat, du 1er janvier au 5 mai 2002, l'insécurité a été médiatisée huit fois plus que le chômage, alors que d'après les estimations du ministère de l'Intérieur, aucune augmentation sensible des crimes et délits n'a pourtant été constatée sur cette période.

Lors de cette campagne présidentielle, à l'aide des médias, une instrumentalisation mise en place par les candidats de droite a conduit les journaux télévisés à débiter leurs bulletins d'information presque systématiquement par des événements représentatifs de la violence urbaine. Cette mise en valeur de ce type de faits divers souligne la nette volonté et l'intention politique de favoriser la droite ainsi que le passage de Le Pen au premier tour. Par conséquent, en complicité plus ou moins consciente avec les politiques, les médias ont largement participé au développement et à l'exacerbation du sentiment de peur grâce aux discours axés sur l'insécurité pour influencer et même manipuler l'opinion publique pendant les scrutins de la campagne présidentielle. Déjà, à l'apparition de la presse, les politiques maintenaient un contrôle sur les publications, comme en atteste la phrase suivante : « Théophraste Renaudot a bénéficié de l'appui financier et politique d'un tel bienfaiteur. La presse en France est ainsi née presse d'Etat, mais elle est née. »².

Cette pratique politique ne date pas de la campagne présidentielle de 2002, c'est ce que souligne Pierre Oléron dans son ouvrage : « au niveau politique de nombreuses

¹ R. Garrigos et I. Roberts, L'insécurité, programme préféré de la télé, www.presidentielles.net et l'enquête réalisée sur le site de l'acrimed, Quand la presse enquête sur les écrans sécuritaires.

² J.J. Coltice, Comprendre la presse. Informer hier et demain, Chroniques Sociales, 1995, p. 46.

campagnes mobilisent l'inquiétude ou l'angoisse, soit pour attaquer l'adversaire, responsable des dangers et des menaces (...) soit pour se faire valoir soi-même comme garantie, recours, force rassurante »¹. A titre d'exemple, dans les années quatre-vingt, les politiciens se servent du contexte médiatique et des crimes commis par un tueur en série pour orienter leurs discours et influencer la population. A cette époque, les médias s'emparent de l'affaire de Thierry Paulin, « le tueur des marchés » et élabore une campagne de presse percutante. Ce tueur déclenche une véritable psychose générale, notamment chez les personnes âgées puisque le tueur s'attaque à ce type de victime. Comme ces assassinats violents posent le problème de l'insécurité dans le débat public et politique, les élus s'appuient sur ces faits pour construire leurs discours. Par exemple, Pasqua explique que « face à de tels monstres, on peut regretter la peine de mort ». Dans une interview, Daniel Vaillant, maire de cet arrondissement à l'époque, souligne l'importance de la médiatisation et l'emballement politique. Le résultat de cette exploitation excessive a provoqué la montée du FN aux européennes, en particulier dans le 18^{ème} arrondissement, là même où les crimes ont eu lieu, le lien de causalité apparaît donc évident.

De nombreux spécialistes s'interrogent sur l'influence des médias en ces périodes d'élection et sur l'éventuel impact que cela engendre sur le vote des électeurs. Nous ne pouvons guère écarter l'hypothèse selon laquelle le discours émis par ces organes d'information ait une réelle répercussion sur les votes du public. De même, il n'apparaît pas illégitime pour les politiques et les médias d'aborder un problème de société, mais il faut hiérarchiser les faits, nuancer les propos et faire preuve d'une certaine déontologie. Il n'est pas logique que les actes perpétrés par des tueurs en série aient de si lourdes répercussions sur nos démocraties, ceci en occultant des réalités économiques plus préoccupantes comme l'emploi. Des politiques, des journalistes et des tueurs en série, il devient extrêmement complexe de savoir qui cherche à manipuler l'opinion publique.

Section 4 : La hausse de la criminalité : réalité ou manipulation ?

La médiatisation excessive des tueurs en série, en particulier, laisse croire à une augmentation conséquente du nombre de crimes, accompagnée d'une montée en puissance de la violence ; il en résulte, un sentiment d'insécurité ancré durablement dans la société

¹ Cf. P. Oléron, L'argumentation, Presses Universitaires de France, 1983.

française. Il faut garder à l'esprit l'influence et l'impact que les médias possèdent sur les opinions et la perception de la réalité, notamment lorsque les différents organes d'information s'associent pour diffuser en boucle le même message. Ainsi, le public oublie la soumission des médias aux contraintes économiques et considère ces sources d'informations comme totalement fiables. Souvent, la perception des faits compte plus que les faits eux-mêmes. « Ici comme ailleurs, la vigilance et la critique des sources s'imposent. La criminalité apparente ne peut fournir qu'une image imprécise et partielle de la criminalité réelle. La plupart des sciences sont confrontées à de telles difficultés tout simplement parce que le réel n'est jamais totalement transparent. En criminologie, comme ailleurs, la recherche de la vérité est aussi affaire de discernement et de jugement. »¹. Cette citation démontre s'il en était besoin qu'en matière d'information, le reflet exact de la réalité constitue une utopie car tout émetteur remodèle le message en choisissant un angle particulier en accord avec ses objectifs.

Suite à la polémique concernant la campagne présidentielle de 2002, il est possible d'en déduire que le sentiment d'insécurité ne trouve pas toujours de justifications dans une réalité quotidienne, comme en atteste l'extrait suivant : « (...) il se pourrait même que les informations soient manipulées à des fins politiques ou corporatistes (on sous-estime la criminalité pour donner une impression d'efficacité ou, au contraire, on la surestime pour justifier des demandes de personnel supplémentaire). »². Ce sentiment s'apparente plus à une impression médiatique ou à un ressenti collectif, sans trop savoir si ces deux aspects sont corollaires. D'ailleurs, les spécialistes du fait divers, Marc Lits et Annik Dubied, démontrent cette particularité par cette phrase : « Cette prédominance du crime dans les faits divers du XIX^e siècle, mais aussi dans le reste de la culture populaire, ne correspond en rien, il faut le remarquer, à l'évolution statistique de la criminalité de ce siècle. »³. De ce fait, la fréquence des sujets traitant de l'insécurité correspond uniquement à l'intensité de l'intérêt des médias, à un moment donné. En comparant les courbes des crimes et délits en France avec la multiplication des faits divers, il est possible d'observer que la criminalité ne connaît aucune évolution particulière depuis ces dernières années. La façon de percevoir et de traiter d'un point de vue médiatique les affaires criminelles change tout simplement. Donc, la criminalité n'augmente pas, mais elle est plus présente à nos esprits. Cependant, force est de constater qu'un décalage existe entre la quantité de faits avérés et la quantité perçue par les téléspectateurs.

¹ M. Cusson, *Opcit.*, p. 25.

² M. Cusson, *Ibid.*, p. 18.

³ M. Lits et A. Dubied, *Ibid.*, p. 16.

En conclusion, cette citation reprise par Gloria Awad résume parfaitement l'attitude des médias vis-à-vis le traitement de l'information. « La tendance principale du journalisme dans le monde entier est le journalisme d'exception. (...) On vous raconte des événements insolites, ... Peut-être trop souvent, l'inattendu et l'exceptionnel prennent le pas sur les chiffres et les statistiques. »¹. Ainsi, les faits abordés dans l'actualité ne représentent pas toujours la réalité statistique.

¹ O. Boyd-Barret et M. Palmer, Le trafic mondial des nouvelles, A. Moreau, 1981, p. 480 cité par G. Awad, Ibid., pp. 64-65.

Chapitre II : Les impacts sociaux et culturels.

Comme nous l'avons déjà abordé, la sur-médiatisation des tueurs en série se matérialise à travers une représentation disproportionnée et parfois romancée de ce type de meurtrier dans l'ensemble des médias. La violence et la cruauté de leurs crimes marquent durablement l'inconscient collectif, d'autant que leurs actes sont souvent mis en scène par des reconstitutions approximatives. En ce qui concerne la presse écrite, l'opinion publique accepte sa légitimité puisque son statut de porte parole de l'actualité lui confère un pouvoir d'analyse et une liberté de traitement des informations. Au-delà de cet aspect purement informatif, les parcours criminels vont inspirer également des productions culturelles et artistiques sur d'autres vecteurs de communication. Donc, l'objectif de ce chapitre consiste à mettre en relief et analyser les impacts sociaux et culturels liés à la sur-médiatisation des tueurs en série. Cette modification significative des mœurs et des pratiques engendre de multiples interrogations : entre banalisation du phénomène et montée en puissance de la violence à travers les images, quelles seront les conséquences directes de la sur-médiatisation des « Serial Killers », sur notre culture ?

Section 1 : Les différentes formes de représentation du « Serial Killer ».

« Pourquoi une culture va-t-elle chercher dans le criminel, et spécialement dans le meurtrier multiple, la matière de ses émotions, de ses pensées, de ses façons de faire ? »¹. Cette citation pose tout le problème de l'utilisation de l'image du tueur en série dans les productions culturelles. Il est possible d'émettre l'hypothèse que, suite aux traumatismes provoqués par ces monstres sanguinaires, ces œuvres deviennent un moyen d'exprimer, voire d'exorciser les angoisses en essayant de comprendre leurs motivations. Ainsi, de la littérature au cinéma en passant par la télévision, le personnage du tueur en série investit naturellement notre environnement médiatique tout en marquant durablement nos mémoires. Cette perception trouve un écho dans différents écrits, comme en atteste la phrase suivante : « Le succès des livres et des téléfilms racontant la biographie des tueurs en série prouve une

¹ D. Duclos, Le complexe du Loup-garou. La fascination de la violence dans la culture américaine, La Découverte, 1994, p. 18.

fascination de masse par le crime monstrueux vraiment commis. De tous côtés, les fabricants de spectacles s'efforcent d'effacer la frontière entre le fait, la narration et l'implication du public. »¹.

Paragraphe 1 : Du sang à l'encre.

La littérature, victime de la fascination pour les faits divers, renferme de nombreux ouvrages exploitant les multiples facettes du récit criminel. Le sanglant et l'extraordinaire retiennent l'attention des romanciers de tous horizons, depuis des siècles. « Un écrivain s'intéresse à l'être humain et le fait divers est un théâtre où se joue une humanité exceptionnelle » affirme Emmanuel Carrère dans « L'adversaire »². De ce fait, de nombreux auteurs s'inspirent d'événements appartenant à la chronique du sang pour rédiger leurs œuvres comme Balzac, Dostoïevski, Maupassant, Houellebecq ou encore Stephen King. Par exemple, Stendhal a créé le personnage de Julien Sorel, en s'inspirant d'un fait réel, afin de réaliser l'écriture de son célèbre ouvrage « Le Rouge et le Noir ». Dans les romans de fiction, l'auteur invente un criminel avec son propre mode opératoire et sa signature. Les exemples ne manquent pas, ainsi pour n'en citer que les plus récents, les best-sellers comme « American psycho » de Bret Easton Ellis ou « Le silence des agneaux » de Thomas Harris confirment la dynamique du genre et participent grandement à la popularisation de l'image du « Serial Killer ».

Parallèlement, les publications autobiographiques englobent les livres rédigés par les enquêteurs, les journalistes, les victimes rescapées ou leurs entourages. Ces « acteurs » dévoilent au public une partie de leur existence, une période où leur chemin a croisé celui du tueur en série. Que reflètent ces ouvrages ? Les motivations varient en fonction du statut de l'auteur : une libération purificatrice, un exutoire, une volonté de rendre hommage aux victimes trop souvent oubliées, apporter coûte que coûte des réponses et résoudre les énigmes laissées par ces criminels irrationnels. A titre d'exemple, Patrice Bertin, journaliste à France Inter, impliqué indirectement dans l'affaire Guy Georges, dédie son ouvrage aux victimes et à la solidarité qui se crée entre les familles et les différents protagonistes³. En aucun cas, ces pages relatant les crimes et les interrogations ne prônent une quelconque admiration envers les agissements du tueur en série. Leur unique but consiste à garder en mémoire ces affaires pour

¹ D. Duclos, Opcit., p. 15.

² Roman qui retrace l'affaire de Jean-Claude Romand qui a tué sa femme, ses enfants et ses parents avant de tenter en vain de se suicider.

³ Cf. P. Bertin, Ibid.

qu'elles ne sombrent pas dans l'oubli comme la longue liste des victimes. De par son impact et la manière dont il est mis à la disposition du public, ce genre littéraire demeure la forme la plus légitime de médiatisation.

Le domaine littéraire regorge de multiples richesses en matière d'exemples de tueur en série, qu'ils s'agissent de pure fiction ou de transposition de la réalité. D'après Madame de Staël, « la littérature est l'expression de la société »¹. Ainsi, le phénomène des « Serial Killers », déjà très prisé aux Etats-Unis, constitue un véritable problème de société et représente le symbole des dysfonctionnements du système. Même si pendant longtemps, en France, les policiers ont refusé de croire à l'existence de ce type de criminel, la littérature a constitué un moyen de dévoiler et d'exorciser cette peur inconsciente du mal personnifié. De plus, le mystère et la fascination autour du personnage du tueur en série représentent deux ingrédients en adéquation avec les règles d'écriture du roman policier. De nos jours, il est courant de voir publier un ou plusieurs ouvrages sur les enquêtes liées aux tueurs en série. La publication de ces récits bénéficie d'un accueil favorable du public en raison des lettres de noblesse acquises par cette littérature.

Paragraphe 2 : De l'encre aux salles obscures.

En s'inspirant parfois de grands succès littéraires, plusieurs metteurs en scène se sont intéressés aux tueurs en série en adoptant différents styles comme la fiction, le documentaire, ou encore en romançant les faits. « The Lodger », film muet réalisé en 1927 par Hitchcock, est considéré comme le plus ancien film consacré aux tueurs en série. Cependant, « Le silence des agneaux » restera gravé dans la mémoire cinématographique comme le film le plus célèbre sur les « Serial Killers » (« Ainsi, le film intitulé Le silence des agneaux, souvent associé au profilage dans l'imagerie populaire, nourrit une fascination morbide et perverse particulièrement détestable vis-à-vis du personnage d'Hannibal Lecter qui est à la fois un brillant psychiatre profileur et l'un des pires tueurs en série cannibales que la Terre ait connue (...) »²). Suite à la multiplicité de films de fiction, il est légitime de s'interroger autant sur le potentiel commercial de ce thème que sur l'accueil populaire réservé à ce genre.

Contrairement à ces films éloignés de la réalité, plus rarement, d'autres œuvres cinématographiques cherchent à retracer le parcours des meurtriers, le plus fidèlement

¹ C. Maccio, Savoir écrire un livre ... un rapport... un mémoire, Chronique sociale, 1992, p. 20.

² L. Montet, Opcit., p. 8.

possible. Dans cette optique, Cédric Kahn, un réalisateur précurseur, a donné naissance au film « Roberto Succo ». En affichant dès le départ la volonté de mettre en image une histoire vraie, le spectateur ne regarde pas le film dans le même état d'esprit qu'une fiction. Ainsi, s'établit un contrat implicite et inconscient entre le public et le réalisateur. « Je regarde ce film comme si je pouvais en être l'un des protagonistes car les faits suivants se sont déjà produits dans la réalité », cette perception résume bien l'effet recherché. Par voie de conséquence, ces productions n'ont pas le même impact et la même portée sur le public.

Paragraphe 3 : Les tueurs en série, vedettes du petit écran.

« C'est du fait divers qu'est née l'information. » A travers cette citation, Roger Gicquel souligne la prépondérance du fait divers dans l'information télévisée. Pour cette raison, le petit écran s'empare du tueur en série pour le présenter dans des programmes divers tels que des émissions ou des téléfilms. Les chaînes de télévision désirent sensibiliser le grand public en décortiquant le parcours de ces criminels. Mais, l'objectif principal de ces producteurs demeure la création d'émissions rassemblant le plus grand nombre de téléspectateurs, en essayant de répondre à cette question qui hante tous les esprits : comment et pourquoi ces individus sont devenus des tueurs en série ?

Par conséquent, la télévision remplit parfois une nouvelle mission, celle de combler les carences de la justice. Le journalisme d'investigation prend, donc, le relais pour servir de contre pouvoir au système policier et judiciaire. « Témoin numéro un », émission pionnière, se donnait pour vocation de faire progresser les enquêtes par des appels à témoin, approuvés par les juges concernés. Ce type de programme provoque un débat au sein de la société entre une partie de la population désireuse de connaître le déroulement des affaires criminelles, et l'autre partie qui reproche à la télévision de s'éloigner de son rôle d'origine. En quelques années, l'émission « Faites entrer l'accusé » s'est imposée comme une référence incontournable traitant des faits divers qui ont marqué l'histoire¹. Le présentateur, Christophe Hondelatte, mène sa contre enquête en exposant en détail et en image, avec l'appui des experts, tous les éléments de l'affaire au téléspectateur, à travers de nombreux témoignages. « Le rôle du témoignage dans l'émission s'étend souvent au-delà des nécessités que lui dicte l'argumentation journalistique pour viser directement les affects du téléspectateur. Le témoignage n'est pas là pour nous informer ou pour nous faire comprendre, seulement pour

¹ Voir Infra. Annexes p. 112.

nous émouvoir. »¹. Pour faire un parallèle avec le passé, cette émission cherche à procurer aux téléspectateurs les mêmes émotions que les « canards » du XV^{ème} siècle.

En cherchant des réponses à ses nombreuses interrogations, le public se forge sa propre opinion et peut rendre son verdict en lieu et place de la justice, en souvenir en quelque sorte de la justice populaire qui régnait auparavant. Entre autres explications, ces émissions révèlent pourquoi la traque menée par les policiers pour arrêter les tueurs en série demande tant de temps. Les outils nécessaires pour mener ces enquêtes connaissent des avancées technologiques au fur et à mesure de l'arrestation de tueurs en série, avec notamment la création d'un fichier ADN regroupant l'ensemble des empreintes génétiques des délinquants sexuels. De plus, ces émissions n'hésitent pas à analyser les freins tant au niveau hiérarchique que judiciaire et à dénoncer les erreurs du système judiciaire liées parfois à un manque de rigueur ou de temps des magistrats chargés du dossier. Par conséquent, ces programmes nous offrent une opportunité de mieux comprendre le fonctionnement de la justice à travers la médiatisation du système judiciaire.

La multiplication des tueurs en série en France et l'augmentation du nombre de séries importées des Etats-Unis engendrent également la vulgarisation de la criminologie et du profilage. D'ailleurs, de nombreux feuilletons français ou américains font intervenir le personnage du tueur en série ou des équipes de profiler qui ont pour mission de résoudre des affaires criminelles, plus vraies que nature. L'extrait de cet ouvrage, paru en 2001, témoigne de cet emballement télévisuel et cinématographique pour ce genre : « Le personnage du Serial Killer a été mis en lumière par d'innombrables avatars cinématographiques, qu'il s'agisse de Hannibal, The Cell, Les rivières pourpres, Scènes de crime, Six Pack, Le Pacte des loups, ou du récent film de Claire Denis avec Béatrice Dalle. Les fictions télévisuelles n'ont pas été en reste avec quelques épisodes de X-Files, Profiler, Millennium, Cracker, sans oublier nos séries françaises telles que Crimes en série ou Brigade spéciale. Mais, plus encore que le tueur en série, c'est le personnage du « profiler » qui émerge, ce « nouveau » flic mâtiné de psychologue qui dresse un portrait-robot psychologique du criminel à partir des indices recueillis sur les scènes de crime. La plupart du temps, ce profiler de fiction est doté de pouvoirs quasi surnaturels et de vision qui lui permettent en cinquante minutes de faire arrêter le tueur. Le profiler s'invite aussi en tant que guest-star à la table de nos Julie Lescaut, Navarro, Commissaire Moulin ou Quai n°1. »². Il s'agit là d'un inventaire significatif mais non exhaustif, car seules les chaînes généralistes sont prises en compte.

¹ F. Jost, Télévision du quotidien : entre réalité et fiction, De Boeck, 2003, p. 68.

² S. Bourgoin, 13 nouveaux Serial Killers, Editions Les belles Lettres, 2001, pp. 7-8.

A ce propos, le 10 mars 2005, TF1 a diffusé en exclusivité un téléfilm intitulé « Dans la tête du tueur », adaptation de l'ouvrage de Jean-François Abgrall, le gendarme qui a démasqué le tueur en série, Francis Heaulme. Cette première « fiction du réel », basée sur des faits authentiques mais utilisant le langage de la fiction, a battu des records d'audience avec plus de 10 millions de téléspectateurs. Avec une part d'audience de 42,9%, selon des chiffres de Médiamétrie, le film s'est placé très largement en tête des audiences de la première partie de soirée. Même si des dommages et intérêts ont été versés au criminel pour l'utilisation de son image, ce qui est quand même un comble, il faut s'attendre à voir de plus en plus de téléfilms de ce genre fleurir sur les chaînes de télévision. De plus, réalisé par Claude-Michel Rome et interprété par Bernard Giraudeau et Thierry Frémont, ce téléfilm a remporté au festival international du film de télévision de Luchon le grand prix de la fiction et le prix de d'interprétation masculine pour les deux principaux interprètes. De quoi donner des idées, aux producteurs et aux réalisateurs pour les saisons à venir.

Ce mélange télévisuel de reconstitutions sur les lieux des crimes, émaillées d'interviews des vrais acteurs a été indéniablement un fort impact. Attardons nous sur ce qui a changé depuis les canardiens, les journaux cherchaient à l'époque à stimuler l'imaginaire, aujourd'hui par la force des images et du son, le but n'est plus de forcer l'imagination mais de graver les mémoires. La typologie des lieux, l'émotion dans la voix des familles, les détails morphologiques des protagonistes, tout nous fait revivre par procuration les circonstances des crimes. C'est d'autant plus vrai, que dans la fiction-réalité « Roberto Succo », on assiste impuissant aux scènes de meurtre, celles-ci sont retranscrites avec une inhumanité et une brutalité qui glace le sang.

Paragraphe 4 : La mondialisation du phénomène.

En ce qui concerne l'utilisation de l'image du tueur en série dans les productions culturelles, les producteurs et réalisateurs français débutent à peine. En revanche, les Etats-Unis revendiquent la primauté des chaînes entièrement dédiées aux affaires criminelles, avec une transmission des événements quasiment brute. Par exemple, la chaîne « Court TV » diffuse des « fictions réelles » mettant en scène le procès des grandes affaires criminelles quasiment en temps réel¹. En effet, cette présentation, toujours plus proche du réel, se

¹ M. Lits et A. Dubied, *Ibid.*, p. 39.

retrouve depuis les années quatre-vingt-dix dans de nombreux reality shows qui nécessitent parfois la collaboration des téléspectateurs pour élucider des crimes impunis.

D'autres pays européens se démarquent également. Par exemple, en Belgique, sur la RTBF, une émission intitulée « Faits divers » existe depuis 1992 et propose des reportages sur des sujets qui ont défrayé la chronique, comme par exemple l'affaire Dutroux, avec pour introduction cette phrase : « Un fait divers, c'est ce qui peut arriver demain à n'importe qui ». Autre exemple, sur la première chaîne publique italienne, la RAI, une émission de variétés présentée par l'animateur Paolo Bonolis a diffusé les confessions d'un Serial Killer. Cette interview de Donato Bilancia, auteur de 17 homicides, actuellement incarcéré à la prison de Padoue a suscité de nombreuses polémiques. Des associations de défense des téléspectateurs et de nombreux hommes politiques dénoncent une « spectacularisation inopportune dans l'unique but de gagner la bataille de l'audience ». En dépit de ses contestations, les producteurs et la direction de la chaîne ont décidé de maintenir la diffusion, en estimant que les aspects sombres du personnage étaient suffisamment mis en avant¹.

Section 2 : Les tueurs en série font-ils des émules ?

En France, en juin 2002, Blandine Kriegel a été chargée par le ministre de la Culture de mener une étude sur la violence à la télévision. Après cinq mois d'audit, le bilan a démontré, comme le prouve l'extrait suivant du rapport « la montée indifférenciée et indistincte de la violence et de la délinquance dans tous les secteurs de notre société » et le rapprochant d'un « déferlement de spectacles de plus en plus violents, à des heures de plus en plus ouvrées, à la télévision »², qu'il existe un lien de cause à effet entre l'augmentation de la délinquance et la médiatisation de la violence. Ainsi, ce problème de la société incite les politiques et les sociologues à s'interroger sur les répercussions de la représentation des tueurs en série dans les oeuvres culturelles et artistiques. Plus concrètement, quelle est l'influence de la sur-médiatisation sur la prolifération de la violence et des crimes ?

« A regarder divers films récents, on assiste à une double figuration de l'excès. La première tendance génère une excroissance de la violence dont la finalité peut être paradoxalement son éradication (excès dans l'accumulation), et la seconde se nourrit de la

¹ Polémique autour de la confession d'un tueur en série à la TV, www.toutelatele.com, 27 avril 2004.

² M. Ozanam, Violence : faut-il censurer la télé ?, www.doctissimo.fr.

dérision (excès dans le simulacre). »¹. Cette citation d'Olivier Mongin pose le problème de l'impact des images violentes sur les spectateurs, tout en cherchant à minimiser son impact. Au terme de son analyse, il considère que le caractère excessif relativise la portée du message. Exacerbation de la violence ou exutoire, cette contradiction fait actuellement débat, surtout aux Etats-Unis, depuis qu'un adolescent a tué un de ses camarades en s'inspirant d'un thriller, « Scream ». Selon la maxime populaire, la violence engendre la violence. Même les passages des tueurs en série à la télévision sont une occasion de décupler la violence des actes par celle des images. Cette spirale médiatique de la folie meurtrière peut parfois avoir des conséquences dramatiques. Certains films ont influencé, d'une manière plus ou moins indirecte, des meurtriers. Par exemple, suite à la diffusion du téléfilm « The Deliberate Stranger », Ted Bundy s'est inspiré du scénario de cette fiction pour commettre ses crimes.

Dans la réalité, le tueur en série incarne le mal absolu. La cruauté et la sauvagerie de ses crimes glacent le sang et nous confrontent instantanément avec ce monde composé de violence et d'horreur où nous vivons. Par conséquent, à chaque diffusion d'une œuvre cinématographique provocante mettant en scène un tueur en série, cette interrogation primordiale revient à l'ordre du jour : « est-ce qu'une image peut tuer, est-ce qu'une image rend tueur ? »². En d'autres termes, la brutalité de ces scènes peut-elle engendrer des répercussions négatives sur les spectateurs et, en particulier, sur les spectateurs plus vulnérables psychologiquement comme les adolescents ? « Karl Popper souligne que « ceux qui se laissent abuser par la télévision ne possèdent pas toujours un niveau de formation et de maturité suffisant pour faire la distinction entre réalité et fiction. » (Popper, Condry, 1994) »³. Les avancées technologiques permettent aux producteurs de réaliser des films avec des mises en scène de plus en plus réalistes. Dans ce contexte, il semble difficile pour des spectateurs en bas âge ou ne possédant pas le recul nécessaire de faire la différence indispensable entre la réalité et la fiction. Ce décalage accentué par le manque de maturité peut-être la source d'un éventuel passage à l'acte.

A l'opposé de la littérature, les images imposent cette immédiateté visuelle. Alors, la violence nous parvient instantanément sans aucune possibilité de recul ou de réflexion. « L'image donne chair, c'est-à-dire carnation et visibilité, à une absence, dans un écart infranchissable avec ce qui est désigné. »⁴. Cette phrase résume bien cet état de fait. A la simple lecture d'un article ou à l'écoute d'un flash d'information sur la découverte d'un

¹ O. Mongin, *Opcit.*, p. 29.

² M. J. Mondzain, *L'image peut-elle tuer ?*, Bayard, 2002, p.25.

³ F. Jost, *Opcit.*, p. 8.

⁴ M. J. Mondzain, *Opcit.*, pp. 32-33.

énième corps tué par un tueur en série, le public ne prend pas conscience de toute la cruauté de cet acte, car même, l'imaginaire possède ses limites. Les représentations cinématographiques nous imposent cette vision insupportable comme dans le film de Cédric Kahn où le spectateur regarde cette baignoire de sang où flottent deux corps : Roberto Succo vient de tuer ses parents. En accordant une telle importance au tueur en série, en le glorifiant et en considérant les victimes comme de simples corps mutilés et torturés, cette vision apocalyptique de la société – certes, un peu caricaturale – prendra un tout autre sens. Les réalisateurs se doivent de faire attention aux messages qu'ils transmettent en raison de la puissance de persuasion des images. Ils ont un devoir moral et éthique vis-à-vis du public.

Par exemple, « Natural Born Killers » d'Oliver Stone met en scène la cavale d'un couple de « Serial Killers » afin de dénoncer la responsabilité des médias dans leurs destins meurtriers. En mélangeant tous les genres (noir et blanc, couleur, images subliminales, morceaux de clip, dessin animé, etc.), Oliver Stone propose une réalité ultra violente et abrupte pour traiter justement des répercussions de ces images et du cinéma en général. Ainsi, la prolifération de ces représentations peut engendrer des monstres qui agiront par mimétisme.

Finalement, les répercussions de ce type de représentation cinématographique dépendent considérablement du spectateur et de sa manière de percevoir et de regarder ces images. En faisant la différence entre soi et l'autre, aucune confusion ne peut exister dans l'esprit du spectateur. S'il fallait une phrase pour résumer cette prise de distance, nous pourrions choisir celle-ci « ne faire qu'un avec ce qu'on voit est mortel et ce qui sauve, c'est toujours la production d'un écart libérateur. »¹. En effet, si une personne éprouve des envies de meurtre suite à la projection d'un film, ceci est étroitement lié à un problème d'identification. A la question « l'image risque-t-elle d'inciter au meurtre ? », Marie José Mondzain répond que le spectateur perçoit l'image représentant la violence de manière totalement passive. Donc, l'image ne peut déclencher un acte. Un individu se met à tuer pour exprimer sa part d'animalité et non pas sous l'impulsion d'une représentation télévisuelle de la violence. Ainsi, tout varie en fonction de l'état d'esprit dans lequel le spectateur se trouve lors du visionnage du film.

Par la citation suivante, Olivier Mongin exprime toute l'ambiguïté qui existe dans la projection de la violence sur les écrans. « S'opposent aujourd'hui deux écoles, on le sait : la première reproche au spectacle de la violence de favoriser le passage à l'acte de certains individus et d'acclimater la sensibilité du public à la violence, la seconde reconnaît au

¹ M. J. Mondzain, *Ibid.*, p. 29.

déferlement d'images violentes une vertu quasi cathartique, une protection contre ses propres démons. »¹. Devant la complexité de l'être humain et de ses pensées inconscientes, il est difficile d'apporter une réponse définitive et précise à cette question.

Section 3 : La banalisation des crimes en série.

Contrairement à cette théorie de l'imitation étudiée par Gabriel Tarde selon laquelle tout récit meurtrier peut inciter des individus à s'identifier réellement aux auteurs des événements et, donc, à passer à l'acte, il est nécessaire de prendre compte l'autre risque lié à cette sur-médiatisation. Olivier Mongin insiste particulièrement sur la menace de banalisation du phénomène des Serial Killers.

La forte potentialité de criminalité ajoutée à la médiatisation excessive de ce type de criminel va probablement conduire, sur le long terme, à une habitude, voire même à une lassitude des spectateurs par rapport à la représentation de la violence. Lorsque des films ou des livres viennent compléter les bulletins d'information, le choc, l'effet de surprise et l'indignation disparaissent. Le risque majeur serait de considérer ces meurtriers comme tout autre criminel, ce qui reviendrait à accepter leur existence et à en déduire que fatalement ils représenteront toujours un infime pourcentage de la population. Il ne faut pas oublier que, pour l'instant, les tueurs en série ne représentent qu'une minorité des criminels jugés et condamnés. Il serait dangereux pour le fonctionnement de la société que les médias, quel qu'ils soient, contribuent par leurs messages à l'intensification de ce phénomène.

L'attitude des journalistes est au centre de ce débat polémique sur les répercussions de la médiatisation des tueurs en série. « Le comble de la perversion est sans doute atteint lorsqu'une chaîne de télévision montre de la violence ou de la pornographie sous couvert de réflexion fondamentale sur ces réalités : elle fait mine de solliciter le citoyen alors qu'elle flatte le voyeur. Bien loin d'apporter une contribution à la lutte contre ces fléaux, elle concourt à leur banalisation. »². Cet auteur aborde sans détour, les dangers liés au traitement de ces affaires et les dérives journalistiques possibles. A force de relater minutieusement les actes de ces meurtriers et d'être confronté toujours aux mêmes images, le téléspectateur, de moins en moins révolté, y prête une moindre attention. Justement, la déontologie doit

¹ O. Mongin, *Ibid.*, p. 147.

² F.-X. Alix, *Ibid.*, pp. 38-39.

permettre aux médias de mobiliser l'attention publique sans dépasser les frontières de la perversité et de la moralité.

A contrario pour éviter cette banalisation, les mêmes images peuvent constituer un excellent moyen pour sensibiliser la société à ce type de criminel. En fonction de la portée du message, le téléspectateur ne restera jamais indifférent face à l'horreur de ces crimes et à la cruauté humaine. Représenter ces criminels tels qu'ils sont met fin aux scénarios de l'imaginaire et permet de rendre un hommage posthume aux victimes en refusant de présenter ces tueurs comme des êtres supérieurs aux forces de police.

Chapitre III : Comment limiter la sur-médiatisation ?

Suite au constat de cette atmosphère d'insécurité, il s'avère indispensable d'entreprendre des études plus approfondies afin de déterminer avec précision l'impact de cette multiplication des faits divers. Certes, la manière de percevoir ces informations dépend largement du contexte de réception et du message véhiculé. Le manque de sécurité ressenti par les individus associé à l'augmentation médiatique des actes de violence, amplifie les angoisses du public vis-à-vis des tueurs en série. En s'appuyant sur les dérives médiatiques observées aux Etats-Unis, il faut modifier, dès à présent, les réglementations pour tenter de freiner la prolifération de ce phénomène dans l'ensemble des médias français. Pour plus d'efficacité, les mesures doivent s'appliquer à deux niveaux. Premièrement, au niveau de la presse, où les journalistes sont majoritairement responsables de la multiplication de tous les reportages. Deuxièmement, au niveau de la législation pour délimiter les frontières de la liberté d'information, même si ces arguments d'autorité ont pour conséquence de contrebalancer le pouvoir de journalistes, encore trop soumis à la logique commerciale. Il relève du devoir des autorités et, en particulier, des politiques de prendre des mesures pour assurer le bon fonctionnement de la société. C'est désormais chose faite en France avec la loi Perben II.

Section 1 : Un rappel à la déontologie.

Entre objectifs idéologiques et réalités commerciales, les médias se situent au coeur de la polémique en ce qui concerne l'intrusion des journalistes dans l'instruction des affaires criminelles et leur médiatisation excessive. « Le secret de l'instruction, pourtant inscrit dans la loi, est mort. Les journaux publient ce qui s'est passé la veille dans le cabinet du juge. La justice travaille sous les feux de la rampe. Tout le monde déplore cette situation de non-droit, chacun y trouve son compte. Magistrats, avocats, politiciens, gendarmes, prévenus utilisent à leur profit la médiatisation de la justice.»¹. En effet, comme le démontre l'extrait précédent, les textes juridiques ne sont plus ni adaptés, ni appliqués afin d'assurer le bon déroulement

¹ J.-M. Charon et C. Furet, *Ibid.*, quatrième de couverture.

des procès, surtout, ceux destinés à juger les tueurs en série. Particulièrement intéressés par ce type de criminel, les journalistes suivent avec attention chaque étape de la procédure policière et judiciaire pour informer en exclusivité ses lecteurs. Par conséquent, de nombreux détracteurs des médias remettent en question leur rôle et leur pouvoir. En effet, les journalistes cherchent, à tout prix, à lever le voile sur des enquêtes non élucidées pour apporter de nouveaux indices et reconsidérer le dénouement de l'affaire. Pour atteindre leurs objectifs, ils sont prêts à détourner le secret d'instruction et à enfreindre la loi. De plus, n'étant pas contraints comme la justice d'instruire à charge et à décharge, les médias bénéficient d'une « large liberté » mais pas forcément d'une « réelle objectivité » pour traiter les affaires criminelles. L'ensemble de ces articles diffusés ne risque-t-il pas d'influencer le public et, par la même occasion, la cour pour déterminer la culpabilité d'un criminel ? D'ailleurs, Blandine Kriegel, professeur à l'université Paris X – Nanterre, s'interroge précisément sur les limites de la liberté d'information des journalistes. « Le journaliste peut-il, et doit-il, tout dire et tout montrer ? Les personnes privées peuvent-elles protéger la sûreté de leur intimité et l'espace de leurs droits propres sans restreindre le besoin légitime d'information de la société et, surtout, sans porter atteinte à la liberté d'expression qui constitue l'un des droits les plus précieux comme le dit la Déclaration des Droits de l'Homme ? »¹. Dans ce contexte, comment aborder les faits divers relatifs aux tueurs en série ? « Les médias ont à informer les citoyens avec précision de la réalité des faits, mais en veillant à ne pas ajouter au désarroi du public, et à ne pas aggraver la souffrance des victimes ou la peine de leurs proches. »². Comme le souligne François-Xavier Alix, parfois, la satisfaction de la curiosité des lecteurs avides de toujours plus de détails passe avant le respect aux droits des victimes et les considérations morales et éthiques auxquelles devraient se souscrire tout journaliste.

Cette frontière entre la liberté d'information et le respect des victimes concerne directement les problèmes déontologiques. Claude-Jean Bertrand définit la déontologie dans les médias comme « un ensemble de principes et de règles, établis par la profession, de préférence en collaboration avec les usagers, afin de mieux répondre aux besoins des divers groupes dans la population. »³. De cette manière, la déontologie apparaît comme une volonté collective des employés d'une publication de fixer des conditions par rapport à la diffusion des informations. Ces règles peuvent relever de multiples domaines comme, par exemple, la

¹ Colloque Presse – Liberté, La presse et la justice, Presses Universitaires de France, 1999.

² F.-X. Alix, Ibid., p. 138.

³ C.-J. Bertrand, Opcit., p. 7.

non divulgation d'informations susceptibles de nuire au déroulement d'une enquête, la protection des victimes et des témoins ou encore le non-recours à la dramatisation. Les journalistes doivent être soumis à un contrat moral car « la responsabilité individuelle des journalistes est la contre partie de la liberté qu'ils jouissent. »¹.

Cependant, le domaine de la presse constitue une exception en matière de réglementations législatives. En effet, les journalistes refusent toute réforme de l'Etat qui aboutirait, selon leurs revendications, à une atteinte à la liberté de la presse et d'informer, nuisible au travail des journalistes mais aussi aux attentes du public. « La presse est libre quand elle ne dépend ni de la puissance gouvernementale, ni des puissances d'argent, mais de la seule conscience des journalistes et des lecteurs. »². Ainsi, les professionnels de la presse reconnaissent principalement la loi de 1881, texte qui pose les fondements de l'éthique avec pour points principaux la liberté d'expression, l'exigence de vérité et le respect des personnes. D'autres chartes viennent la compléter comme celle des devoirs du journaliste élaborée par le Syndicat National des Journalistes de 1918 et revu en 1938. Ensuite, c'est à la charge de chaque support d'information de fixer ses propres règles déontologiques. Compte tenu des bouleversements qui sont intervenus sur les dix dernières années dans la communication, il devient légitime de s'interroger sur l'adéquation de ces textes fondateurs.

Cette attention démesurée accordée aux tueurs en série choque une partie de la société. Pour relater ces événements, les journalistes ne sont, en aucun cas, contraints de décrire minutieusement la violence et la cruauté des crimes dans l'ensemble des médias car cela n'apporte pas d'éléments permettant d'affiner la compréhension des informations. Donc, les médias doivent se responsabiliser par rapport aux impacts éventuels de leurs publications. En fait, la difficulté du métier consiste à traiter avec justesse les informations brutes et à savoir anticiper et mesurer les répercussions qu'elles peuvent provoquer sur la société. Au lieu d'entretenir cette concurrence et de poursuivre cette course effrénée aux profits, les différents organes d'information devraient peut-être se concerter sur la façon de traiter des affaires aussi sensibles et délicates que celles des tueurs en série.

¹ F. Balle, Les médias, Presses Universitaires de France, 2004, p. 59.

² F.-X. Alix, Ibid., p. 100.

Section 2 : Les réformes législatives.

Toute l'activité journalistique repose sur la liberté d'expression. Cependant, cette liberté doit connaître des limites fixées par les journalistes, eux-mêmes, à travers un code moral, la déontologie. En absence de cette éthique, la loi se doit d'intervenir afin de réguler le pouvoir de la presse et permettre un équilibre entre justice et média. « Aujourd'hui plus que jamais, trois droits fondamentaux se télescopent : le droit à l'information du public, mais aussi le droit de l'accusé (la présomption d'innocence vole en éclats si quelqu'un se voit accusé dans les médias), et enfin le droit de la justice à pouvoir mener l'enquête de façon sereine afin que la vérité émerge. Il y a conflit entre deux pressions : le juge d'instruction sait tout, mais n'a le droit de rien dire, pour maintenir le secret de l'instruction ; quant aux journalistes, on leur demande de tout dire alors qu'ils ne savent rien. Pour l'instant, ce sont les médias qui gagnent. »¹. Jean-Noël Kapferer résume avec justesse toute la complexité pour allier à la fois les objectifs de la justice et ceux des médias sans enfreindre les libertés et les droits de ces deux instances. Par conséquent, l'intervention politique doit parvenir à redéfinir la loi en prenant en compte ces paramètres. De multiples réformes apparaissent progressivement afin de limiter cette sur-médiatisation excessive des affaires criminelles qui perturbe, parfois, le fonctionnement de la justice.

« On peut craindre que les mass médias ne puissent influencer sur le cours de la justice, soit par une action indirecte sur une affaire donnée, soit par une action plus diffuse sur la justice à venir. »². Donc, progressivement, la loi se renforce, les réformes se multiplient pour atténuer l'influence des médias et leur liberté d'action dans les procès criminels. Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) supervise l'ensemble des programmes et peut interdire certaines diffusions si elles enfreignent les règles mises en place. A titre d'exemple, il est interdit de publier des photos ou de diffuser l'image de personnes menottées. De même, afin de préserver la présomption d'innocence, il est défendu d'effectuer des sondages pour mesurer la culpabilité d'un coupable. « Par une telle disposition, le législateur a voulu assurer la protection des personnes en cause dans une procédure judiciaire en cours contre tout écrit qui les présenterait, avant jugement, comme coupables des faits qui font l'objet de l'enquête ou de l'instruction. »³. De plus, toute personne qui publierait la reproduction des circonstances

¹ J.-N. Kapferer, *Ibid.*, pp. 205-206.

² M.-L. Rassat, *La justice en France*, Presses Universitaires de France, 2004, p. 23.

³ J.-L. Martin-Lagardette, *Ibid.*, p. 234.

d'un crime ou d'un délit portant atteinte à la dignité de la victime serait condamnée. Cette liste non exhaustive d'interdiction pourrait encore s'allonger. A l'origine, le secret d'instruction avait pour vocation de protéger la justice dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, comme de nombreuses personnes travaillent sur les affaires criminelles et que toutes ne sont pas soumises au secret, il existe des dérapages médiatiques liés à cette volonté de transparence de plus en plus forte. De ce fait, il s'avère nécessaire de modifier la loi en général pour l'appliquer à la réalité des faits et intégrer la nouvelle donne médiatique et juridique. « Ainsi quelles que soient les convictions intimes des uns et des autres, la problématique qui l'emporte est celle d'un aménagement de la procédure, avec des plages de secret correspondant aux exigences de l'enquête et des moments de publicité. »¹. Dans cette optique, Dominique Perben a décidé de mettre un représentant du parquet à la disposition de la presse lors des affaires importantes. Cette personne ne serait pas acteur dans le déroulement de l'audience, mais quelqu'un faisant partie de l'équipe du procureur de la République afin de ne pas nuire au déroulement du procès.

Les médias offrent parfois aux criminels un véritable service de presse gratuit sous le prétexte de répondre aux attentes du public. Les politiques se doivent d'intervenir et de créer des lois pour limiter les impacts de cette sur-médiatisation et, par la même occasion, restreindre le pouvoir d'expression et la recherche de célébrité des tueurs en série. La loi Perben II propose d'interdire aux détenus, condamnés pour les atteintes à la vie ou des crimes sexuels, de publier un livre ou d'intervenir publiquement sur le crime ou le délit pour lequel ils ont été jugés. Le texte adopté prévoit qu'il pourra être imposé au condamné de « s'abstenir de diffuser tout ouvrage ou œuvre audiovisuelle dont il serait l'auteur ou le co-auteur et qui porterait, en tout ou en partie, sur l'infraction commise et s'abstenir de toute intervention publique relative à cette infraction ». Cette disposition a cependant une portée limitée puisqu'elle ne concerne pas les personnes en attente de jugement, ni les condamnés toujours incarcérés. De même, certains parlementaires avaient prévu d'amender la loi pour interdire à des criminels de toucher des droits d'auteurs jugeant « malsain que des condamnés se fassent de l'argent, dont les victimes ne profitent pas, en racontant leurs turpitudes ». Cette loi constitue un premier pas vers le respect des victimes et la régulation de cette médiatisation excessive qui est accordée aux tueurs en série.

Au-delà des lois concernant les médias, il devient urgent de mettre en place des moyens efficaces pour lutter contre cette nouvelle forme de criminalité. Les politiques sont

¹ J.-M. Charon et C. Furet, *Ibid.*, p. 197.

seuls à pouvoir prendre des décisions concrètes. « Nous sommes à l'aube de l'an 2000, et le niveau d'insécurité en France devient aussi inquiétant que ce lui de nombreux Etats américains en 1979. Le FBI a su réagir très tôt en créant l'Unité des sciences du comportement, puis l'Unité d'aide à l'enquête. Depuis 1990, les trois quarts des affaires traitées par ces services sont résolues grâce au profilage. Nombre d'Etats européens ont emboîté le pas et progressent chaque jour dans l'analyse criminelle. (...) Nous, nous avons au moins vingt ans de retard, et l'inertie d'un système conformiste qui s'interroge encore sur la pertinence de la démarche. (...) Il faut se donner aujourd'hui les moyens de lutter efficacement contre la criminalité. Il faut en avoir la volonté politique. »¹. Dans la continuité de cette revendication, Dominique Perben veut officialiser les profilers en France mais ils seront appelés « analystes criminels ». La profession vient d'être officiellement reconnue par le Garde des Sceaux. Ces analystes comportementaux intégrés à la police judiciaire interviendront au cours des enquêtes pour tenter de démasquer les tueurs en série.

Certes, ces lois constituent une avancée en matière de réglementation des relations entre les médias et la justice. Mais, à présent, il faut les appliquer et les mettre régulièrement à jour en fonction de l'actualité et des changements de mentalité. Dans un esprit de justice, les médias devraient cesser de braquer leurs projecteurs sur ces meurtriers sanguinaires pour rendre hommage aux victimes et leur accorder davantage de temps d'antenne lors des journaux télévisés, prouvant ainsi leur compassion vis-à-vis des familles.

¹ Laurent Montet, Tueurs en série. Introduction au profilage, Presses Universitaires de France, 2000, pp. 176-177.

Partie IV : La Serial Killarité dans la presse écrite.

Chapitre 1 : Réalisation et interprétation du corpus.

Tout au long de ces chapitres, nous avons étudié les facteurs à l'origine des dérives médiatiques dans le traitement des informations relatives aux tueurs en série et analysé leurs répercussions sur la société. Comme la presse s'inspire depuis des décennies des parcours de tueurs en série pour alimenter ses chroniques, ce corpus portera sur l'analyse des articles parus dans la presse écrite généraliste française afin de valider ou d'infirmer l'hypothèse de sur-médiatisation. En effet, la couverture de ce média¹ et les sujets abordés mettent en relief l'attention particulière accordée à ces criminels. Plus précisément, nous délimiterons notre champ d'études aux écrits consacrés à Patrice Alègre et à Michel Fourniret, affaires particulièrement représentatives de la médiatisation de ces meurtriers. Depuis son arrestation en septembre 1997, Patrice Alègre constitue toujours un sujet de prédilection pour les journalistes. Depuis juin 2003, Michel Fourniret occupe également la scène médiatique. Par conséquent, l'association et le croisement de ces deux affaires permettront de démontrer les rouages de la sur-médiatisation.

Section 1 : Les sources d'informations.

Notre recherche portera uniquement sur un panel de la presse française généraliste dont les publications bénéficient d'un important tirage, soit trois quotidiens nationaux, Le Monde, Libération et Le Figaro ainsi que deux hebdomadaires L'Express et Le Point. Chacun de ces journaux possède des archives numérisées et en ligne sur internet, proposant une liste exhaustive des articles disponibles. Cependant, en fonction de leurs dates de parution, une grande majorité des articles nécessite un accès payant, réservé aux abonnés, permettant de lire l'intégralité du sujet. Par conséquent, en complément, il nous a paru opportun d'ajouter les archives en libre accès du troisième œil. Ce site répertorie, sous forme d'abstract, l'ensemble des écrits parus sur la criminalité et, plus particulièrement, sur les tueurs en série. Cette source d'informations propose un aperçu global des publications sur ce thème, les données qui en

¹ En 2003, 8 388 000 personnes lisent chaque jour un quotidien national, soit un Français sur cinq (17,5 % de la population française). Source : Ipsos Médias pour l'EuroPQN.

sont extraites seront classées dans la catégorie « Divers ». La presse spécialisée dans les faits divers ou le crime n'a pas été prise en compte dans cette analyse car nous désirons démontrer que le phénomène de médiatisation des tueurs en série touche tous les supports d'information, y compris ceux dont ce n'est pas la vocation première. Outre ces sources directes d'informations, on recense différents instituts ayant pour vocation de mesurer les audiences sur des sujets prédéterminés. Dans cette optique, les instituts Médiamat et Médiamétrie fournissent des chiffres agrégés sur l'impact d'une diffusion ou sur l'audimat mensuel ou annuel d'un thème.

Section 2 : Les instruments d'analyse.

Pour une étude approfondie des parutions relatives aux tueurs en série, des outils sophistiqués, soumis aux droits de la propriété intellectuelle, permettent de faire des recherches sur la sémantique et sur les fréquences syntaxiques des articles recueillis. Par ailleurs, nous avons testé une version d'évaluation de Tropes, disponible sur internet, pour découvrir ses nombreuses fonctionnalités en matière d'analyse propositionnelle du discours et d'analyse cognitive du discours. Cependant, l'absence de l'option « Générer un rapport » dans la version d'essai ne permet pas d'exploiter pleinement l'apport de ce logiciel. Par conséquent, pour analyser les données chiffrées de ce corpus, il a été choisi une méthode empirique reposant sur l'utilisation des statistiques et des pourcentage associée à une feuille de calcul sous un tableur. Certes, ces moyens légaux mis en œuvre sont limités en regard de la profusion de sources d'informations à notre disposition sur la toile. En complément, les moteurs de recherche d'internet constituent l'outil d'appoint indispensable pour effectuer une première analyse quantitative et, dans une moindre mesure, pour estimer la pertinence des liens fournis en résultats.

Section 3 : La méthodologie.

En inscrivant le nom des deux tueurs en série dans les formulaires de recherche, une liste de résultats, plus ou moins conséquente, a été répertoriée pour chaque publication et reportée dans un tableau Excel afin de pouvoir comparer les données, les croiser et les analyser. Il est important de préciser que ce corpus prend également en compte la notion de

dossiers ; c'est-à-dire plus de trois articles publiés par un journal le même jour sous couvert d'un reportage consacré à un tueur en série. Au final, ce corpus se compose de 517 articles traitant de Patrice Alègre sur une période allant du 6 septembre 1997 au 31 mars 2005 et 421 pour Michel Fourniret sur la période du 2 juillet 2003 au 23 avril 2005. Ensuite, il s'est avéré nécessaire de réaliser des calculs pour donner du sens aux données brutes et analyser avec précision cette succession d'articles.

Section 4 : L'exploitation des résultats.

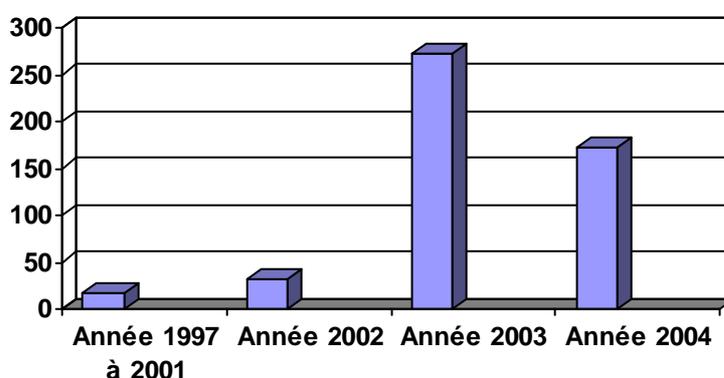
Pour comparer la quantité d'articles recueillis par rapport aux autres publications, l'étape initiale consiste à réaliser un tableau (cf. ci-dessous) en calculant les pourcentages respectifs de reportages publiés par journal pour les deux tueurs en série.

	Patrice Alègre	Total	%	Michel Fourniret	Total	%
Le Figaro	Du 6 sept. 1997 au 26 mars 2005	171	33%	Du 2 juillet 2003 au 23 avril 2005	75	17,5%
Le Monde	Du 10 sept. 1997 au 31 mars 2005	90	17,4%	Du 30 juin 2004 au 18 février 2005	28	6,4%
Le Point	Du 12 oct. 2001 au 31 mars 2005	18	3,5%	Le 8 juillet 2004	1	0,2%
Libération	Du 5 avril 2003 au 26 mars 2005	80	15,5%	Du 1 juillet 2004 au 17 mars 2005	15	3,4%
L'Express	Du 7 février 2002 au 1 mars 2004	20	3,8%	Du 9 août 2004 au 1 novembre 2004	5	1,2%
Divers	Du 13 octobre 2003 au 9 février 2005	137	26,6%	Du 25 décembre 2003 au 6 février 2005	301	71,3%

Tableau regroupant le pourcentage d'articles parus dans les publications.

En réalisant un classement des journaux en fonction du pourcentage d'articles accordés à chaque tueur en série, nous nous apercevons que celui-ci varie peu d'une affaire à l'autre, excepté pour la catégorie « Divers ». Mais, cette rubrique constitue une spécificité de

par la diversité de ses sources. Ainsi, Le Figaro demeure le journal numéro un dans le traitement des tueurs en série. A l’opposé, Le Point y consacre une très faible part de ses colonnes. Par conséquent, en dépit de la mobilisation de l’opinion publique, certains journaux accordent plus d’importance que d’autres au thème des tueurs en série. Il est possible d’en déduire que la ligne éditoriale et les objectifs du journal déterminent la manière dont les affaires criminelles sont traitées. De plus, le faible écart entre les pourcentages d’articles relatant les agissements de Patrice Alègre comparé à ceux de Michel Fourniret démontre que, sur une longue période, même les journaux peu enclins à traiter ce type d’actualité criminelle y ont accordé quelques colonnes.

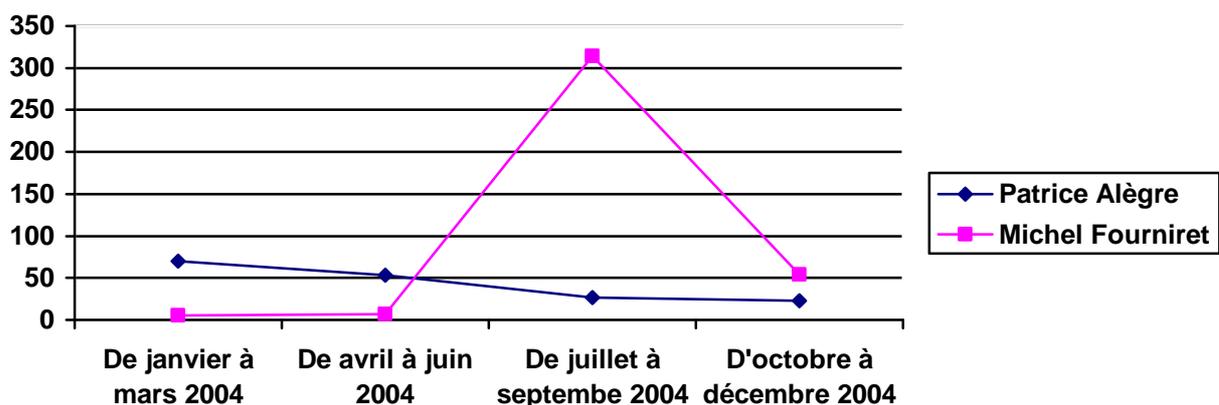


Nombres d'articles parus pour Patrice Alègre dans la presse

Le tableau ci-dessus permet de visualiser distinctement les périodes de médiatisation dont fait l’objet Patrice Alègre. Sur la base des données recensées, il apparaît que les médias abordent plus ou moins significativement ce sujet en fonction des périodes. En effet, seulement cinquante et un articles sont comptabilisés sur les premières années. Cette période de référence commence avec la première apparition de son patronyme dans un article. En revanche, l’année 2003 et, plus précisément, le 1^{er} avril marque un tournant dans la médiatisation de cette affaire. D’ailleurs, chaque publication étudiée évoque plus spécifiquement ce sujet les mois suivants cette date clé. Après une analyse détaillée du tableau Excel, nous pouvons observer que divers journaux traitent, à plusieurs reprises, des mêmes éléments notamment le départ en retraite du gendarme Roussel, un des enquêteurs à l’origine de la cellule « Homicide 31 ». Cette redondance des titres met en exergue la spirale médiatique encourageant les journaux à suivre le mouvement lancé par les grands médias afin de rester concurrents et compétitifs sur ce thème.

L'ensemble des titres des articles permet de retracer chaque pallier de l'affaire, sans nécessairement lire l'intégralité des écrits. Les premiers articles publiés insistent sur l'arrestation du tueur en série puis, essentiellement, sur ses aveux et sur le déroulement des rebondissements de son procès. A présent, il est intéressant de s'interroger sur la nature de ces titres dont la plupart se présentent sous la forme de phrases accrocheuses et lourdes de sens. En fait, il existe deux catégories de titres correspondants aux deux aspects du cas Alègre. La première catégorie évoque Patrice Alègre en tant que tueur en série impitoyable : « Machine à tuer », « Un tueur en série pervers et sans émotions », « Itinéraire – la vraie vie du tueur de Toulouse ». La deuxième catégorie souligne le scandale, le mystère et la suspicion liés à la mise en cause de personnes haut placées : « Alègre, tueur sous protection policière ? » « La terrible affaire de Toulouse », « Affaire Alègre : L'ombre du milieu », « L'aire de la calomnie ». Donc, seulement à l'aide des titres, les journalistes réussissent à retranscrire l'actualité et la « supposée » réalité des faits.

Par ailleurs, nous avons dénombré une trentaine de reportages dédiés à Patrice Alègre sur l'ensemble de la période étudiée. Par exemple, le 1^{er} mars 2004, L'express publie un dossier résumant les étapes de l'enquête. Généralement, ces reportages ont pour vocation de récapituler et de faire un point sur l'ensemble des informations recueillies et diffusées. Ce nombre de reportages représente un signe incontestable de sur-médiatisation puisque, composés de plusieurs articles et occupant de larges colonnes dans les publications, ils reflètent l'attention médiatique accordée aux actes des tueurs en série.



Comparaison des articles parus sur Patrice Alègre et Michel Fourniret

En juillet 2003, le nom de Michel Fourniret apparaît dans la presse. Pourtant, ce tableau met en valeur une singularité. Même si l'affaire Alègre est présente depuis plusieurs années dans la presse, la courbe symbolisant la médiatisation de ce tueur en série demeure nettement supérieure à celle de Fourniret jusqu'à la période de juillet à septembre 2004. En fait, Michel Fourniret défraye la chronique un an après la publication des premiers articles. Par conséquent, nous ne possédons pas le recul nécessaire pour analyser avec précision la représentation médiatique de cette affaire sur le long terme. Cependant, le schéma ci-dessus révèle aussi des pics d'extrême médiatisation. En juillet 2004, au moins un article par jour concernait Michel Fourniret mais, à partir de novembre 2004, cette fièvre médiatique retombe. L'angle d'attaque des articles consacrés à Fourniret diverge de celui de Patrice Alègre car, ici, l'accent porte sur la cruauté, le dégoût et la violence des crimes : « La double vie « du monstre des Ardennes » », « La sanglante dérive du couple Fourniret », « Le jeu macabre de Fourniret », « Michel Fourniret ou la nuit du chasseur », « Sanglante saga ». De même, cette citation du tueur - « j'avais besoin de chasser les vierges deux fois par an » - reprise en « gros titre » instaure un climat d'angoisse et d'horreur. Comme ce criminel pédophile a également sévi en Belgique, les journalistes ont profité de cette correspondance pour utiliser comme accroche cette citation du tueur lui-même : « Je suis pire que Dutroux ». Comme explicité précédemment, les journalistes jouent sur l'aspect spectaculaire et provocateur de ces crimes pour attirer le lecteur et assurer les ventes.

Chapitre 2 : Analyse comparative de sur-médiatisation.

Afin de définir les éléments à l'origine de l'intérêt manifesté par les journalistes, nous avons analysé l'affaire de Patrice Alègre et celle de Michel Fourniret selon cinq critères : le retentissement de l'affaire, la personnalité du tueur, le milieu social d'où il vient, le profil de ses victimes et les éventuels sujets concomitants.

Section 1 : L'affaire Patrice Alègre.

Les retentissements : A partir de l'implication de personnes haut placées comme Dominique Baudis, le maire de Toulouse, le tueur en série a bénéficié d'un retentissement dans tous les médias avec la publication de plus de 470 articles en deux ans, et cela seulement dans le panel de la presse étudié.

La personnalité : Ce criminel manipulateur, possédant une personnalité ambiguë et complexe, a toujours utilisé à son avantage l'attention médiatique.

Le milieu social : Issu du milieu et « animateur » des nuits toulousaines, fréquentant des prostitués et connu des notables, Patrice Alègre menait une double vie.

Le profil de ses victimes : Surnommé « l'homme qui aimait tuer les femmes », ce tueur s'attaquait essentiellement aux femmes qu'il connaissait. La connaissance préalable de ses victimes démontre la cruauté du personnage et, de ce fait, va favoriser sa médiatisation.

Les sujets concomitants : L'implication des politiques dans des scandales financiers a déjà terni l'image des élus. La compromission du maire de Toulouse dans une affaire de mœurs arrive à point nommé pour entretenir la méfiance du public vis-à-vis des politiciens et accroître la sur-médiatisation de ce tueur en série.

Section 2 : L'affaire Michel Fourniret.

Les retentissements : Avec plus de 420 articles publiés en deux ans, l'affaire Fourniret bénéficie d'un retentissement aussi important que celui de l'affaire Alègre. D'ailleurs, la

médiatisation de ce tueur en série dépasse les frontières françaises car de nombreux articles sont parus également dans la presse belge, favorisant ainsi la sur-médiatisation.

La personnalité : Michel Fourniret donne l'impression d'être un homme ordinaire marié et père de famille. Cependant, plus les révélations se succèdent, plus la véritable personnalité de ce meurtrier sanguinaire apparaît. Dominateur, il avait contraint sa femme à participer aux enlèvements. Son caractère calculateur lui a permis de faire endosser certains de ses crimes par d'autres tueurs en série.

Le milieu social : Non apparenté au banditisme, Michel Fourniret menait une vie modeste avant sa première incarcération. Suite à son premier emprisonnement et prêt à tout pour arriver à ses fins, il s'est emparé du butin appartenant à son co-détenu, ex-membre du gang des postiches, et l'a investi dans l'achat d'un château avant de reprendre sa cavale.

Le profil de ses victimes : A la recherche du mythe de la virginité, il enlevait des fillettes sur le bord d'une route, les séquestrait pour assouvir ses fantasmes sexuels avant de les tuer. Les victimes étaient choisies sans préméditation au gré de ses pulsions.

Les sujets concomitants : Son profil de victimes et son terrain de chasse, entre la France et la Belgique, ont particulièrement favorisé sa médiatisation puisque, d'une part, les crimes sexuels sur mineur choquent terriblement le public et, d'autre part, le procès du pédophile Marc Dutroux se déroulait à la même période en Belgique. Ce n'est qu'à posteriori qu'on découvrira la culpabilité de Michel Fourniret dans d'autres affaires qui ont défrayé la chronique.

Section 3 : Les stigmates de la sur-médiatisation.

Ce corpus met en lumière la manière dont les journalistes traitent les sujets concernant les tueurs en série. Même si l'affaire de Patrice Alègre et de Michel Fourniret ne recouvrent pas exactement la même période, leur association démontre une régularité de publication, surtout dans la période de juin 2003 à mars 2005. Certains mois, des articles sont apparus presque quotidiennement. Par conséquent, même si la médiatisation de ces criminels connaît des intensités variables, la médiatisation de ces deux affaires conduit à une impression de sur-médiatisation. De plus, cette analyse porte uniquement sur la presse écrite, il faut ajouter à cette médiatisation l'ensemble des documents diffusés à la télévision et sur les autres supports de communication. De ce fait, l'accumulation de reportages sur ces deux événements contribue à l'amplification du phénomène de sur-médiatisation.

Certaines spécificités journalistiques permettent de mettre en valeur les effets de la sur-médiatisation. Cette attention médiatique se manifeste, notamment, par l'attribution d'un surnom à chaque tueur en série quelqu'il soit, avant la découverte de son identité. Ce surnom porte généralement sur les caractéristiques du tueur. Par exemple, Patrice Alègre est devenu « L'homme qui aimait tuer les femmes » et Michel Fourniret, « Le pervers des Ardennes » ou « le routard du crime ». La médiatisation d'un tueur dépend aussi de la fréquence des rebondissements liés à son affaire. En effet, les journalistes publient des articles en fonction des nouvelles révélations, particulièrement présentes dans le cas des tueurs en série. Ces affaires criminelles offrent aussi l'opportunité de s'interroger sur le fonctionnement du système et de remettre en cause les institutions.

Comme le démontre l'affaire Alègre, la sur-médiatisation ne correspond pas à un phénomène de mode, reposant uniquement sur le court terme. En effet, les médias exploitent ces affaires pour les enjeux sociaux et politiques qu'elles représentent. Donc, la médiatisation excessive des tueurs en série révèle une volonté et un profond intérêt de la part du public et de la société pour mieux comprendre le passage à l'acte et les dérives criminelles.

Conclusion

De l'apparition des chroniques du sang à l'ascension du tueur en série en tant que « héros » des plus grandes productions américaines, la médiatisation de ces criminels dépassent largement le cadre informatif. Au fil des pages, cette recherche analyse les éléments propres aux affaires des tueurs en série qui favorisent cette sur-médiatisation. Cette dérive « fait-diversière » engendre des répercussions sociales, économiques, culturelles mais aussi politiques sur la société. Entre enjeux commerciaux et thérapie de groupe, les relations entre les médias, les tueurs en série et le public s'avèrent particulièrement complexes et inextricablement liées. Soumis à une logique d'audience, les journalistes écrivent leurs articles en accentuant l'aspect sensationnel des tueurs en série. Les lecteurs fascinés et effrayés par cette incarnation du mal absolu cherchent à satisfaire leur curiosité par tous les moyens mis à leur disposition. Dans ce contexte, les ventes de journaux s'envolent et la fidélisation devient la priorité principale pour les publications. Ainsi, la sur-médiatisation résulte d'un phénomène de concurrence exacerbée et de surenchère entre différents supports d'information. Les médias révèlent de multiples facettes dans le traitement de ces sujets « brûlants », tantôt auxiliaire de justice, tantôt porte-parole des tueurs en série. Parfois, ils dénoncent aussi les dérives du système policier et judiciaire et remettent en cause les bases de la société. Parallèlement, les politiques mènent un double jeu en élaborant, d'un côté, des lois pour atténuer la liberté d'expression des criminels les plus dangereux et, d'un autre côté, en utilisant le contexte d'insécurité instauré par ces mêmes meurtriers pour promouvoir leurs idées et influencer les électeurs. A la suite de ce travail, il est possible de se demander si les médias sont devenus l'expression d'une nouvelle place publique. En effet, avant l'abolition de la peine de mort, les exécutions trouvaient leur écho auprès du public. A présent, les médias se chargent de retranscrire les jugements et d'offrir les assassins en pâture à la vindicte du peuple. De plus, la rubrique des faits divers suscite un réel intérêt pour les lecteurs puisque cette chronique est considérée comme le miroir de la société. A partir de ce constat, il est difficile de nier que les médias reflètent un malaise social généralisé qui se traduit par cet engouement pour ces meurtriers sanguinaires.

Après confrontation des auteurs et des arguments, il apparaît qu'un problème d'éthique se cache derrière cette sur-médiatisation. Aujourd'hui, présent sur tous les fronts, le

tueur en série est devenu indéniablement une valeur commerciale sûre et possède cette image d'un criminel à l'intelligence supérieure qui se joue des forces de police. Pourtant, même si cette médiatisation à outrance possède des vertus cathartiques capables d'exorciser les peurs des spectateurs ou des lecteurs, elle risque d'amener soit à une banalisation préoccupante, voire une habitude à la violence, soit à une incitation implicite aux comportements criminels. Par conséquent, les points de vue des journalistes jouent un rôle essentiel dans la manière dont la société perçoit les crimes commis par ces meurtriers et dans la considération accordée aux victimes. Le vedettariat médiatique du tueur en série plonge les victimes dans l'oubli à tel point qu'il serait probablement difficile pour un individu de citer le nom au moins d'une victime par tueur en série. Néanmoins, l'émergence de la notion de victimes en série marque les débuts d'un changement de mentalité et d'une prise de conscience collective qui s'opéreront avec le temps. Déjà, l'entourage des victimes met, de plus en plus, à profit cette médiatisation pour faire passer leurs messages à travers divers moyens de communication tels que les sites internet, la publication d'ouvrages ou encore l'organisation de marches blanches pour sensibiliser le public et entretenir la mémoire des disparus.

De manière plus générale, Jean Baudrillard explique que cette médiatisation, de toutes les formes de violence qu'elles soient quotidiennes ou exceptionnelles à travers des faits divers, demeure un aspect essentiel de nos sociétés d'abondance. « Ce qui caractérise la société de consommation, c'est l'universalité du fait divers dans la communication de masse. Toute l'information politique, historique, culturelle est reçue sous la même forme à la fois anodine et miraculeuse, du fait divers. Elle est tout entière actualisée, c'est-à-dire dramatisée sur le mode spectaculaire et toute entière inactualisée, c'est-à-dire distancée par le médium de la communication et réduite à des signes.»¹. Jean Baudrillard résume parfaitement le décalage entre la légèreté des faits divers et la réalité des événements traités dans cette rubrique. Peu à peu, les journalistes prennent conscience de la portée des affaires criminelles. Donc, elles quittent progressivement les colonnes des faits divers, genre journalistique trop basé sur le sensationnel et l'inattendu, pour prendre place au sein de la chronique des faits de société. Les meurtres perpétrés par les tueurs en série ne peuvent être considérés comme une information anodine. Les journaux écrits et télévisés se doivent d'évoquer la hausse de la délinquance, la présence de meurtriers tout en se penchant sur les peurs de la société. Cependant, il est urgent d'adapter le discours médiatique à chaque fait, de doser les propos et de mesurer les conséquences de la publication des articles et de la diffusion des reportages.

¹ www.senat.fr/rap/r97-4561/r97-456148.html.

Une étude comparative pourrait être menée pour déterminer si le traitement médiatique des tueurs en série en France risque d'engendrer, sur le long terme, les dérives observées aux Etats-Unis. En fait, selon la théorie de Denis Duclos, explicitée dans son ouvrage « Complexe du loup-garou » sur l'étude de la violence aux Etats-Unis, cette mise en scène systématique de la violence dans les fictions résulte non seulement des comportements liés aux croyances profondes mais aussi d'une volonté purement marketing. Les américains possèdent une approche atypique envers ces criminels qui dépasse le stade de la fascination pour se rapprocher dangereusement de l'adulation. Ces tueurs sont tellement médiatisés qu'ils deviennent de véritables stars, bénéficiant de fans-clubs, de figurines à leur effigie et de la publication de leurs propres livres. La France reste moins extravagante que les Etats-Unis pourtant réputés pour être puritains. Cependant, ne risque-t-elle pas de suivre le même mouvement en médiatisant de plus en plus les tueurs en série ? Certes, la façon dont les médias et les sociétés appréhendent les actes des tueurs en série varie selon les pays, le modèle d'éducation, la culture et le régime politique. Comme le prouve la représentation du Serial Killer qui n'est pas la même en France, en Russie ou en Afrique du Sud.

Indépendamment des époques et de l'évolution des mentalités, les tueurs en série continueront à sévir aux quatre coins de la planète d'autant plus que la médiatisation dont ils bénéficient n'a probablement pas encore atteint son paroxysme, même si l'impact de certains supports d'information s'essouffle. D'autres modes de communication plus modernes prennent le relais pour séduire un public toujours disposé à observer la misère du monde. Finalement, l'attitude des médias, des tueurs en série et celle du public se résume à cet équilibre précaire entre les deux tendances manichéennes qui régissent tout être humain, entre moralité et perversité.

Annexes

Les chiffres d'audience de « Faites Entrer l'accusé »¹ :

Diffusion à 22h50, le dimanche :

Numéro	Jour	Télespectateurs	% (PDM)
06.02.05	Action directe - L'Assassinat de Georges Besse	1 981 440	20.5 %
13.02.05	Marcel Barbeault - Le Tueur de l'ombre	2 421 760	27.2 %
20.02.05	La Bande des Postiches	2 311 680	21.2 %
27.02.05	La Disparition du pasteur Doucé	1 486 080	18.6 %
06.03.05	L'Assassinat du juge Michel	1 871 360	18.4 %
13.03.05	Joël Matencio - Le Groupe 666	1 871 360	16.4 %
10.04.05	L'Enlèvement du Baron Empain	1 486 080	14.4 %

Diffusion à 20h50, le jeudi :

Jour	Affaire	Télespectateurs	% en PDM
01.07.04	Thierry Paulin	3 235 200	13.4 %
08.07.04	Alexi, la tuerie de Louveciennes	3 612 640	16.4 %
15.07.04	Human Bomb, prise d'otage à la maternelle	3 343 040	17.0 %
22.07.04	Succo le fou	3 289 120	17.0 %
29.07.04	Guy Georges, le tueur de l'Est Parisien	3 millions	17.5 %
12.08.04	Albert Spaggiari, le casse du siècle	2 857 760	15.2 %
MOYENNE ANNEE 2004	-	3 235 200	16.1 %

Remarques :

Ces tableaux regroupent les taux d'audience de « Faites Entrer l'accusé » en fonction du thème de l'émission. Nous pouvons noter que généralement les sujets consacrés aux tueurs en série, surlignés en jaune, suscitent un vif intérêt auprès des téléspectateurs. Cette particularité est notamment mise en valeur avec les chiffres portant sur l'année 2005 puisque l'émission dédiée à « Marcel Barbeault, le tueur de l'ombre » a atteint le plus fort taux d'audience sur la période étudiée.

¹ Sources : Médiamat/Médiamétrie, <http://www.fan2tv.com/>

Bibliographie

- **ALIX François-Xavier**, Une éthique pour l'information. De Gutenberg à Internet., Paris, L'Harmattan, 1997.
- **AUBENAS Florence et Miguel Benasayag**, La fabrication de l'information : les journalistes et l'idéologie de la communication., Paris, Editions La Découverte, 1999.
- **AWAD Gloria**, Du sensationnel. Place de l'événementiel dans le journalisme de masse., Paris, L'Harmattan, 1995.
- **BALLE Francis**, Les médias., Paris, Presses Universitaires de France, 2004.
- **BERTRAND Claude-Jean**, La déontologie des médias., Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- **BOURGOIN Stéphane**, 13 nouveaux Serial Killers., Lonrai, Editions Les belles Lettres, 2001.
- **CAMPOS Elisabeth et NOLANE Richard**, Tueurs en série : enquête sur les Serial Killers., Paris, Plein Sud, 1995.
- **CHARON Jean-Marie et FURET Claude**, Un secret si bien volé : la loi, le juge, le journaliste., Paris, Editions du Seuil, 2000.
- **CHASTAGNOL Alain et DE PERCIN Marie-Christine**, La presse et la justice. Colloque Presse - Liberté., Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
- **CHEVALIER Louis**, Splendeurs et misères du fait divers., Paris, Perrin, 2004.
- **COLTICE Jean-Jacques**, Comprendre la presse. Informer hier et demain., Lyon, Chroniques Sociales, 1995.
- **CUSSON Maurice**, Croissance et décroissance du crime., Paris, Presses Universitaires de France, 1990.
- **DRACHLINE Pierre**, Le fait divers au XIX^e siècle., Paris, Hermé, 1991.
- **DUCLOS Denis**, Le complexe du loup-garou. La fascination de la violence dans la culture américaine., Paris, La Découverte, 1994.
- **FEYEL Gilles**, La presse en France des origines à 1944, histoire politique et matérielle., Paris, Ellipses, 1999.
- **JUNQUA Daniel**, La liberté de la presse : un combat toujours actuel., Ligugé, Les essentiels Milan, 2004.

- **GARDE Serge, MAURO Valérie, GARDEBLED Rémi**, Guide du Paris des faits divers. Du Moyen-Age à nos jours., Paris, Le cherche midi, 2004.
- **HUNTER Mark**, Le journalisme d'investigation., Paris, Presses Universitaires de France, 1997.
- **JEANNENEY Jean-Noël**, Une histoire des médias de nos origines à nos jours., Paris, Seuil, 1996.
- **JOST François**, Télévision du quotidien : entre réalité et fiction., Bruxelles, De Boeck, 2003.
- **KALIFA Dominique**, L'Encre et le Sang, récits de crime et société à la Belle Epoque., Paris, Fayard, 1995.
- **KAPFERER J-N**, Rumeurs. Le plus vieux média du monde., Paris, Edition du Seuil, 1987.
- **LEVER Maurice**, Canards sanglants, naissance du fait divers., Paris, Fayard, 1993.
- **LITS Marc et DUBIED Annick**, Le fait divers., Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
- **MACCIO Charles**, Savoir écrire un livre ... un rapport... un mémoire., Lyon, Chronique sociale, 1992.
- **MANNONI Pierre**, La peur., Paris, Presses Universitaires de France, 1982.
- **MARTIN-LAGARDETTE Jean-Luc**, Le guide de l'écriture journalistique., Paris, La Découverte, 2003.
- **MONESTIER Alain**, Tragédies à la Une. La Belle Epoque des assassins., Paris, Albin Michel, 1995.
- **MONGIN Olivier**, La violence des images ou comment s'en débarrasser ?, Paris, Seuil, 1997.
- **MONDZAIN Marie José**, L'image peut-elle tuer ?, Paris, Bayard, 2002.
- **MONTET Laurent**, Les tueurs en série., Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- **MONTET Laurent**, Le profilage criminel., Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- **MONTET Laurent**, Tueurs en série. Introduction au profilage., Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- **M'SILI Marine**, Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours., Paris, CNRS Editions, 2000.

- **MUCCHIELLI Laurent**, Violence et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français., Paris, La Découverte, 2002.
- **PAILLIER Magali**, La Katharsis chez Aristote., Paris, L'Harmattan, 2004.
- **RASSAT Michèle-Laure**, La justice en France., Paris, Presses Universitaires de France, 2004.
- **SEGUIN Jean-Pierre**, Nouvelles à sensation. Canards au XIX^e siècle., Paris, Armand Collin, 1959.
- **SUSINI Marie Laure**, L'auteur du crime pervers et son public., Paris, Fayard, 2004.

Livres spécialisés :

- **ABGRALL Jean-François**, Dans la tête du tueur. Sur les traces de Francis Heaulme., Paris, Albin Michel, 2002.
- **BERTIN Patrice**, Serial douleur, sept familles face à Guy Georges., Paris, le cherche midi, 2004.
- **BESSON Hubert**, Disparues de l'Yonne. La contre-enquête., Paris, L'Archipel, 2003.
- **DOUGLAS John et OLSHAKER Mark**, Agent spécial du FBI, j'ai traqué des Serial Killers. Monaco, Editions du Rocher, 1997.
- **FROMENT Pascale**, Roberto Succo. Histoire vraie d'un assassin sans raison., Paris, Gallimard, 2001.
- **ROUSSEL Michel**, Homicide 31 : Au coeur de l'affaire Alègre., Paris, Denoël Impacts, 2004.
- **SCOFF Alain**, Notre sang quotidien : le journaliste et l'assassin., Paris, Flammarion, 2001.
- **TARBES Jean-Marie**, Sur la piste du tueur de Mourmelon. Quinze ans à traquer l'assassin du « triangle maudit »., Neuilly sur Seine, Michel Lafon, 2003.

Colloque :

Deuxième colloque de l'institut de journalisme et de communication : Les médias et la peur, « Les médias créent-ils ou reflètent-ils les peurs collectives ? », 11 avril 2003 à l'Université de Neuchâtel.

Mémoires :

- « Tueurs en série et médias. Le rôle du cinéma dans la popularisation de l'image du tueur en série et ses implications sociales. », mémoire de maîtrise Information-Communication, présenté par Sylvain Boïdo, sous la direction de Christel Tallibert, 2002-2003.
- « Les Tueurs en Série Français : nouveau genre de criminels face à une police d'un nouveau genre », mémoire de DEA Droit et Justice, présenté par Elodie Bournoville, sous la direction de M. Lorgnier, 2002-2003.
- « Le fait divers dans la presse quotidienne française », mémoire de Lettres Modernes, présenté par J. Constant, juin 1999, sous la direction de Nathalie Preiss.

Sites internet :

- www.senat.fr
- www.interieur.gouv.fr
- www.ihesi.interieur.gouv.fr
- www.acrimed.org
- www.lci.fr
- www.france5.fr
- www.france2.fr
- www.lexpress.fr
- www.lefigaro.fr
- www.liberation.fr
- www.lemonde.fr
- www.lepoint.fr
- www.au-troisieme-oeil.com
- www.skcenter.org
- www.tueursenserie.org
- www.tnsmediaintelligence.com
- www.doctissimo.fr
- www.desinformations.com
- www.presidentielles.net
- www.toutelatele.com
- <http://www.fan2tv.com/>
- www.groupeclaris.com/IMG/doc/insecurite-dans-la-presse
- <http://www.horreur.net/article-18.html>
- <http://champpenal.revues.org/document24.html>

Films et émissions :

- Faites entrer l'accusé, « Thierry Paulin, le tueur des vieilles dames », 1 juillet 2004, France 2.
- Faites entrer l'accusé, « Roberto Succo, le fou », 22 juillet 2004, France 2.
- Faites entrer l'accusé, « Guy Georges, le tueur de l'Est parisien », 29 septembre 2004, France 2.
- Faites entrer l'accusé, « Marcel Barbeault, le tueur de l'ombre », 13 février 2005, France 2.
- Faites entrer l'accusé, « Rézala, le tueur des trains », 24 avril 2005, France 2.
- Secret d'actualité, « Michel Fourniret », 30 janvier 2005, M6.
- Le droit de savoir - Fait divers, « Michel Fourniret », 5 octobre 2004, TF1.

- « C'est arrivé près de chez vous » réalisé par Rémy Belvaux, André Bonzel en 1992 avec Benoît Poelvoorde, Jacqueline Poelvoorde Pappaert, Nelly Pappaert.
- « Natural Born Killers » réalisé par Oliver Stone en 1994 avec Woody Harrelson, Juliette Lewis et Robert Downey Jr.
- « Roberto Succo » réalisé par Cédric Kahn en 2001 avec Stefano Cassetti, Isilde Le Besco, Patrcik Dell'Isola.
- « Dans la tête du tueur » réalisé par Claude-Michel Rome, diffusé sur TF1 le 10 mars 2005, avec Bernard Giraudeau et Thierry Frémont.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION.....	3
PARTIE I : LE TUEUR EN SERIE, UN VEDETTARIAT MEDIATIQUE.....	6
CHAPITRE I : LA SUR-MEDIATISATION DE LA CRIMINALITE.....	7
Section 1 : <i>Les définitions de la notion de tueur en série.</i>	7
Section 2 : <i>La naissance du fait divers.</i>	14
Paragraphe 1 : La définition du fait divers.	15
Paragraphe 2 : Historique du fait divers.	16
Section 3 : <i>Le concept de sur-médiatisation.</i>	19
CHAPITRE II : MEURTRES EN SERIE ET JOURNALISME : MARIAGE DE RAISON OU DE PASSION ?.....	23
Section 1 : <i>Le crime, à l'origine de la presse populaire.</i>	23
Section 2 : <i>Le tueur en série, création d'un mythe à l'initiative des médias.</i>	27
Section 3 : <i>Le crime en série, épiphénomène ou phénomène de société ?</i>	30
CHAPITRE III : LES RELATIONS AMBIGUËS ENTRE TUEURS EN SERIE ET MEDIAS.	33
Section 1 : <i>Le devoir d'information.</i>	33
Section 2 : <i>Les médias, auxiliaires de police et instruments de justice.</i>	34
Section 3 : <i>La presse au service des tueurs en série.</i>	37
PARTIE II : LA DERIVE JOURNALISTIQUE.....	42
CHAPITRE I : LES ORIENTATIONS JOURNALISTIQUES.	43
Section 1 : <i>La logique commerciale et la fidélisation du lectorat.</i>	43
Section 2 : <i>Le choix du spectaculaire et du racoleur.</i>	46
Section 3 : <i>Panorama des techniques journalistiques.</i>	48
Section 4 : <i>La recherche du scoop.</i>	50
CHAPITRE II : UNE MUTATION JOURNALISTIQUE INELUCTABLE.	52
Section 1 : <i>Le fait divers, le sensationnel vs le quotidien.</i>	52
Section 2 : <i>L'information immanente.</i>	54
Section 3 : <i>Une thématique intemporelle et stéréotypée.</i>	56
Section 4 : <i>Les ingrédients du polar et la brutalité de la réalité.</i>	59
Section 5 : <i>Le fait divers amplifié par la rumeur.</i>	60
CHAPITRE III : INTERET NATUREL OU « FASCINATION MALSAIN » DU LECTEUR ?.....	63
Section 1 : <i>La matérialisation des attentes du public.</i>	63
Section 2 : <i>Les actes de tueurs en série, vecteurs de la transgression morale.</i>	66
Section 3 : <i>Les faits divers, révélateurs d'angoisses collectives.</i>	68
Section 4 : <i>Une thérapie collective : la catharsis.</i>	70
PARTIE III : DE LA SUR-MEDIATISATION A LA SUREXPOSITION.....	72
CHAPITRE I : UN IMPACT IMMEDIAT, LE SENTIMENT D'INSECURITE.	73
Section 1 : <i>Le matraquage médiatique des affaires criminelles.</i>	73
Section 2 : <i>L'insécurité, facteur d'exacerbation des craintes collectives.</i>	75
Paragraphe 1 : Le « Serial Killer » et son univers mystérieux.	76
Paragraphe 2 : Une proximité géographique et sociale insoutenable.	77
Paragraphe 3 : La lenteur des enquêtes et les failles du système judiciaire.	78
Section 3 : <i>La sur-médiatisation au cœur des enjeux politiques.</i>	79
Section 4 : <i>La hausse de la criminalité : réalité ou manipulation ?</i>	81
CHAPITRE II : LES IMPACTS SOCIAUX ET CULTURELS.....	84
Section 1 : <i>Les différentes formes de représentation du « Serial Killer ».</i>	84
Paragraphe 1 : Du sang à l'encre.....	85
Paragraphe 2 : De l'encre aux salles obscures.	86

Paragraphe 3 : Les tueurs en série, vedettes du petit écran.	87
Paragraphe 4 : La mondialisation du phénomène.	89
<i>Section 2 : Les tueurs en série font-ils des émules ?</i>	90
<i>Section 3 : La banalisation des crimes en série.</i>	93
CHAPITRE III : COMMENT LIMITER LA SUR-MEDIATISATION ?	95
<i>Section 1 : Un rappel à la déontologie.</i>	95
<i>Section 2 : Les réformes législatives.</i>	98
PARTIE IV : LA SERIAL KILLARITE DANS LA PRESSE ECRITE.....	101
CHAPITRE 1 : REALISATION ET INTERPRETATION DU CORPUS.	102
<i>Section 1 : Les sources d'informations.</i>	102
<i>Section 2 : Les instruments d'analyse.</i>	103
<i>Section 3 : La méthodologie.</i>	103
<i>Section 4 : L'exploitation des résultats.</i>	104
CHAPITRE 2 : ANALYSE COMPARATIVE DE SUR-MEDIATISATION.	108
<i>Section 1 : L'affaire Patrice Alègre.</i>	108
<i>Section 2 : L'affaire Michel Fourniret.</i>	108
<i>Section 3 : Les stigmates de la sur-médiatisation.</i>	109
CONCLUSION	111
ANNEXES	114
BIBLIOGRAPHIE.....	115
TABLE DES MATIERES.....	120